20e ANNÉE (2e SÉRIE). N° 12 24 MARS 1898

(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT

ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND-SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 fr. sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

L'AMI DU CLERGÉ et les livres

1° Consultations

Q. — Connaissez-vous un nouveau livre de M. Brunetière, paru récemment, un *Manuel d'histoire littéraire* [1] ? Qu'en pense l'*Ami* ? Peut-on l'acheter ?

R. — M. Brunetière est un grand homme. Il ne lit point les petites Revues cléricales. L'Académie est trop haut perchée pour que l'*Ami du Clergé* se flatte d'attirer jamais son immortelle attention. C'est dommage, peut-être ! On a souvent besoin d'un plus petit que soi, et qui sait si M. Brunetière, homme de bon sens et de beaucoup d'esprit, ne trouverait point quelque chose à retenir de notre humble critique de son dernier volume ?

Comment l'auteur a pu être amené à donner à son livre le titre sous lequel il trouve bon de nous le présenter, voilà un problème que personne n'arrivera jamais à résoudre. M. Brunetière seul doit en avoir la clef ; mais il la garde pour lui. Rien n'est moins « Manuel » que cette « Histoire », et rien, en vérité, n'est moins une « Histoire de la littérature française », que ce « Manuel. » Mettons que c'est une œuvre superbe, comme c'est d'ailleurs notre avis, mais qui porte une fausse adresse et risque fort de n'avoir pas pour premiers lecteurs ceux auxquels sans doute elle était destinée.

D'abord, c'est une œuvre de maître, dans tous les sens du mot, comme il vous plaira ; écrite par un maître, et, en dépit de son titre, pour les maîtres ès-littérature, point du tout pour des élèves, ni même pour des demi-critiques. En quoi donc alors est-elle un « manuel », si enfin, en langage ordinaire, le manuel est le livre simple par excellence, abordable aux petites mémoires et aux petites intelligences, pratique en tout cas, qu'on aime à avoir sous la main comme un instrument de travail quotidien, complet néanmoins dans sa sobre exposition de tous les éléments d'une science, d'un art, d'une étude ?

Le *Manuel* de M. Brunetière n'est rien de tout cela, ou à peu près ; ni simple dans sa rédaction, ni intelligible au premier venu et à première lecture, quoique très suggestif et profond pour qui veut le lire deux fois et surtout le lire entre les lignes, ni surtout complet suffisamment [1], dès là qu'il ne touche, pour ainsi dire à pas de géant, que les sommets, et encore pas tous, mais systématiquement choisis, du programme qu'il annonce.

Une « histoire de la littérature », ce livre l'est encore moins qu'un « manuel » : c'est tout autre chose, et beaucoup mieux à notre avis, mais enfin, à parler franc, ce n'est pas une histoire de la littérature. C'est une synthèse systématique, et de très haut vol assurément, des points culmi-

[1] Voici le titre exact, avec renseignements de librairie :
Manuel de l'histoire de la littérature française, par F. Brunetière. — Un vol. petit in-8°. — Paris, Delagrave, 1898. — Pr. : 5 fr.

[1] Il n'est pas parlé de Mme de Sévigné ni de Saint-Simon, sous prétexte que les *Lettres* et les *Mémoires* n'avant été publiés que fort tard (en 1725 et 1824), « leur influence n'est point sensible dans l'histoire ».

Pour la grande marquise au moins, le jugement a de quoi surprendre. M. Brunetière tient-il le cousin Bussy pour un homme bien discret, et Coulanges aussi, sans compter les autres ? Il sait mieux que personne « le grand et légitime bruit que le mérite de Mme de Sévigné faisait dans le monde » de ce temps-là, et en quelle estime l'on tenait celles au moins de ses lettres qui circulaient sous le manteau de la cheminée et se lisaient partout, avant qu'on les eût imprimées. Il est telle page de La Bruyère (*Des ouvrages de l'esprit*) où de bons critiques voient percer suffisamment l'influence de la spirituelle marquise.

Que Madame de Sévigné et Saint-Simon n'aient rien eu à faire dans le cadre systématique de M. Brunetière, pour les besoins du genre de tableau auquel il s'applique, c'est possible, et peut-être vrai. Raison de plus alors pour ne pas offrir au public comme *Manuel de l'histoire de la littérature française* un livre d'où Mme de Sévigné et Saint-Simon sont absents. On imagine la note que « cueillerait » au baccalauréat le candidat qui n'aurait à dire sur ces deux personnages que ce qu'il en aurait appris dans le *Manuel* de M. Ferdinand Brunetière.

nants qui marquent, si l'on peut dire, les grandes ondulations du mouvement, continu toujours, passablement agité, de notre histoire littéraire.

Mieux que cela encore. M. Brunetière est philosophe par tempérament, et c'est là, entre autres, pour ne pas dire par dessus toutes les autres, une raison de notre très vive sympathie pour son incomparable talent de critique littéraire.

Peu ou pas d'histoire dans ce *Manuel;* mais, de philosophie, et de la meilleure, de la plus saine et profonde, beaucoup. Toutes proportions gardées, il est à l'histoire de la littérature française ce que le chef-d'œuvre historique de Bossuet, le génial *Discours*, est à l'histoire universelle; avec cette différence pourtant et au moins, qu'il y a tout de même encore un peu plus d'histoire dans le *Discours* que dans le *Manuel*, quoique, à y regarder de près, il n'y en ait guère en définitive dans l'un et l'autre. Au lieu de la « suite des empires, » dressée avec l'ampleur d'idées universelles et l'absence de détails que l'on sait, on nous montre ici la « suite », non pas des époques, ni même des genres littéraires, qui sont œuvre de pure classification artificielle, mais la suite — qu'on nous permette le mot — des ces grandes « poussées » caractéristiques de santé ou de maladie, qui sont, tout comme dans nos organismes humains, les manifestations saillantes de la vie de l'histoire.

Démêler la diversité de ces mouvements, découvrir sous des apparences, trompeuses à l'infini, l'unité de leur direction et l'intensité de leur force, en pénétrer surtout les causes dernières, plusieurs l'avaient essayé déjà ; aucun n'y avait réussi comme M. Brunetière, parce qu'aucun n'avait apporté à pareille besogne un esprit philosophique plus perçant et plus élevé.

C'est plaisir profond de voir ainsi simplifiée, disons universalisée, toute l'histoire de notre littérature, en deux idées : l'*individualisme* et la *loi de société*, nous n'osons pas dire le « socialisme, » et pour cause, ce qui serait pourtant étymologiquement très juste.

Plus philosophe encore, et surtout plus chrétien, M. Brunetière aurait fait sans doute un pas de plus et avoué qu'en littérature, tout comme en politique, en morale, en art et ailleurs, l'histoire des œuvres humaines ici-bas n'est au fond que le perpétuel conflit de *la liberté* avec *la loi*, des énergies individuelles avec le frein qui en modère les excès, de la nature, païenne et mauvaise enfin en ses racines, avec la grâce rédemptrice et régulatrice, de l'égoïsme, ou « égotisme » si l'on veut, avec le sacrifice du « moi » que réclame le bon ordre social.

Sans aller si loin, ni user de termes aussi nets, qui ne font pas tous partie de son vocabulaire habituel, l'auteur du *Manuel* n'en a pas moins mis en évidence, avec beaucoup de clarté, beaucoup de logique très suggestive, la conclusion maîtresse qui se dégage de son étude, sans y être nulle part expressément formulée, à savoir, que l'idéal de la littérature, l'*idéal classique* s'est trouvé réalisé au XVII^e siècle par ce fait, unique dans la suite de nos annales, d'une union harmonieuse, merveilleusement équilibrée, du génie spontané individuel, de l'*individualisme* puisque c'est le mot à la mode, avec le respect d'une *règle* qui l'a heureusement défendu de ses propres écarts, et maintenu dans l'exacte limite de la perfection.

Comment peu à peu la littérature, à partir du moyen âge, s'est acheminée vers cet idéal pour l'abandonner ensuite et descendre l'autre versant de la montagne avec le XVIII^e siècle, comment le romantisme a été encore une tentative nouvelle du perpétuel ennemi de l'idéal classique, l'individualisme, ainsi que la *Préface* de *Cromwell* suffirait à l'établir, pourquoi enfin la littérature devra redevenir « sociale » chez nous, si la France du XX^e siècle veut projeter encore une fois sur le monde civilisé les rayons de son ancienne splendeur littéraire classique un peu obscurcie de nos jours, c'est tout ce que M. Brunetière s'attache à montrer, et ce qu'il montre fort bien.

Dans ce merveilleux tableau de notre histoire littéraire, les coups de pinceau sont larges ; c'est une esquisse, à grands traits, sans aucun fini de détails, un procédé de coloriste, presque d'impressionniste, à coup sûr d'idéaliste. Peu de noms cités, en dehors des plus célèbres, et encore, parmi ceux-là, les noms seulement et les œuvres qui suffisent à jalonner solidement la suite du plan, et c'est tout. C'est peu pour un *Manuel d'histoire de la littérature française;* c'est beaucoup, presque tout, pour une *Esquisse d'une philosophie de l'histoire de la littérature française*, le titre vrai qui dit bien ce qu'est l'œuvre dernière de M. Brunetière, la meilleure à notre avis qui soit sortie de sa plume, en ce sens, au moins, qu'elle est la synthèse des autres et l'emporte sur toutes en profondeur de jugement. C'est toujours une preuve de grande supériorité d'esprit que de faire tenir une peinture de si universelle et suggestive expression dans un cadre si raccourci.

Chapitre des réserves. Il y en a de sérieuses à faire. M. Brunetière n'étant pas chrétien, l'on ne doit accepter que sous bénéfice d'inventaire ses jugements sur le moyen âge, et même sur toute l'évolution de notre littérature. Il a donc et devait fatalement avoir des idées inexactes, nous voulons dire surtout incomplètes ou trop faibles, du rôle de la foi dans les œuvres de l'esprit aux âges franchement catholiques, comme aussi de l'influence de la passion antireligieuse aux époques de décadence. De là certaines vues courtes ou certains mots fâcheux sur la renaissance, la réforme protestante, l'encyclopédie.

De là aussi quelque chose de visiblement inachevé dans l'apothéose du XVII^e siècle. M. Brunetière goûte infiniment Bossuet, qu'il a étudié avec passion, qu'il sait par cœur. L'étonnerons-nous en lui disant que le meilleur de Bossuet lui a échappé, si Bossuet, quoi qu'on en ait, Bossuet

homme de lettres et écrivain, n'est pas moins grand par sa foi que par son intelligence, et que c'est ne voir qu'une face de son génie que de ne pas saisir ce qu'il a mis de surnaturel et de sacerdotal dans son œuvre? Ainsi des autres, et de l'idéal classique du grand siècle dans son ensemble.

C'est le lieu d'ailleurs de faire au *Manuel*, sur ce chapitre, un reproche grave. Il manque presque totalement de critique religieuse, non pas certes qu'il soit jamais le moins du monde antireligieux, comme on dit, et moins encore anticatholique. Mais, comme il s'y révèle un parti pris de ne pas faire intervenir les considérations religieuses dans la critique littéraire, l'on voit assez par où doit pécher cette histoire littéraire d'un pays comme le nôtre, qui doit tout à sa religion, et dont on pourrait presque ramener l'histoire entière à celle des grands mouvements de progrès ou de déformation de son catholicisme. Il faut dire cependant, pour ceux qui attendent de nous cette observation, que M. Brunetière n'est pas un ennemi de l'Eglise, qu'il en est plutôt l'ami, encore qu'il se garde de trop le laisser voir, et donc, que son livre, s'il n'est pas de ce chef « édifiant », n'a rien du moins qui empêche les plus délicats de le tenir pour à peu près inoffensif.

Pourquoi encore M. Brunetière ne paraît-il jamais apercevoir ce que les révolutions proprement politiques pourraient apporter de lumière à l'histoire de notre littérature, c'est ce que nous avons peine à comprendre. C'est bien de faire des variations de la tendance individualiste comme la pierre de touche et l'unité de mesure des progrès ou de la décadence de notre littérature. Il eût été mieux, ce semble, de nous dire aussi tout ce que la fortune très variée de l'individualisme doit aux influences de la politique, comme aussi bien de la religion, pour ne parler que de ces deux maîtresses de notre éducation nationale.

Assez chicané sur des détails. Nous savons beaucoup de gré à M. Brunetière d'écrire franchement, par exemple, que la Renaissance a été une réaction du paganisme contre l'esprit chrétien, et de n'avoir point manqué de mettre en bonne place les grandes œuvres catholiques dont s'honorent les lettres françaises. C'est tout ce qu'on pouvait attendre de lui, et beaucoup plus assurément que ce qu'on trouve ordinairement sous la plume de ses confrères en critique.

Il est temps de le dire : ce livre en comprend deux, très distincts et assez disparates, quoique juxtaposés. Chaque page est divisée en *deux moitiés*, texte et notes. Le rez-de-chaussée est occupé par la bibliographie ; et voilà encore une de ces singularités qu'on excuserait difficilement chez un auteur moins connu pour les libres caprices de son allure que M. Brunetière.

Remarquez en effet que ces notes ne sont pas du tout des notes. Rien là qui corresponde au texte, en manière de renvois ou de références. C'est un autre livre, complet, indépendant, qu'un rédacteur de sens plus commun aurait, ou publié tout bonnement à part, ou simplement ajouté à la suite du premier. Le procédé était ordinaire. Notre académicien en a préféré un autre ; et voilà comment, suivant qu'il voudra étudier la littérature ou sa bibliographie, le lecteur devra se donner la peine de monter au premier étage ou rester en bas, sans trouver de point de vue commun aux deux parties ; il n'y a pas d'escalier de communication. Cette disposition typographique, fort gênante en somme, a d'autant moins sa raison d'être, encore une fois, que les deux œuvres sont absolument disparates, et faites même pour être lues et utilisées séparément.

Ceci dit, nous sommes ici tout à l'éloge. Rien de précieux pour le débutant, *l'élève*, aussi bien que pour le critique de profession, comme ce répertoire de renseignements, admirable de richesse et de bon choix, où l'on trouve indiquées les sources, les éléments de critique, les bonnes éditions de tous les chefs-d'œuvre de notre littérature. Voilà ce que nous aurions voulu voir intitulé *Manuel de la bibliographie de la littérature française*, et, cette fois, le titre eût été à sa place.

Parfait *Manuel*, en effet, et qui vaut largement dans son genre l'*Esquisse philosophique* du premier étage. Dire de M. Brunetière qu'il sait la bibliographie littéraire sur le bout du doigt, serait une banalité ; ceux qui le fréquentent savent à quoi s'en tenir sur la solidité impeccable de son érudition. A défaut de notre impression personnelle, c'en serait donc assez de la réputation bien établie de l'auteur, pour recommander ce trésor, absolument unique, comme instrument de travail et de recherches, à tous nos lecteurs, gens de lettres, ou professeurs ou simples amateurs, soucieux d'éviter la perte du temps et de se faire accompagner du plus avisé des guides dans leurs excursions à travers la littérature française.

Cette « suite » bibliographique ne manque pas non plus de philosophie, M. Brunetière y ayant mis, comme partout, quelque chose de la tournure toujours systématique et synthétique de son esprit. Elle a son plan, son harmonie d'ensemble, où se reflète celle du texte, ses divisions, ses jugements de critique, inspirés toujours par une préoccupation philosophique qui n'abandonne jamais l'auteur. On peut se demander même si ce n'a pas été là dans sa pensée son œuvre principale et de première intention, et si, malgré la contradiction matérielle de la disposition typographique, la première partie, le texte, n'a pas été écrite après coup, simplement pour éclairer la seconde en projetant sur elle la lumière d'un jugement universel continu qui l'unifie, lui donne la vie et la fait mieux entendre. Mais pourquoi, encore une fois, cette bizarre superposition, qui choque l'œil et gêne l'attention, si enfin M. Brunetière ne voulait ou ne pouvait y maintenir, sous un parallélisme suffisant, l'étroite concordance qui pût seule l'excuser, sans même, pour cela, la rendre bien utile ?

Le style Brunetière est connu. Il reste dans le *Manuel* ce qu'il est dans l'*Evolution des genres,* dans les *Essais sur la littérature contemporaine,* voire dans la *Renaissance de l'Idéalisme* et dans l'*Idée de patrie,* autant dire partout, constant avec soi-même presque d'un bout à l'autre de l'œuvre du rude académicien, sans progrès, sans correction, entêté à se trouver bien, réfractaire à être autre chose qu'un pastiche, quelque peu laborieux, de la manière du grand siècle, disons — pour être tout à fait poli — laborieux, oh combien ! pour le lecteur que fatiguent ces abruptes cascades, soi-disant périodes, où se développe une pensée qui perd en clarté ce qu'elle prétend gagner en fidélité de détails dans l'expression des nuances. Que l'idée de Bossuet s'approfondisse au premier coup d'œil, nous ne le prétendons point ; sa langue au moins se comprend à première lecture. Pourquoi M. Brunetière, qui aime et entend si bien Bossuet, veut-il absolument gâter notre joie de le lire par l'ennui du travail auquel il nous condamne, et faire de ses meilleurs livres des recueils de charades ? Mystère et obstination ! Car il le sait ; on le lui a répété cent fois. Pour lui prouver que nous avons lu et peut-être assez compris son *Manuel,* nous lui dirons qu'un examen de conscience loyal pourrait lui reprocher sans doute d'être, lui aussi, sur ce point-là, tombé beaucoup en péché d'individualisme et que, par sa faute, sa littérature risque d'être ou de rester moins « sociale » qu'il ne l'aurait sans doute souhaité.

Amis lecteurs, achetez ce livre sans scrupule. Tout n'y est point parfait dans l'*Esquisse philosophique de l'histoire de la littérature française ;* presque tout cependant y est à lire et à retenir. Mais, tout est à garder, du *Manuel de la bibliographie de la littérature française.* Il faut l'avoir sous la main. Nous ne voulions point parler ainsi avant d'avoir présenté les motifs de cette conclusion pratique. Nous en avons pris assez à l'aise avec la liberté de la critique envers un aussi grand homme que M. Brunetière ; c'est justice de laisser ceux qui nous liront sous l'impression qui a été la nôtre après lecture attentive, passionnée même, de ce livre hors pair, excellent en soi, excellent aussi et surtout par le goût qu'il inspire de s'attacher davantage au culte de la plus belle peut-être de nos gloires nationales, à l'amour et à l'étude de notre incomparable littérature française.

Q. — Vous seriez bien aimable de faire, dans votre Revue des livres, une place à la nouvelle œuvre de Bossuet publiée cette année, au *Second traité sur les états d'oraison :* sa valeur, son importance, comment le manuscrit en a été découvert, et toutes les questions intéressantes que peut faire poser du Bossuet inédit.

R. — *Instruction sur les états d'oraison. — Second traité : Principes communs de l'oraison chrétienne.* Œuvre inédite de Bossuet, publiée par E. Levesque, directeur au séminaire Saint-Sulpice. — Un vol. in-8º de XL-412 p., 6 fr. — Paris, Roger et Chernoviz.

L'histoire de la composition de ce livre nous promènerait à travers les cinq années les plus agitées de la vie de Bossuet, 1694-1699, les cinq années où fut soulevée en France et jugée l'affaire du quiétisme. C'est œuvre de large exposition dogmatique, point encore de polémique. Bossuet l'écrivit en 1695, à une date où il lui était possible encore de croire aux bonnes dispositions de Fénelon. Celui-ci en effet lui écrivait, 7 et 18 décembre 1695 :

« Je ferai profession toute ma vie d'être *votre disciple* et de vous devoir la meilleure partie du peu que je sais... Quand vous voudrez, je me rendrai à Meaux et à Germigny (maison de campagne de Bossuet), pour passer quelques jours auprès de vous et pour *prendre à votre ouvrage* (*Instruction sur les états d'oraison)* toute la part que vous voudrez bien m'y donner. Je serai ravi, non pas d'en augmenter l'autorité, mais de témoigner publiquement combien je révère votre doctrine... Je vous conjure, Monseigneur, de ne douter jamais de mon attachement tendre et fidèle à vous respecter. »

Et dans d'autres lettres de cette même année : « Traitez-moi comme un petit écolier..... Ne soyez pas en peine de moi ; je suis dans vos mains comme un petit enfant. Nous sommes par avance d'accord, de quelque manière que vous décidiez. »

Voici d'ailleurs le plan de Bossuet :

« Je diviserai cet ouvrage en cinq traités. Je proposerai dans le premier, qui est celui-ci, les faux principes des mystiques de nos jours et leur mauvaise théologie avec une censure de leurs erreurs. — Pour les réfuter plus à fond, le second traité fera voir les principes communs de l'oraison chrétienne. — Le troisième exposera, par les mêmes règles, les principes des oraisons extraordinaires dont Dieu favorise quelques-uns de ses serviteurs. — Les épreuves et les exercices feront le sujet du quatrième. — Enfin, je conclurai cet ouvrage en expliquant les sentiments et les locutions des saints docteurs dont les faux mystiques ont abusé, et partout je tâcherai d'empêcher que l'abus qu'ils en auront fait ne fasse perdre le goût de la vérité. »

De ces cinq traités, Bossuet ne publia que le premier, qui porte en effet, comme titre général : *Instruction sur les états d'oraison,* avec ce sous-titre : *Premier traité, où sont exposées les erreurs des faux mystiques de nos jours.*

Le troisième, le quatrième et le cinquième traités annoncés sont restés à l'état de projet, parce que la polémique avec Fénelon obligea Bossuet à composer jusqu'à dix mémoires ou traités en deux ans, de mars 1697 à mars 1699.

Quant au second traité, celui qui paraît aujourd'hui, il avait été rédigé avant tous les autres. Bossuet ne le publia pas tout d'abord. Il en utilisa les principales idées, soit dans la *Préface*

sur l'instruction pastorale de M. de Cambrai, soit dans le *Schola in tuto*. Plus tard, 7 décembre 1698, il annonçait à son neveu l'intention de comprendre dans un seul volume les cinq traités promis : « Il n'y a rien à ajouter aux principes que j'ai posés dans la *Summa*, ensuite dans les *In tuto*, dans la *Réponse aux quatre lettres*. Il n'y aura que l'ordre à changer et à procéder par principes, en laissant la polémique. *Le livre est presque tout fait.* »

Mais deux nouveaux écrits de Fénelon, — *Les préjugés décisifs* et *Les principales propositions du livre des Maximes des Saints, justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs*, — obligèrent Bossuet à reprendre sa plume de polémiste pour donner la *Réponse aux préjugés décisifs*, 25 janvier, et les *Passages éclaircis*, 7 mars 1699. « Ces réponses sont nécessaires, écrivait-il le 27 janvier, pour empêcher le triomphe du parti de M. de Cambrai et la séduction des peuples, que peut causer le nombre infini de petits écrits qu'il répand. La cabale est plus violente que jamais ; mais il n'y entre ni évêques ni docteurs, Dieu merci. » — Le 2 février, Bossuet écrivait encore qu'il avait vu M. le Nonce et que celui-ci était d'avis qu'il fallait répondre au dernier écrit de M. de Cambrai, « qui n'est rien en soi, mais qui pourtant éblouit beaucoup de monde. » — Le 2 mars, il disait, à propos des *Passages éclaircis* : « On a jugé cette réponse absolument nécessaire pour empêcher la séduction dans un certain étage du peuple, qui se laisserait gagner, si l'on se taisait. »

Le 12 mars 1699, Innocent XII condamna les *Maximes des Saints*. Bossuet renonça à toute publication ultérieure : « En écrivant à présent, disait-il le 2 mai à M. de la Broue, on semblerait vouloir harceler M. de Cambrai... Dieu, qui a mené cette affaire à une conclusion si heureuse, achèvera le reste. »

Il attendit même jusqu'au 16 août pour publier le Bref du 12 mars, portant condamnation des *Maximes des Saints*; et, avec son désir de ne donner à M. de Cambrai « aucune occasion d'exciter des nouveaux troubles, » il laissa dans ses cartons le *Second traité sur les états d'oraison*, « le livre presque tout fait » des *Principes communs de l'oraison chrétienne*.

A la mort de Bossuet, ses manuscrits passèrent d'abord aux mains de son neveu, l'évêque de Troyes ; puis, à la mort de celui-ci, 1743, nous les voyons partagés entre le président de Chazot, le P. de la Borde, oratorien et janséniste, l'abbé Leroy, et M. Delamotte, grand vicaire de Troyes ; communiqués ensuite, 1768, à l'abbé Lequeux pour une nouvelle édition des *Œuvres*, puis, quelques mois après, aux Bénédictins des Blancs-Manteaux, dom Déforis et trois autres.

Dom Déforis fut guillotiné le 25 juin 1794 ; mais, dès 1792, il avait confié les précieux manuscrits à une personne sûre, avec ordre de les remettre au libraire Lamy. Lamy songea, en 1806, à achever l'édition bénédictine ; mais, n'ayant pu trouver de continuateur à dom Déforis, il prêta ses manuscrits à M. de Bausset, évêque d'Alais, qui travaillait alors à sa *Vie* de Bossuet. La *Vie* publiée (1814), la plupart des manuscrits passèrent à la Bibliothèque royale; quelques-uns furent laissés à Lamy. Parmi ceux-ci se trouvait notre manuscrit sur les *Etats d'oraison*.

De chez Lamy, il passa aux mains du libraire Techener, ensuite de Mgr Gallard évêque de Meaux, ensuite à la bibliothèque de Saint-Sulpice. C'est là que l'abbé Gosselin l'examina en 1850. Gosselin mourut en 1858, avant d'avoir pu mener à bien l'édition soignée et complète de Bossuet qu'il méditait. Notre manuscrit demeura à la bibliothèque de Saint-Sulpice. En 1871, par suite de bouleversements, les feuilles en furent dispersées et perdues au milieu d'un tas de papiers sans valeur, dans un coin de la salle des manuscrits. En 1883 seulement, M. Jouannin, bibliothécaire par intérim, eut l'heureuse pensée d'examiner ces papiers avant de les changer de place. Quelle ne fut pas sa surprise d'apercevoir une page qui lui parut être de la main de Bossuet ! Poursuivant ses recherches, il finit par recueillir, feuille par feuille, tout un cahier de huit cent quarante-huit pages. Les précieuses feuilles furent montées sur onglet et soigneusement réunies en un beau volume relié en parchemin, avec ce titre sur le dos : *Bossuet, Etats d'oraison*, titre qui devint fatal au manuscrit retrouvé.

Il a fallu que M. Levesque préparât en 1896 un catalogue raisonné des manuscrits de Saint-Sulpice pour qu'il s'aperçût du trésor dont il était dépositaire. Cette fois, la résurrection était définitive, et le « livre presque tout fait » est à jamais sauvé de l'oubli, à un moment précisément où une œuvre nouvelle de Bossuet « sera mieux accueillie qu'il y a cinquante ou même vingt-cinq ans, » comme le dit justement M. Levesque.

Ce n'est d'ailleurs pas mince besogne que de bien lire un manuscrit de Bossuet, surtout un manuscrit de la fin de sa vie, où son écriture, de ferme et de régulière telle qu'on la trouve dans les sermons de 1659 à 1666, était devenue négligée, déformée, au point que lui-même pouvait à peine se relire. Abréviations, mots oubliés, ratures, surcharges, interlignes, phrases bâtonnées, additions marginales, renvois qui se croisent et s'enchevêtrent, lettres qui se rapetissent et prennent des formes irrégulières, tout concourt à rendre les papiers de Bossuet, sinon indéchiffrables comme ceux de Pascal, du moins très difficiles à lire : l'abbé Lebarq, — dont on peut dire qu'il a été la victime autant que l'admirateur de Bossuet, — l'abbé Lebarq y avait perdu la vue, avant d'y perdre la vie.

Quant au plan de l'ouvrage, Bossuet lui-même nous le donne, dans sa lettre du 7 décembre 1698 à l'abbé Bossuet :

« Le livre est presque tout fait. Je réduis toute l'oraison à l'exercice de la foi, de l'espérance et de la charité, après saint Augustin dans sa *Lettre à Probe*. J'expliquerai en détail ce que la foi met dans la prière, ce qu'y met l'espérance, ce qu'y met la charité et le vrai amour. »

Et en effet, après une sorte de *préambule* en cinq chapitres, consacrés à établir « que les principes communs de la foi et de toute la vie chrétienne sont la foi, l'espérance et la charité ; » que ces trois vertus distinctes, mais unies, « font ensemble le règne de Dieu ; que l'Oraison dominicale et le Symbole des apôtres sont un parfait exercice de ces trois vertus ; » et que « ces trois vertus font la prière, » on distingue trois livres ou trois parties :

Premièrement : « Ce que fait la Foi et quels objets elle propose, tous les attributs divins, la Trinité, Jésus-Christ, Dieu et homme..., la connaissance de nous-mêmes » (ch. VI-XXXVI) ;

Deuxièmement : « De ce que met la sainte Espérance dans l'oraison chrétienne, » et du « désir de la jouissance » qu'elle inspire (chap. XXXVII-LXXXII) ;

Troisièmement : De ce que fait la Charité, de « ce que c'est qu'aimer Dieu pour Dieu, » et comment « l'espérance seule ne satisfaisant pas à ce qu'on doit à Dieu comme fin dernière, il y faut la charité, » telle que l'entendent saint Thomas, saint Bonaventure, saint Augustin, qui nous disent « comment il faut épurer l'amour, » pendant que saint Chrysostome, saint Isidore de Péluse, Théodoret, Théophylacte, Photius, Cassien, nous apprennent ce qu'il faut juger de ces abstractions : *Je désirerais d'être anathème*, etc. (Ch. LXXXIII-CVII) [1].

Les *Principes communs de l'oraison chrétienne* seront désormais au premier rang des manuels d'oraison. C'est tout Bossuet ; c'est toute la tradition de l'Eglise, avec cet accent de conviction chaude et pénétrante que Bossuet semble avoir pris à saint Augustin. Bossuet n'a pas en vain demandé à Dieu « la simplicité et l'onction de sa grâce, dans un ouvrage où il s'agit de parler au cœur plutôt qu'à l'esprit... Dieu ne me révèle la vérité qu'afin que je l'aime et que je l'aime lui-même, puisqu'il est la vérité par essence... Je ne suis rien de ce que je vois..., je suis quelque chose faite à l'image de Dieu, image d'un Dieu incompréhensible, incompréhensible moi-même à ma manière, dont Dieu peut faire quelque chose de si excellent que moi-même je n'y puis atteindre par ma pensée. »

Le *Second traité* sur les états d'oraison est le digne frère du premier, le digne frère de ces *Elévations sur les mystères* et de ces *Méditations sur les Evangiles*, composées, elles aussi, dans ces mêmes années 1695-1696, pages merveilleuses où Bossuet a épanché toutes les tendresses de sa grande âme et laissé couler à flots la source abondante de lyrisme qui bouillonnait dans son génie.

[1] Voir, sur les *Principes communs de l'oraison chrétienne*, une excellente étude de M. l'abbé Delmont (*Revue de Lille*, décembre 1897).

Q. — Qu'ont été dans le passé les missions latines en Orient ? Que sont-elles de nos jours ? Que doivent-elles être dans l'avenir ?

R. — La réponse à vos trois questions se trouve dans une brochure intitulée :

Les Missions latines en Orient, *par le P. Michel, des Pères Blancs* (Extrait de la *Revue de l'Orient chrétien)*, Paris : Au bureau des Œuvres d'Orient, 20, rue du Regard, et librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte. — Prix : 2 fr.

Les Souverains Pontifes se sont toujours occupés avec une grande sollicitude des affaires d'Orient. Ils y envoyèrent fréquemment leurs légats pour les questions de dogme et de discipline qui réclamaient leur intervention.

Après le schisme de Photius ils réussirent à rétablir l'union, qui fut depuis rompue par Michel Cérulaire. Ils travaillèrent de nouveau à la refaire et leurs efforts furent couronnés de succès aux conciles de Lyon et de Florence.

Mais cette nouvelle réunion ne dura guère, et l'invasion des Turcs vint entraver leur action directe.

Les missions, inaugurées bien avant la chute de l'Empire, continuèrent jusqu'à nos jours, et si des obstacles puissants en diminuèrent les fruits, elles n'ont pas cessé de produire d'heureux résultats.

I. L'histoire des missions latines en Orient peut se diviser en trois périodes, dont la première va de l'origine à l'invasion turque ; la seconde, de l'invasion turque à la Révolution française ; la troisième, de la Révolution française jusqu'à nos jours.

C'est à saint François d'Assise et à saint Dominique que remonte la fondation des premières missions latines proprement dites. Saint François d'Assise y conduisit en personne les premiers missionnaires de son Ordre. Saint Dominique envoya en Syrie et en Palestine Xuron de Milan avec quelques compagnons. Leurs successeurs encouragés par les Souverains Pontifes continuèrent et développèrent cette œuvre, malgré les persécutions fréquentes que les missionnaires eurent à subir.

Les religieux latins trouvèrent de précieux auxiliaires dans les moines basiliens que le Bienheureux Barthélemy, des Frères Prêcheurs, ramena à l'unité et qui, sous le nom de *Frères Unis*, devinrent d'excellents missionnaires.

Jean XXII donna une vie nouvelle à la congrégation des *Frères voyageurs pour le Christ*, dont le rôle était de parcourir toutes les contrées de l'Orient, semant partout l'Evangile, depuis l'Asie Mineure jusqu'à la Chine.

L'invasion des Turcs ralentit le mouvement des missions, mais elle ne les fit pas disparaître. Aux

Franciscains, aux Dominicains et aux Carmes, se joignirent les Capucins dont les missions se développèrent considérablement au XVII[e] siècle, sous l'initiative du célèbre Père Joseph ; les Jésuites qui, dans le même siècle, établirent des maisons importantes à Constantinople, en Syrie, en Asie Mineure, en Arménie, en Perse, en Russie, en Moldavie, en Abyssinie, etc.; puis les Théatins et les Augustins.

Dans cette seconde période, les ouvriers évangéliques s'attachent moins à la conversion des musulmans qu'à la conservation de la foi chez les Orientaux unis à l'Eglise romaine, et au retour des Orientaux séparés de Rome par le schisme ou par les erreurs de doctrine.

A la suppression de la Compagnie de Jésus, leurs missions furent confiées aux Lazaristes. Les anciens ordres conservèrent les postes et les établissements qu'ils avaient auparavant. La Révolution nuisit considérablement aux missions. Mais dans notre siècle elles reprirent leur essor et se développèrent merveilleusement. Le nombre des Orientaux unis a considérablement augmenté. Des écoles nombreuses ont été créées ; l'élite des jeunes gens se préparant au sacerdoce fait ses études à Rome ou dans les collèges et séminaires, et ainsi s'élève le niveau de la formation du clergé uni.

A cette œuvre rivalisent de zèle les anciens ordres religieux et les congrégations plus récentes : Augustins de l'Assomption, Missions africaines, Pères Blancs, Prêtres de Sion, Prêtres du Sacré-Cœur de Bétharam, Passionistes, Frères des écoles chrétiennes, Sœurs de diverses congrégations.

II. Une section spéciale de la Propagande *pro negotiis ritus orientalis* a été instituée par Pie IX ; Léon XIII y a ajouté une commission qui a pour objet spécial de travailler à la réconciliation des dissidents.

Les missions ont reçu une organisation nouvelle. Celles de l'empire turc, de la Grèce, de la Perse et de l'Egypte sont divisées en délégations apostoliques distinctes. On constate avec plaisir les progrès réalisés et les meilleures espérances en faveur de l'union dans toutes les contrées de l'Orient.

Si ces résultats consolants se sont fait longtemps attendre et s'ils sont encore inférieurs à ce qu'ils pourraient être, la cause en est dans les obstacles qu'a rencontrés l'action des missionnaires et dans les difficultés qu'ils ont eu à vaincre.

Le principal obstacle est celui qu'oppose la hiérarchie des églises non-unies et la suprématie exercée par le patriarcat de Constantinople, beaucoup plus que le caractère des fidèles appartenant à ces églises.

Un autre obstacle persévéramment entretenu par les évêques dissidents, ce sont les querelles faites à l'Eglise romaine au sujet de la doctrine, et le préjugé répandu que le retour à l'unité de l'Eglise serait la destruction des rites orientaux.

Mais la suprématie du patriarcat de Constantinople a été considérablement affaiblie par l'autonomie accordée à diverses églises et par le Hatti-Humayoum de 1856.

Les Souverains Pontifes ont de leur côté, particulièrement Benoît XIV et Léon XIII, pris des mesures sévères pour empêcher que les Orientaux fussent privés de leur liturgie.

L'idée de l'union a fait de grands progrès ; les obstacles ne sont pas insurmontables. Mais il faut, pour que les espérances se réalisent, que les missionnaires latins suivent la meilleure voie, celle qu'a indiquée Léon XIII dans sa constitution *Orientalium*.

III. Ramener les dissidents à l'unité et assurer leur persévérance est une œuvre qui offre de grandes difficultés. L'union ne s'est réalisée qu'avec quelques portions des églises dissidentes, ou avec des sujets individuels plus ou moins nombreux. Et trop souvent ces réunions n'ont pas été durables.

Plusieurs ont pensé que l'on n'obtiendrait aucun résultat bien assuré si on laissait aux dissidents rentrés dans l'unité leurs rites et leur discipline. Ils ont cru que pour les ramener efficacement et les maintenir dans l'unité, il fallait, ou les faire passer au rite latin, ou au moins les soumettre à l'autorité d'évêques latins. Mais cette latinisation des Orientaux heurte le sentiment général de ceux qu'il s'agit de gagner.

A l'extrême opposé se trouveraient ceux qui penseraient que l'Orient doit être ramené par les seuls Orientaux. Cette méthode serait bonne si les Orientaux unis possédaient tous les moyens d'action nécessaires à cette grande œuvre. Mais il est loin d'en être ainsi. Pendant longtemps encore les Orientaux catholiques auront besoin des missionnaires latins et des secours de l'Occident pour la formation de leur clergé, pour l'instruction de leur jeunesse, pour les besoins de leurs églises et de leurs paroisses.

Dans un autre ordre d'idées, on s'est demandé s'il fallait travailler à procurer des retours en masse, ou bien se préoccuper exclusivement des retours individuels. On conçoit que les circonstances et l'action de l'Esprit-Saint qui souffle où il veut, puissent seules déterminer le genre d'action à suivre en chaque occasion.

On a émis l'idée d'unifier les églises d'Orient sous une seule hiérarchie et de fondre leurs rites divers dans une seule liturgie. Mais ce projet se heurte à des impossibilités absolues, chaque église tenant à son organisation hiérarchique, à ses rites propres, avec un attachement que nulle force au monde ne saurait briser.

Il est facile de comprendre que les divergences de vue et les différences dans la manière de procéder auraient les plus funestes conséquences, et que l'unité de vue et d'action ne peut être réalisée que par une direction unique et souveraine imposée aux missionnaires latins. Seul le Souverain Pontife pouvait et devait trancher ces questions aussi importantes que délicates.

C'est après avoir longtemps étudié les condi-

tions de l'apostolat et l'état des esprits en Orient que Léon XIII, marchant sur les traces de ses prédécesseurs, particulièrement de Benoît XIV, a publié sa constitution *Orientalium dignitas* dans laquelle il trace les règles à suivre, leur donnant une force obligatoire absolue et y ajoutant des sanctions sévères contre ceux qui les enfreindraient.

La pensée qui domine toute la constitution *Orientalium*, c'est de sauvegarder « l'intégrité de la discipline des Orientaux » et de régler en conséquence l'action des missionnaires latins : « Les prêtres latins, dit le Pape, sont envoyés en Orient dans le seul but d'être pour les patriarches et pour les évêques orientaux des auxiliaires et des soutiens ; ils doivent par suite, en usant des pouvoirs qui leur sont concédés, se bien garder de porter préjudice à la juridiction de ces évêques et patriarches et de leur enlever des sujets. »

Dans ce rôle d'auxiliaires, les missionnaires latins conserveront, développeront, multiplieront toutes leurs œuvres. Les défiances des Orientaux, jaloux de conserver leurs rites, leur discipline, leur vie propre, tomberont de plus en plus. Les dissidents ouvriront plus facilement l'oreille aux appels des missionnaires et des apôtres appartenant à leurs nationalités et à leurs rites. La paix et la charité commune régneront plus facilement dans les chrétientés unies. Le lien de subordination et d'affection pour l'Eglise romaine en deviendra plus fort. Et la propagande en faveur de l'union s'exercera avec plus de facilité et de succès.

Des résultats bien consolants ont déjà été obtenus, qui en présagent de plus considérables. Et c'est avec raison que Léon XIII, après en avoir préparé les meilleurs moyens, a pu s'exprimer ainsi le 2 mars 1896 en répondant aux vœux du Sacré-Collège : « S'il ne Nous est pas donné de voir l'abondance des fruits que Nous avons souhaitée, Nous avons du moins l'intime conviction que, dans une époque non éloignée, comme Nous avons eu une autre fois l'occasion de l'affirmer ici-même, ce souhait trouvera la voie de sa réalisation, guidé par Dieu à travers les événements humains. »

On lira avec plaisir la brochure du P. Michel que nous venons de résumer. Ayant lui-même travaillé sur place, au séminaire de Sainte-Anne de Jérusalem, à l'application des règles tracées par Léon XIII, et connaissant parfaitement son Orient, il pouvait nous renseigner avec la plus entière compétence.

Q. — Voudriez-vous nous donner votre jugement motivé sur l'ouvrage *Novæ Evangeliorum harmonia et synopsis*, par M. l'abbé Rambaud, curé de Saint-Pierre, à Tonneins (Lot-et-Garonne) ?

R. — Cet ouvrage est tout bonnement un chef-d'œuvre de travail, de patience, et de judicieuse érudition. On peut chicaner sur des détails d'ailleurs libres, mais ce serait faire de la pure chicane.

Qui de nous au séminaire ou plus tard en étudiant soit une parabole, soit un miracle de l'Evangile reproduits par plusieurs évangélistes avec de notables additions chez l'un, une non moins notable différence de texte chez l'autre, n'a pris sa plume et n'a aligné sur une page blanche en colonnes laborieuses les textes de saint Mathieu, de saint Marc et de saint Luc, afin de les embrasser du même coup d'œil, d'en saisir toutes les nuances, d'en goûter l'entière saveur ? L'idée nous venait alors de faire ce travail non seulement pour un fait, mais pour tout l'Evangile ; hélas ! on reculait devant l'immensité de la tâche.

Eh bien ! c'est ce travail qu'a mené à bonne fin M. Rambaud, et l'on peut supposer qu'il y a consacré bien des années.

Voici comment il procède. Il débute par le premier chapitre de saint Luc, la naissance de saint Jean-Baptiste, et suit l'ordre chronologique aussi rigoureusement que possible. C'est là à coup sûr qu'il a rencontré le plus de difficultés. Comment en effet classer chaque fait dans son ordre et en son temps précis, alors que les chronologistes se permettent tant de divergences ? Du moins avec M. Rambaud vous avez les pièces sous les yeux, ce qui facilite singulièrement votre travail personnel, et comme il n'impose point sa manière de voir en ces matières libres, il ne se formalisera nullement si vous concluez autrement que lui, s'estimant assez heureux s'il a pu vous servir de guide, vous épargner des heures fastidieuses passées à compulser des textes, à les comparer, un doigt dans chaque Evangile !

Outre qu'il est un guide très sûr, il est aussi un habile metteur en œuvre. Après la naissance de saint Jean, c'est Bethléem, la fuite en Egypte, le retour, l'enfant Jésus au temple ; le tout divisé par titres. Jusque-là pas de difficulté, puisqu'il suffit de continuer saint Luc par saint Mathieu pour la généalogie du Sauveur, puis de revenir à saint Luc. Mais voici au titre 13, Jean-Baptiste dans le désert. Saint Mathieu, saint Marc et saint Luc racontent tous trois comment il baptisait et prêchait. M. Rambaud vous met alors sous les yeux les trois récits en trois colonnes parallèles, d'un texte plus fin ; vous pouvez ainsi les lire à la fois dans la même page. Voulez-vous maintenant les trois textes fondus ensemble ? Les voici à la suite en gros caractères. En regard de chaque ligne, l'indication de l'auteur avec le chapitre et le verset. Les textes absolument semblables ne sont reproduits qu'une fois, mais dans les colonnes parallèles ils sont indiqués en italique. Ainsi, sans nul effort, vous suivez tous les évangélistes à la fois, vous savez que tel mot est de saint Luc, tel autre de saint Marc, aucune parcelle de la vérité divine ne vous échappe, car l'auteur semble s'être inspiré de cette parole de l'Ecriture : *nec particula boni doni te prœtereat* (Eccli., XIV) ; le récit évangélique est, suivant une heureuse comparaison, éclairé par tous les flambaux réunis au lieu de ne l'être que par un seul. On voit, on sait, on comprend mieux.

Comment en effet bien comprendre la vie de Notre-Seigneur si on ne la lit simultanément dans tous les évangélistes ?

Désirez-vous ne lire qu'un seul évangéliste ? Un chiffre placé au bas de la colonne saint Mathieu, par exemple, vous renvoie au chapitre qui renferme les versets précédents, et un second chiffre au chapitre où se trouvent les versets qui suivent.

Enfin si vous tenez à savoir à quelle page se trouve tel passage d'un évangéliste, — soit le verset 40 du chapitre VI de saint Jean, — ouvrez la table des textes à *Evangelium Joannis*, et vous êtes renvoyé à la page 119.

L'*Harmonia*, d'ailleurs, a reçu les plus flatteuses approbations d'évêques et de professeurs d'Ecriture sainte, elle est appelée à devenir le livre classique nécessaire à quiconque étudie ou simplement lit l'Evangile.

Ajoutons que c'est un fort beau volume, grand in-8o (XVI-316 pages), et d'une impression très soignée.

Chez l'auteur ou chez Victor Retaux, 82, rue Bonaparte, Paris. Edition classique, 2 fr. 40. — Edition de luxe, 3 fr. 60. — Franco.

Q. — Vous nous avez bien recommandé de nous défier des commis-voyageurs en librairie, et de ne pas faire d'achat important sans consulter notre *Ami*. Or, je viens de perdre cinq quarts d'heure avec l'un d'eux qui voulait absolument me vendre l'ouvrage dont je vous copie le titre : *Cours de religion*, d'après le R. P. Wilmers, S. J., par l'abbé Grosse, directeur du collège de Sierck, chanoine honoraire de Metz. — 4e édition, 7 vol. in-8o, Paris, Vivès. — Prix net : 34 fr.

Il me jurait ses grands dieux que je ne ferais jamais meilleure acquisition. Qu'en dites-vous ?

R. — Le R. P. Wilmers, théologien distingué de la Compagnie de Jésus, a publié, il y a déjà plusieurs années, un livre intitulé : *Manuel de religion*. Cet ouvrage se répandit rapidement en Allemagne et obtint les suffrages des juges les plus compétents. Une doctrine sûre, solide et abondante, une exposition claire et précise le font regarder, à bon droit, comme un chef-d'œuvre en son genre.

Frappé des qualités éminentes de ce *Manuel*, le savant directeur du collège de Sierck, M. l'abbé Grosse, le traduisit en français, afin de rendre service à ses confrères dans le sacerdoce. Son travail n'est pas une simple traduction. Non content de modifier le plan du P. Wilmers, afin de mieux faire ressortir l'enchaînement de la doctrine catholique, il s'est efforcé de rendre son ouvrage aussi complet que possible. De là des additions notables sur la révélation, la création, l'Eglise, les actes humains, la conscience, le péché, la grâce, la prière, les sacrements, et spécialement sur les dogmes récemment définis par le Concile du Vatican. Aussi l'œuvre de M. l'abbé Grosse est-elle beaucoup plus étendue que celle du P. Wilmers; celle-ci comprend 4 volumes in-8o, et celle-là 6, auxquels M. l'abbé Jean-Baptiste Aubry en a ajouté un 7e renfermant la table alphabétique et analytique des matières contenues dans l'ouvrage.

Le *Cours de religion* est une exposition raisonnée, méthodique et complète de la doctrine catholique, c'est-à-dire des vérités que l'Eglise a reçu mission d'enseigner au monde. Le but de l'auteur est de nous donner de la doctrine catholique une connaissance claire, exacte, solide et aussi complète qu'il est nécessaire pour mener une vie chrétienne et parvenir au ciel. Le *Cours de religion* n'est point une *apologie* de la foi catholique : ce n'est guère qu'en passant et par manière de corollaire qu'on y trouve la réfutation des erreurs opposées aux vérités établies et expliquées.

Voici le plan de l'ouvrage. Il comprend une introduction et trois parties, le dogme, la morale et la grâce.

L'introduction contient en deux chapitres la doctrine catholique sur *la fin* ou *la destinée* de l'homme, nature, espèces, moyens, et sur *la foi*, nature, caractère, nécessité, règle, confession, etc.

La première partie, le Dogme, traite successivement de *Dieu :* existence, nature et attributs, unité et trinité ; de la *création :* création en général, création du monde spirituel, du monde matériel et de l'homme ; de la *Rédemption :* desseins de Dieu, préparation, accomplissement, la personne du Rédempteur, son œuvre ; et de l'*Eglise :* notion, institution et existence, constitution, caractères, but et mission.

Dans la deuxième partie, la Morale, l'auteur expose la doctrine catholique sur la *loi morale en général*, son objet, sa pratique, son précepte fondamental, qui est le grand commandement de la charité ; sur les *commandements de Dieu :* il explique d'abord la nature et le caractère des commandements de Dieu en général, puis la partie affirmative et négative de chacun d'eux ; sur les *commandements de l'Eglise*, dont il donne une explication détaillée ; sur le *péché*, le péché en général, le péché mortel, véniel, les péchés capitaux, les péchés à malice particulière ; et sur *la vertu et la perfection chrétienne*.

La troisième partie a pour objet *la grâce et les moyens de grâce*. Dans une première subdivision l'auteur expose avec clarté, ampleur et solidité toute la doctrine catholique sur la grâce : l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, la notion de la grâce, ses espèces ; grâce actuelle, sa nature, son efficacité, sa nécessité et sa distribution ; grâce habituelle, sa nature, ses effets, la justification, le mérite, etc.

La deuxième subdivision de cette troisième partie traite des moyens généraux de grâce, et en particulier de la prière et des sacramentaux. A l'exposition doctrinale sur la nature, la nécessité et les conditions de la prière, l'auteur ajoute une solide et substantielle explication des principales prières en usage dans l'Eglise : l'Oraison

dominicale, l'*Ave Maria*, l'*Angelus*, le Rosaire, les litanies de tous les saints, de la sainte Vierge, du saint nom de Jésus.

L'exposé de l'enseignement catholique sur les sacrements en général et sur chaque sacrement en particulier forme l'objet de la troisième subdivision. Cette matière des sacrements a été traitée avec un soin particulier, de manière à fournir aux catéchistes et aux prédicateurs une abondante source d'instructions claires et pratiques.

Comme on le voit, le *Cours de religion* est une exposition complète de la doctrine catholique. Elle se distingue par trois qualités principales : l'orthodoxie, la solidité et l'abondance.

L'orthodoxie. L'auteur du *Cours de religion* suit pas à pas les enseignements communément reçus dans l'Eglise : ce qu'il dit sur chaque vérité qu'il expose, c'est ce que nous lisons dans les symboles de la foi catholique, dans les décisions des Conciles et des Souverains Pontifes, dans les livres liturgiques et dans les écrits des principaux docteurs et spécialement de saint Thomas et de saint Alphonse. Rien de nouveau, rien d'extraordinaire, rien que ce qui a toujours été enseigné dans l'Eglise depuis le commencement jusqu'à nos jours.

La solidité. Après l'exposition précise, claire et complète de la vérité catholique, viennent les preuves qui l'appuient. Elles sont tirées de la sainte Ecriture, de la tradition et de la raison théologique. Ces preuves sont peu nombreuses, mais solides ; elles pourraient quelquefois être présentées avec plus de relief et de netteté.

L'abondance. Le *Cours de religion* est riche en idées. C'est un ouvrage tout à fait *substantiel ;* il est, comme on dit aujourd'hui, très suggestif. Il n'y a ni longueurs, ni questions oiseuses. L'auteur a généralement éliminé les points de controverse et qui n'intéressent que les prêtres ; il s'est renfermé dans les questions qui doivent être expliquées aux fidèles. Il les expose avec tous les développements propres à en donner une connaissance exacte et pleinement suffisante.

L'auteur du *Cours de religion* vise avant tout à instruire et à mettre l'intelligence en possession de la vérité catholique, l'exhortation n'occupe dans son œuvre qu'une place tout à fait secondaire.

L'exposition doctrinale des principales vérités est suivie de *Réflexions pratiques*, courtes, mais substantielles ; ces réflexions seront d'une grande utilité au prédicateur ou au catéchiste pour dresser le cadre de ses instructions. Des *exemples* bien choisis accompagnent l'explication des vérités chrétiennes.

Le *Cours de religion* s'adresse aux prêtres qui sont chargés d'annoncer la parole de Dieu : c'est un guide sûr et une mine féconde où ils trouveront de riches matériaux pour l'enseignement de la doctrine catholique.

M. l'abbé Grosse a adopté la forme didactique. L'expression de la pensée est généralement claire et précise, nerveuse, et quand le sujet le comporte, pleine d'élévation.

Le *Grand Catéchisme* d'Hauterive est assurément une œuvre de valeur ; mais le *Cours de religion* de M. l'abbé Grosse nous semble supérieur par la précision et l'abondance de la doctrine.

La table analytique ajoutée par M. l'abbé Jean-Baptiste Aubry à l'œuvre de M. l'abbé Grosse, en augmente singulièrement le prix et l'utilité pratique. Cette table est parfaite ; on y trouve résumée, sur les principaux points, dans des formules claires et précises, toute la doctrine de l'ouvrage.

Q. — On annonce une *Nouvelle collection des romans honnêtes*, chez Mame et Fils, à Tours. Cela ne peut que réjouir les amateurs de bonnes lectures, parce que l'on est assuré que de la maison Mame il ne sort rien que d'irréprochable au point de vue de la morale. Les bibliothèques paroissiales leur ouvriront tout grands leurs rayons, mais à condition qu'ils soient chrétiens d'abord, littéraires ensuite. Connaissez-vous cette collection, et qu'en pensez-vous ?

R. — De cette collection, d'abord nous avons le regret de ne connaître que deux romans, *Stéphanette* et *Cœurs naïfs*. Nous les analyserons tout à l'heure. Mais auparavant nous avons un *desideratum* à formuler. Ordinairement dans ces sortes de livres la scène se passe dans un château, ou bien ce sont des histoires du temps de la Révolution. Nous ne blâmons pas, il en faut, et *Stéphanette* est fort intéressante. Cependant nous émettons le vœu que les auteurs étudient des questions plus actuelles et nous fassent pénétrer de préférence dans le monde des travailleurs, à l'atelier, à la campagne. C'est là que vivent la plupart de nos lecteurs ou lectrices, et non dans les châteaux. Il faut que la littérature catholique se démocratise, qu'elle aille au peuple à sa manière, choisisse ses héros parmi le peuple, mette en scène des ouvriers, des laboureurs possédant les vertus du peuple chrétien. C'est pourquoi nous saluons avec bonheur la promesse du *Roman d'une ouvrière*, par Charles de Vitis, — une plume d'ailleurs qui nous est connue.

Que reproche-t-on au roman contemporain ? C'est de faire vivre les lecteurs dans un monde qui n'est pas le leur et de les dégoûter par là-même de leur modeste situation. Faisons-leur aimer leur outil, leur métier, leur position, en leur montrant comment on peut triompher des épreuves du monde réel, et même, par l'esprit chrétien, y trouver le bonheur.

Cela posé, venons à *Stéphanette*, de René Bazin, un livre coquet, avec des illustrations charmantes, écrit avec amour, par une plume jeune.

Dans une vieille rue d'Angers, la rue de l'Aiguillerie, une vieux brocanteur nommé le père Jérôme, un être repoussant, habitait une vieille maison du seizième siècle avec sa fille Stépha-

nette, un ange de beauté et de distinction. Le marquis Merlin de la Hansaye est resté seul de sa famille après la Révolution, l'échafaud lui ayant ravi tous les siens, notamment sa sœur, la comtesse de la Tremblaye; c'est pourquoi il adopte Jean de Trémière, le fils d'un de ses cousins mort en exil. Les deux jeunes gens se rencontrent dans une mansarde où ils allaient visiter un malade commun, s'éprennent l'un de l'autre, et Jean demande au marquis la permission d'épouser Stéphanette. Refus naturellement pour cause de mésalliance. Cependant M. de la Hansaye consent à faire une démarche afin de s'informer et de motiver son refus. Là il apprend que le père Jérôme n'est autre que l'ancien ami de Carrier, l'aide bourreau Hudoux, qui a guillotiné Mme de la Tremblaye.

Comment Jean épouserait-il la fille du bourreau de sa parente?

La situation est saisissante, et la scène de la visite magistralement conduite. Jean s'enfuit à Paris où il s'engage parmi les gardes du corps de Louis XVIII.

Stéphanette continue son existence malheureuse auprès de son père qui n'a jamais pour elle que des mots cruels, des duretés méchantes. Elevée par une religieuse, sœur Doctrovée, elle appelle à son aide la prière, la foi, toutes les ressources de sa piété, et se résigne à sa triste vie.

Hudoux tombe gravement malade, un prêtre est appelé avec qui il cause longuement, le priant même d'écrire sous sa dictée un récit terrible qu'il signe avant de mourir. Ce récit, signé de la main de l'ancien bourreau, le prêtre le remet à Stéphanette qui apprend ainsi qu'elle est la fille, non de Hudoux, mais de Mme de la Tremblaye.

On devine le reste.

Fort belles ces pages où il est raconté comment l'enfant est née en prison et comment sa mère, l'aristocrate, est morte ensuite sur l'échafaud. Les bourreaux étaient las, Hudoux s'offrit, et la comtesse exécutée, il aperçut la petite Stéphanette roulée dans un châle auprès de l'échafaud. Il la montra à la foule : « Qui en veut? cria-t-il. »

« Mais personne n'osa prendre l'enfant.

« La colère saisit le bourreau :

« — J'ai encore de la besogne à faire, cria-t-il, qui veut cette vermine?

« Personne ne répondit.

« — Personne n'en veut? Eh bien! ni moi non plus.

« Il balança un instant la pauvre petite autour de sa tête, et de toute la force de son bras la jeta comme une pierre par dessus la foule. Elle rasa le bois de la guillotine, effleura les têtes des spectateurs des premiers rangs; puis elle tomba rapidement vers le sol. Elle allait s'y briser quand, à l'endroit même où elle devait toucher terre, une femme étendit son tablier. L'enfant y roula. »

C'était la femme même du bourreau.

Stéphanette est donc un livre plein d'intérêt, bien fait, qui sera à sa place partout, dans un salon comme dans une chaumière.

Cœurs naïfs, par M. Marcel Luguet, c'est un autre genre et un autre ton. Les caractères sont moins accusés, les situations moins nettement dessinées. Une tranquille vie de château où chacun se laisse vivre doucement. On y est chrétien, mais l'action chrétienne y paraît ignorée, même de l'abbé Claudius, le précepteur « satisfait de la vie, puisqu'elle nous est donnée par le bon Dieu, » dit-il, mais qui semble plutôt résigné, peut-être déçu.

La famille de Malieune se compose de l'aïeule, la marquise de Boisrevert, de M. de Malieune, veuf de très bonne heure, et d'un fils unique, Engilbert. Une jeune fille, Giselle, orpheline dès son enfance, a été élevée au château, recevant comme Engilbert les leçons de l'abbé Claudius. Voisinent assidûment M. Sagitot et Mlle Léontine Fabrice, deux vieux célibataires. M. Sagitot, c'est l'homme qui fait tout avec poids et mesure, qui vit de précautions méticuleuses, et ne s'endort jamais sans avoir avalé juste la moitié d'un verre d'eau sucrée. C'est lui qui donne au livre sa note réjouissante.

Engilbert et Giselle grandissent dans leur trou de province, sans nul désir d'en sortir, mais M. de Malieune pense à établir son fils, et pour lui donner le goût du monde il invite chez lui des jeunes gens « fin de siècle, » insupportables par leurs prétentions et leur bagoût, qui leur déplaisent profondément. Alors il les conduit à Paris, chez les Valonze, où il espère caser le jeune homme. Leurs allures provinciales excitent la verve railleuse d'un jeune Parisien qui parlant d'Engilbert dit, méprisant : « Quel air de petit crevé! » Il en résulte une provocation en duel. A cette nouvelle l'abbé Claudius d'abord ahuri — c'est dans son lit qu'il l'apprend — retrouve toute son énergie de prêtre : « Vous savez que l'Eglise réprouve le duel, dit-il à son élève, vous savez que moi, ministre du Seigneur, je vous condamnerai! » La scène est curieuse : le bon abbé partagé entre son cœur et sa foi satisfait l'une en protestant avec vigueur, et l'autre en « donnant sa bénédiction » à Engilbert.

Comme tous les duels, celui-ci ne fut fatal à personne, il aida plutôt au mariage des deux jeunes gens, quoique M. de Malieune s'y fût d'abord vivement opposé. Deux cœurs naïfs.

Quant à M. Sagitot, lui aussi, malgré son âge, songe à Mlle Léontine dont le souvenir le tourmente presque autant que son estomac. Cela le préoccupe tellement qu'un soir, comme elle est en pèlerinage à Lourdes, il s'endort sur sa chaise non sans avoir fait son eau sucrée avec sa méthode habituelle, mais il est réveillé par un bruit insolite. Il se rassure cependant et se met au lit; le même bruit se renouvelle, déjà il se voit assassiné, il lit même son article nécrologique dans le *Petit Journal*. La frayeur alors le réveille pour de bon, un meurtrier est évidemment caché dans sa maison, il a entendu « des pas de velours; » il court éveiller la gendarmerie qui est

tout proche. On perquisitionne. Pendant ce temps, même en compagnie des gendarmes, il se meurt de peur et prie de tout son cœur pour que « l'homme se soit sauvé. » Mais comme il n'ose coucher seul chez lui, les gendarmes l'emmènent... au violon.

Le mystère se découvre enfin, le malfaiteur était un gros chat jaune qui festoyait avec un gigot et une queue de sardine. La scène est désopilante. Quelque temps après M. Sagitot épouse Mlle Léontine. Encore deux cœurs naïfs, dans un autre genre.

On pensera ce qu'on voudra de l'œuvre des romans honnêtes, mais c'est une œuvre nécessaire, vu « les malheurs des temps. » Qu'on nous fasse de bons romans, bien chrétiens, bien français, où ruisselle la sève religieuse, où apparaisse nettement l'action sociale, catholique, ardente, combative, s'affirmant énergiquement et joyeusement, montrant au peuple, à l'ouvrier, à l'homme des champs l'idéal des vertus chrétiennes, la puissance que donne la foi pour le travail, la résistance à l'épreuve, la défense de la patrie. Il y a là une mine d'idée neuves, une mine de chefs-d'œuvre à produire. Nous les attendons de M. Mame.

2° Notices et renseignements divers

Cursus Scripturæ Sacræ, des PP. Jésuites : *Exodus et Leviticus.* — Un fort vol. gr. in-8° raisin, de 550 p. — Paris, Lethielleux, 1897. — Prix : 10 fr.

La maison Lethielleux continue la colossale publication du *Cursus Scripturæ Sacræ* des Pères Jésuites, dont l'*Ami du Clergé* a déjà longuement entretenu ses lecteurs à plusieurs reprises.

Un nouveau volume vient de paraître. C'est le second de la série qui sera consacré au commentaire des *livres historiques*, et le vingtième paru jusqu'à présent. En y ajoutant les quatre parties d'*introduction*, la collection totale, à l'heure actuelle, comprend donc 24 volumes.

Le commentaire qu'on nous donne aujourd'hui sur les deux livres sacrés, l'*Exode* et le *Lévitique*, a pour rédacteur le P. Hummelauer. Dire qu'il est de tout point digne de ses aînés, pourrait passer pour une banalité inutile auprès de ceux qui ont déjà lu les commentaires précédents du même auteur. Celui-ci réclame cependant une mention élogieuse spéciale pour l'immense érudition exégétique accumulée dans l'explication du texte de l'*Exode*, et aussi pour la profonde science juridique, naturelle et positive, qui éclaire si merveilleusement la législation sacrée du Lévitique.

Nous sommes très heureux de constater que cette publication se poursuit, sans défaillance d'aucune sorte, depuis son origine. A mesure qu'elle avance — rapidement — nous sommes de plus en plus persuadé qu'elle méritera certainement dans son emsemble les appréciations unanimement flatteuses qui l'ont saluée à son aurore dans la presse catholique tout entière. La lecture de ce nouveau volume n'est pas, en ce qui nous concerne, pour diminuer l'enthousiasme avec lequel nous avons toujours recommandé ce très savant *Cursus Scripturæ* aux clients de l'*Ami du Clergé*.

On nous demande souvent où en est la publication du grand cours d'Ecriture sainte « de Lethielleux. » Puisque l'occasion s'en présente, donnons ici, pour renseigner les intéressés, la nomenclature des volumes parus, avec leurs prix respectifs :

1. Introductio generalis (12 fr.).
2. Introductio specialis in Vet. Test., 2 vol. (18 fr.).
3. Introductio specialis in Nov. Test., 1 vol. (12 fr.).
4. Commentarius in libros *Samuel* (I et II Reg.), (7 f. 50).
5. — in libros *Judith* et *Ruth* (6 fr. 50).
6. — in librum *Job* (8 fr.).
7. — in *Prophetas minores*, 2 v. (15 fr.)
8. — in *Danielem*, *Lament.*, et *Baruch* (8 fr. 50).
9. — in *Isaiam*, 2 vol (18 fr. 50).
10. — in *Jeremiam* (10 fr. 50).
11. — in *Ezechielem* (9 fr.).
12. — in *Ecclesiasten* et *Cantic.* (9 fr. 50).
13. — in *S. Pauli I ad Corinth.* (9 fr. 60).
14. — in *S. Pauli II ad Corinth.* et *Galat.* (11 fr.).
15. — in *Matthæum*, 2 vol. (20 fr.).
16. — in *Marcum*, (8 fr. 75).
17. — in *Genesim* (12 fr.).
18. — in *Lucam* (12 fr.).
19. — in *Ep. ad Romanos* (14 fr.).
20. — in libr. *Exodi* et *Levitici* (10 fr.).

En tout, 20 parties en 24 volumes, qui peuvent s'acheter séparément.

Concordantiarum universæ Scripturæ Sacræ Thesaurus, auct. Patr. S. J. — Un fort vol. in 4°, de 1240 p. — Paris, Lethielleux. — Prix : 25 fr.

C'est un nouveau volume à ajouter à la série déjà parue du grand *Cursus Scripturæ Sacræ* des Pères Jésuites, publié par la maison Lethielleux.

Nous n'avons pas à dire ce qu'est une *Concordance*, ni l'indispensable nécessité d'avoir sous la main, en cas de besoin, pour trouver ou retrouver un texte utile, ce dictionnaire universel de tous les mots employés dans le texte latin de la Bible entière, avec renvois aux endroits où ils peuvent se rencontrer.

Les « Concordances » ne manquaient pas, assurément, car on a compris de très bonne heure le service que ce genre de répertoire pouvait rendre aux professeurs, missionnaires, conférenciers et prédicateurs. Les Pères de Raze, Lachaud et Flandrin, S. J., avaient déjà donné, il y a une quarantaine d'années, un excellent *Manuale concordantiarum*. La *Concordance* classique de Dutripon est également assez connue.

Celle que vous donnent aujourd'hui les Pères Peultier, Etienne et Gantois, comme partie intégrante et complémentaire du *Cursus Scripturæ Sacræ*, est une œuvre tout à fait à part, et, dans un certain sens, absolument nouvelle.

Elle a été rédigée sous l'inspiration de la même haute critique scientifique qui rend si recommandables au monde catholique savant les autres parties du fameux *Cursus*.

De beaucoup plus complète que ses devancières, quant au nombre des mots et des citations du dictionnaire proprement dit, elle offre, sous un format relativement restreint, infiniment moins lourd et encombrant que celui de Dutripon, une étonnante agglomération de matériaux, vrai chef-d'œuvre d'ordre et d'exécution typographique, dont nous aurons donné quelque idée quand nous aurons dit que chaque page, sur une surface de 16×25 centimètres, contient 100 lignes de texte fin à caractères absolument nets, réparties en trois colonnes verticales ; ce qui donne, à raison d'une moyenne de 40 lettres à la ligne, une somme d'environ 12000 lettres par page. Inutile d'ajouter que, cette fois, les citations et références ont été « une à une » rigoureusement contrôlées, et que nous avons enfin très probablement le type de la *Concordance* définitive *ne varietur*.

Mais ce n'est pas là la partie la plus intéressante de l'ouvrage. Une Concordance moins parfaite peut encore, à la rigueur, passer pour satisfaisante dans la plupart des cas.

L'originalité extrêmement intéressante de ce colossal travail se trouve surtout dans les 70 pages d'introduction qui, à elles seules, suffiraient pour assurer le succès du volume auprès du clergé studieux.

Les auteurs ont groupé dans cette introduction, résumé d'immenses recherches et d'une synthèse singulièrement laborieuse, XCI *tableaux synoptiques* où se trouvent ramassés, en racourci, grâce à une disposition typographique parfaitement claire, tous les renseignements utiles et possibles sur l'histoire du peuple d'Israël, ses généalogies, son temple, ses mœurs, ses fêtes, ses sacrifices, tous les autres rites de son culte, les détails de ses lois, la géographie de ses expéditions, ses guerres, toute sa chronologie, etc., etc. Pur chef-d'œuvre, à notre avis, que cette condensation en 91 tableaux, aussi artistique que scientifique, d'une énorme érudition scripturaire qu'aucun travail d'étude personnelle ne saurait jamais atteindre.

Nous sommes heureux de saluer, avec des éloges sans réserve, l'apparition de cette œuvre hors pair, commencée depuis quinze ans, et qui se présente au public dans des conditions exceptionnelles de perfection, pour le fond et pour la forme.

(A noter qu'on peut se procurer la *Concordantia* indépendamment des autres volumes du *Cursus*, qui d'ailleurs se vendent tous aussi séparément).

La sainte Bible polyglotte, contenant le texte hebreu original, le texte grec des Septante, le texte latin de la Vulgate, et la traduction française de M. l'abbe Glaire, avec les différences des textes, des introductions, des notes, des cartes et des illustrations, par F. Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice. — *Ancien Testament*, tome I, *le Pentateuque* : 1er fascicule, *la Genèse*, in-8o de 272 p. — Paris, A. Roger et Chernoviz.

La sainte Bible avec commentaire, d'après Dom Calmet, les saints Pères et les exégètes anciens et modernes, par l'abbé Petit. — Tome XII, *les Machabées*. — In-4o de 466 p. — Arras, Sueur-Charruey.

I. Voilà deux ans que les souscripteurs réclament à grands cris le tome I de la grande *Bible polyglotte*, et ce n'est encore que le 1er fascicule de ce tome I qu'on leur offre. L'œuvre va lentement, mais l'on devait s'y attendre. Une entreprise de ce genre, pour être sérieuse, ne saurait être précipitée, surtout quand elle est menée par M. Vigouroux, qui est la conscience faite homme :

Il plaît à tout le monde, et ne saurait se plaire.

La mise en train d'un travail où le texte doit être présenté en regard et s'appeler dans quatre langues différentes ; où les notes, renvoyées au bas des pages, sont innombrables ; où, à travers ces notes, viennent s'intercaler mille illustrations destinées à l'éclaircissement du texte ou à l'éclaircissement des notes elles-mêmes ; cette mise en train devait fatalement se compliquer d'abord d'essais, de tâtonnements, d'imprévu, en un mot, et être fort longue. Mais le savant sulpicien a triomphé de toutes les difficultés de la première heure ; et nous croyons son libraire sur parole, quand il nous assure que « désormais rien ne s'opposera à la marche régulière de la publication. »

Le titre de ce travail en dit toute l'importance, et le nom de l'auteur nous dispense d'en faire l'éloge. Texte établi suivant toutes les règles de la critique, notes substantielles, illustrations judicieuses, visant toujours un but apologétique, cartes d'une admirable clarté, papier de luxe, typographie Didot : tout est excellent. — A plusieurs reprises déjà, en 1896, nous avons annoncé cette Bible. Rappelons qu'elle doit comprendre 8 vol. gr. in-8 raisin, et que le prix de souscription est de 5 fr. le volume.

II. Avec ce tome XII s'achève l'Ancien Testament de M. Petit. Le Nouveau suivra rapidement. Nous avons souvent déjà recommandé cette Bible. Elle est fort soignée, et répond à tous les besoins de la généralité de nos lecteurs. Commentaire très abondant et très riche ; avec la substance de Dom Calmet et de Drach, il donne les résultats les plus certains de l'exégèse moderne. Il se maintient dans une sage défiance vis-à-vis des hypothèses aventureuses relatives à la composition des Livres saints ; mais, pour ce qui est du sens littéral, il profite très largement des progrès de la philologie. — Exécution typographique admirable ; les caractères arabes, assyriens, coptes, chinois, hiéroglyphiques et samaritains ont été pris à l'imprimerie Nationale. Souhaitons que son extrême bon marché (prix de souscription : 4 fr. le volume) l'aide à devenir réellement, suivant le mot d'un de ses éminents patrons, « la Bible du clergé français. »

Les saints Evangiles ou la vie de N.-S. J.-C. harmonisée en un seul récit, par l'abbé P.-M. Labatut (80 gravures sur bois). — Un vol. in-12 de 352 p. — Prix : 1 fr. 50 (Conditions spéciales pour la propagande).

Un vrai « comble » d'utilité pratique et de *bon marché*. Une Vie de Jésus-Christ, toute simple, sans aucun apparat d'érudition exégétique, racontée en style bien uni, d'après la concorde des quatre évangélistes, avec 80 gravures sur bois hors texte pour intéresser les yeux et aider la mémoire, une table finale synoptique bien faite, et, au bas des pages, de bonnes notes explicatives des passages difficiles, tirées des maîtres modernes de l'Ecriture sainte (Chevallier, Fouard, Lesêtre, Fillion), le tout pour le très modeste prix de 1 fr. 50, qui sera encore notablement réduit par l'éditeur dans un but de pieuse propagande. Voilà un tour de force de science vulgarisée, de charité et de typographie combinées, comme nous voudrions pouvoir en signaler souvent aux lecteurs de l'*Ami*.

Avis aux maisons d'éducation, collèges, pensionnats, etc.; avis aussi aux catéchistes et en général à toute œuvre, à tout prêtre, qui veut, à peu de frais, mettre à la portée des enfants ou des gens du peuple une lecture « populaire » des Evangiles rattachés à la Vie de N.-S. Jésus-Christ.

Les délicats critiqueront peut-être les gravures, qui ne sont point des chefs-d'œuvre assurément, ayant une prétention beaucoup plus modeste. Elles sont très suffisantes cependant et d'expression assez forte, quoique un peu primitive, pour le but que s'est proposé l'auteur : faciliter la diffusion de l'évangile parmi les humbles, en « popularisant » le sujet qui en forme toute la substance, la vie de Jésus-Christ, qu'on ne saura jamais assez répandre parmi les fidèles.

Nous souhaitons de grand cœur bon succès à cette modeste et, à notre sens, très opportune publication.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'après les saints Evangiles, par Mgr L. C. Bourquard. — Chez Vic et Amat, libraires-éditeurs, 11, rue Cassette, Paris. — Un très beau volume gr. in-8 de x-628 pages, 5 fr., *franco* 6 francs. — Se vend au profit des orphelins.

Dans un court avant-propos, l'auteur nous indique le but qu'il a poursuivi, en écrivant cette nouvelle vie de Notre Seigneur Jésus-Christ : c'est de « faire naître dans les âmes les sentiments d'une tendre piété et d'un profond amour envers notre divin Sauveur. Il a voulu que le *consentement*, l'*harmonie* des saints Evangiles demeure et retentisse dans le souvenir des pieux lecteurs, non pas seulement après qu'ils auront fermé le livre, mais à tous les instants de leur vie, surtout dans les heures d'épreuves et de souffrance aiguë. »

Ce livre n'est étranger à aucun des travaux de nos savants exégètes catholiques, mais surtout il est pieux, consolateur ; l'auteur s'applique à faire ressortir les conséquences morales qui, ailleurs, sont trop négligées. Jésus-Christ est notre forme, notre modèle, sa vie doit se refléter dans la nôtre. « Tous les temps, dit-il, aboutissent à Jésus-Christ et se concentrent en sa personne. Les temps qui l'ont précédé le préparent. Les temps qui suivent sa naissance sont consacrés à l'établissement de son règne et à la lutte contre ses ennemis. Les temps qui suivront correspondent à la consommation de toutes choses dans la gloire divine. Pendant la période de luttes et de labeurs que nous traversons, notre devoir est d'introduire les pensées éternelles au milieu des changements et des vicissitudes des choses temporelles. Nous devons nous reposer en Dieu dans la fatigue, trouver la joie en lui dans nos souffrances, et faire éclater les merveilles de la grâce divine dans notre nature corruptible et fragile. C'est le but de la

vie chrétienne, c'est le résultat de l'imitation du parfait modèle qui est né parmi nous, et dans lequel la plénitude de la divinité a habité corporellement. »

Tel est le ton général de l'ouvrage. Les faits y sont bien présentés, le style en est coulant, facile, animé : il instruit et sait se débarrasser à propos du bagage d'érudition qui alourdit la marche et refroidit l'ardeur du récit, tout en gardant une doctrine théologique élevée et sûre.

La Terre sainte. Jérusalem et le nord de la Judée, par Victor Guérin. — Un vol. in-4° de 340 p., 8 fr. — Paris, Plon.

M. Victor Guérin s'est placé depuis longtemps au premier rang de nos judéologues. Sa *Terre sainte*, publiée en 1882 (2 vol. gr. in-4°, 100 fr.), a été un événement. Nul n'a visité avec un soin plus amoureux les moindres localités de la Terre sainte. Nul ne sait mieux distinguer dans les diverses antiquités, déterminer les dates des monuments et de chacune de leurs parties, découvrir les inscriptions, substituer des faits incontestables aux hypothèses hasardées. Combien peu d'érudits surtout ont su unir dans un aussi harmonieux équilibre la science et l'art, parler une langue aussi précise et tout ensemble aussi pénétrée de poésie et de piété !

Aux dimensions près, ces deux in-4° avaient toutes les qualités d'un ouvrage classique, et méritent de rester classiques en effet. Mais les bourses modestes se féliciteront de l'édition abrégée qui leur est offerte aujourd'hui. Jérusalem nous apparaît d'abord, avec tous ses souvenirs historiques, avec la description de tous ses monuments, de ses trois enceintes, de ses principales nécropoles. Puis Betphagé, Béthanie, Bethléem, le monastère de Saint-Sabas, le Jourdain, la mer Morte, Jéricho, et tout le nord de la Judée. — Le papier est de luxe, et l'illustration merveilleuse.

La grâce et la gloire, par le P. Terrien, S. J. — 2 vol. in-12, chacun de 430 p. — Paris, Lethielleux. — Prix : 9 fr.

Nous arrivons un peu tard pour parler du nouvel ouvrage du P. Terrien, auquel la presse catholique a fait universellement un chaleureux accueil, absolument mérité. L'*Ami* d'ailleurs l'a déjà recommandé à l'occasion. C'est tout plaisir pour nous de le présenter aujourd'hui à nos lecteurs dans un compte rendu détaillé et motivé.

Disons tout de suite que, s'il s'agit là de la *grâce*, ce n'est point, Dieu merci ! de la grâce actuelle ! Qu'on nous pardonne ce « Dieu merci ! » il échappe instinctivement à la plume du critique qui a tremblé un instant devant le spectre terrifiant des éternelles disputes sur la prédétermination physique et la science moyenne, la grâce efficace *ab intrinseco* des uns et la grâce plus ou moins « congrue » de leurs adversaires.

Le P. Terrien ne nous parle dans son œuvre — car c'est là une œuvre théologique nouvelle et de haute importance — que de la *grâce habituelle* ou sanctifiante, ainsi que de son prolongement, disons de sa consommation céleste future, dans la lumière de gloire.

Toute la théorie fondamentale du surnaturel est là, et combien ignorée ou superficiellement connue de nos catholiques contemporains, voire des prêtres, et de ceux-là même qui peuvent accoler à leur dignité sacerdotale le titre honorifique de docteur en théologie !

Méditations pieuses, rêveries ascétiques sur la transcendance de l'union mystique de l'âme avec Dieu ?... Point ! C'est de bonne et forte théologie tout simplement, et de la meilleure, de la mieux fouillée, de la plus solidement établie et développée. Le sujet était difficile, et en plus d'un point, malaisé à aborder, à traiter surtout en langage clair, tel que l'exige le tempérament de l'esprit français.

Le P. Terrien a triomphé de toutes les difficultés. Il fallait jadis, pour les curieux de métaphysique surnaturelle, chercher loin dans nos bons vieux théologiens scolastiques, plus ou moins zélés et fidèles commentateurs de la *Somme théologique*, pour arriver à pénétrer un peu les mystères de la sublime *participatio naturæ divinæ*, qui est proprement la source, la profonde et dernière raison d'être actuelle, comme la consommation future et éternelle, de tout l'ordre surnaturel. Et encore beaucoup ne réussissaient-ils qu'à soulever péniblement les premiers voiles, quand ils soulevaient quelque chose, dans cette chasse à la lumière en sujet si profond !

Grâce au P. Terrien, nous avons, en bonne langue française, un traité suffisamment complet, très détaillé, subtil à l'occasion là où il doit l'être, toujours clair cependant et facile à suivre, fortement nourri de bons textes et de solides arguments sur tout ce que la théologie peut nous apprendre de la nature et des propriétés de la grâce sanctifiante et de la gloire.

Chicanerons-nous l'auteur sur des vétilles ? Non ! Ce serait faire mentir l'impression d'ensemble absolument excellente que nous a laissée la lecture de ses deux admirables volumes ; et s'il est, sur tel ou tel détail sans grande importance, des vues et interprétations où les métaphysiciens pointilleux pourraient trouver matière à réserves, à discussions d'école, nous n'y avons vu pour notre part rien qui puisse troubler l'harmonie d'éloges que mérite ce livre souverainement intéressant, de la part de tous ceux qui se donneront la peine de le lire, quelles que soient leur tournure d'esprit et la nuance de leur cocarde théologique.

Un curé interpellé devant nous, un jour, par un confrère : « Est-ce que vous prêchez quelquefois sur la grâce sanctifiante ? » répondit : « Jamais ! Je n'ai pas de sermon là-dessus. Qui voudrait l'écouter, et qui pourrait le comprendre ? » Mettons que cette manie détestable de ne rien dire aux fidèles, même aux plus humbles, des merveilles divines de la grâce et de la gloire, est une exception, et concluons seulement que ceux qui étudieront les deux volumes du P. Terrien sauront certainement y trouver des sujets d'excellentes instructions.

Pour qu'on juge à l'avance de l'économie de l'ouvrage, nous donnons sa distribution générale.

Tome I :

Livre I. Du fait et de l'excellence de l'adoption divine.

Livre II. Du principe créé de la filiation adoptive, c'est-à-dire de la grâce sanctifiante.

Livre III. Des principes d'activité qui répondent à la grâce. Les vertus infuses et les dons du Saint-Esprit.

Livre IV. De l'habitation de Dieu dans l'âme de ses fils adoptifs.

Livre V. Rapports de la filiation adoptive avec le Père et le Fils.

Livre VI. Rapports de la filiation adoptive avec le Saint-Esprit.

Tome II :

Livre VII. Croissance spirituelle des fils adoptifs de Dieu. — Le mérite, premier moyen de croissance.

Livre VIII. Second moyen de croissance : les sacrements et spécialement l'Eucharistie.

Livre IX. La perfection finale des enfants de Dieu, considérée du côté de l'âme.

Livre X. Même perfection, considérée du côté du corps.

Livre XI. Du caractère surnaturel et gratuit des dons faits par Dieu à ses enfants. — Un dernier mot sur l'excellence de la grâce et de la gloire.

En plus, une série de IX appendices relatifs à certains points de vue particuliers philosophiques, théologiques, historiques, plus subtils ou moins importants, des matières développées dans le texte des deux volumes.

L'évolution et le dogme, par le P. Zahm, trad. de l'anglais. — 2 vol. in-12. — Paris, Lethielleux, 1897. — Prix : 7 fr.

On peut ne pas partager toutes les idées du P. Zahm sur la controverse tant débattue de l'évolution. Personne cependant ne refusera au savant auteur l'appréciation bienveillante que méritent incontestablement sa sincérité, son érudition et la souplesse de sa dialectique.

Le critique impartial peut tout au moins se permettre de dire tout d'abord que la preuve définitive de la théorie évolutionniste n'est pas faite encore. Le débat reste ouvert ; et si ces deux intéressants volumes, d'allure un peu militante, apportent certainement de précieuses contributions à la thèse darwiniste, on ne saurait aller tout de même jusqu'à dire qu'ils feront la pleine conviction dans l'esprit de tous les lecteurs.

Le P. Zahm est un hardi pionnier du nouvel évangile transformiste, un des plus hardis qui aient osé jusqu'à présent pousser la théorie fameuse jusqu'à ses extrêmes

limites, en l'appliquant même à la genèse du corps humain. L'auteur ne se dissimule pas ce qu'il y a de périlleux et de singulièrement pénible à heurter de front des convictions faites depuis longtemps, enracinées dans l'enseignement commun, solidement étayées sur l'interprétation traditionnelle séculaire de la Bible. Aussi a-t-il eu soin de traiter son lecteur avec toutes les précautions que réclamait pareille tentative, en lui mettant sous les yeux, bien détaillées et présentées loyalement, toutes les pièces du procès.

Le premier volume, uniquement écrit pour préparer le second, traite longuement le problème de l'évolution dans le *passé* et dans le *présent*, au point de vue abstrait et purement scientifique, avec un grand luxe d'exposition, de preuves et de solutions d'objections.

Le second, de beaucoup le plus intéressant parce qu'il est un peu plus « nouveau » dans le fond et dans la forme, aborde crânement les relations de la théorie évolutionniste avec le dogme catholique. « Crânement, » n'est pas trop dire. Le P. Zahm est un convaincu, un apôtre, et, comme tel, pas le moins du monde timide. Le chapitre IV — *L'Evolution et la foi* — et le Chapitre VI — *L'origine simienne de l'homme* — concluent nettement à l'absence de toute opposition entre la foi révélée et la théorie de l'évolution, appliquée même à l'origine de l'homme.

Ce n'est ici ni le lieu ni l'occasion opportune de discuter la valeur scientifique et théologique de ces deux volumes. Nous les présentons fidèlement aux lecteurs en les prévenant de ce qu'ils pourront y trouver. Notre rôle doit se borner là.

Pour être sincère dans notre compte rendu, nous dirons cependant que l'œuvre du P. Zahm nous a paru un peu hâtivement composée. Il y a des répétitions, quelques longueurs en style plus oratoire que nerveusement philosophique, un plan bien conçu dans ses grandes lignes, mais pas assez rigoureusement réalisé. Tout cela gagnerait à être un peu moins lâche, plus nettement condensé. Telle sera du moins, pensons-nous, l'impression du lecteur français.

Cette observation d'ailleurs, toute de critique générale, n'enlève rien, dans notre pensée, aux mérites du très remarquable travail du P. Zahm ; et ceux-là même qui tiendront à faire de fortes réserves sur la portée démonstrative de certains arguments et ne voudront point suivre l'auteur jusqu'à l'hypothèse de l'origine simienne de notre espèce, lui sauront gré de les avoir grandement instruits, en les intéressant beaucoup, par la lecture de cet ouvrage, le plus complet qui soit jusqu'à présent sorti d'une plume catholique sur le problème de l'évolution.

De l'intervention des laïques, des diacres et des abbesses dans l'administration de la Pénitence, par l'abbé P. Laurain. — Un vol. in-8° de 115 p. — Paris, Lethielleux. — Prix 2 fr. 50.

Un professeur protestant de Philadelphie vient de publier récemment en anglais 3 volumes in-8° sur l'histoire du sacrement de Pénitence, ou plus exactement sur l'*Histoire de la confession auriculaire et des indulgences dans l'Eglise latine*. L'auteur conclut, ainsi qu'on devait s'y attendre de la part d'un protestant militant, que la confession auriculaire est une invention récente de l'Eglise romaine, — du « sacerdotalisme, » comme il dit, — introduite en vertu d'une transformation ou innovation, à la fois dogmatique et disciplinaire, qui se serait opérée vers les XII^e et XIII^e siècle, sous l'influence des docteurs scolastiques. M. Lea s'appuie surtout sur les documents historiques qui semblent établir que, dans les premiers temps de l'Eglise, les laïques, les abbesses, les diacres, ont été considérés comme pouvant exercer le ministère de la pénitence, entendre les confessions, absoudre des péchés, et cela sans aucune loi générale obligatoire pour les fidèles d'accuser tous les péchés ; d'où il suivrait qu'alors la confession privée auriculaire n'était considérée ni comme nécessaire, ni comme exigeant exclusivement l'intervention du pouvoir sacerdotal.

M. l'abbé Laurain, dans la courte et très documentée étude historique dont nous venons de donner le titre, fait la critique des principaux arguments mis en avant par le D^r Lea. Il a recueilli tous les textes intéressants qui peuvent être allégués, depuis le III^e jusqu'au XVI^e siècle (Concile de Trente) en faveur de l'hérésie protestante au sujet du sacrement de Pénitence.

Il n'a point de peine à établir nettement que la prétendue « confession aux abbesses » n'a été jamais qu'une « ouverture de conscience, » quelquefois prescrite formellement par des *règles* exagérées dans leur formule, mais nullement une confession sacramentelle proprement dite avec absolution des péchés au sens théologique du mot.

La confession faite aux laïques, à défaut de prêtre, a été pendant longtemps en usage, en France surtout, au moins dans certaines parties de la France. Des textes d'Albert le Grand et de saint Thomas d'Aquin montrent assez qu'elle subsistait encore au XIII^e siècle, quoique fort discutée parmi les docteurs, battue en brèche par saint Bonaventure et son école, et déjà pratiquement en voie de désuétude très prononcée. Tel est le fait. Inutile de le nier.

M. Laurain s'applique à l'interpréter, et il prouve aisément que cette « confession aux laïques » n'a été, non plus, jamais regardée comme sacramentelle, mais seulement comme une pratique pieuse, très propre à augmenter la contrition du pénitent par un acte d'humiliation qui n'était d'ailleurs conseillé, parfois ordonné, qu'en cas d'urgente nécessité et à défaut d'absolution sacerdotale.

La question des diacres était plus délicate à résoudre. Il est certain qu'ils ont été souvent regardés, depuis un texte fameux de saint Cyprien, comme pouvant, en l'absence du prêtre, *réconcilier* le pénitent par la sainte communion, après audition préalable de sa confession.

M. Laurain propose, pour l'interprétation de ce fait historique, une explication très simple et absolument rationnelle.

Les diacres étant, par leur fonction, ministres de la sainte Eucharistie, il était tout simple qu'on réclamât leur concours *in extremis* pour l'administration de ce sacrement, que toute l'antiquité ecclésiastique a tenu pour nécessaire *de jure divino* à l'article de la mort. La confession obligatoire avant la communion ne date, comme précepte positif, que du Concile de Trente. Les théologiens enseignent couramment que l'Eucharistie reçue par un pécheur de bonne foi, avec la seule attrition, suffit pour le justifier. Les diacres donc n'auraient eu charge que de s'assurer des dispositions suffisantes du coupable, avouant plus ou moins intégralement ses fautes avec repentir, et de lui accorder ensuite la *paix*, la réconciliation suprême de la communion eucharistique, sans donner jamais aucune absolution sacramentelle proprement dite.

De cette discussion, menée contre un savant protestant de première ligne avec tout le sang froid et la profondeur critique désirables, il résulte que le pouvoir sacramentel d'absoudre dans la Pénitence a de tout temps été attribué au seul ordre sacerdotal. Voilà donc un point capital de la thèse du D^r Lea parfaitement réfuté, et nous ne pouvons que féliciter M. Laurain d'avoir rendu ce bon service à notre apologétique sacramentaire.

Nous n'avons pas, chez nous catholiques, de bonne histoire du sacrement de Pénitence. Nous en sommes encore, ou à peu près, aux travaux, excellents sans doute, mais pas toujours très sûrs, de Morin et de Martène, et de Chardon qui les a résumés. Souhaitons que quelque savant professeur de faculté catholique nous donne bientôt un bon livre d'érudition historique et de théologie sur la Pénitence, comme antidote des trois volumes protestants de M. Lea.

En attendant, M. Laurain aura eu le mérite d'ouvrir la voie et d'offrir déjà une large et solide contribution à cette apologie future de la confession auriculaire telle qu'elle se pratique dans l'Eglise catholique.

De l'apologétique traditionnelle, par le P. Le Bachelet, S. J. — Un vol. in-12 de 157 p. — Paris, Lethielleux. — Prix : 1 fr. 50.

On a mené beaucoup de bruit en ces derniers temps, dans les Revues catholiques, autour d'un système nouveau d'apologétique dit *méthode d'immanence*, mis à la mode par un distingué professeur laïque et catholique, M. Blondel.

A ceux qu'intéresse le curieux mouvement d'idées suscité par cette tentative hardie, où tout n'est pas à blâmer, nous signalons la brochure du P. Le Bachelet

(Extraite des *Etudes* des RR. PP. Jésuites). Ils y trouveront, en quelques pages d'une rare limpidité de style et d'idées, une exposition et une critique très sagement conduites de la méthode *subjective* — pour un peu, nous dirions *kantiste* — qu'on prétend substituer à l'ancien procédé, vermoulu et sans consistance (? !), de l'apologétique traditionnelle qu'ont connue et pratiquée jusqu'à ce jour les Maîtres de la doctrine catholique.

La lecture de ce petit volume serait un excellent complément de l'article récemment publié par *l'Ami* précisément sur cette grave matière des principes et méthodes de l'*Apologétique*.

L'Enfer, par M. l'abbé Brémond, professeur de dogme au Grand Séminaire de Digne. — Une plaquette de 61 pages. — Prix : 0 fr. 75. — Chez l'auteur.

Au sentimentalisme faux qui bat en brèche le dogme salutaire de l'enfer éternel et de ses peines, il est nécessaire d'opposer, avec la profession inébranlable de la foi au dogme défini, les raisons théolog ques qui découlent de la nature du péché, de l'outrage qu'il fait à Dieu, du témoignage de la conscience, de l'état moral du dévoyé, de la justice de la peine, de l'obstination du damné. C'est ce que le lecteur trouvera dans cet opuscule, publié d'abord en articles dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*.

Le Catholicisme et la vie de l'esprit, par Georges L. Fonsegrive. (Extrait de la *Quinzaine*). — In-8 de 45 p., 1 fr. — Aux bureaux de la *Quinzaine*, Paris, rue Vanneau, 45.

Les articles qui composent cette brochure ont été écrits pour répondre à ce reproche, fait trop souvent au catholicisme, que la vie religieuse, intellectuelle, morale du catholique, soumise de toutes parts à la compression par l'inflexible rigueur du dogme, par le poids de la discipline infaillibiliste, non moins que par la multitude des rites et la puérilité des pratiques, ne peut que s'atrophier et finalement arriver à s'anéantir.

Ils ont servi de réponse à un livre de M. Auguste Sabatier, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris : *Esquisse d'une philosophie de la religion d'après la psychologie et l'histoire*.

Le philosophe chrétien démolit sans peine l'échafaudage du professeur protestant, sans nier sa bonne foi ; il lui prouve que loin de comprimer la vie intellectuelle, le catholicisme en assure au contraire la plénitude.

L'âme humaine, ses mouvements, ses lumières, etc., par le Dr Baraduc. — Un vol. in-8o illustré. — Paris, Ollendorff. — Prix : 12 fr.

Assez méchant livre, qui coûte cher, et où l'on n'apprend pas grand'chose de nouveau. L'auteur prétend arriver à la photographie de la pensée. Rien que cela ! Sa démonstration d'ailleurs est faite en un jargon occultiste, presque incompréhensible, qui la rend suffisamment inoffensive. Nous ne conseillons à personne d'aller chercher à pareille source des renseignements exacts sur les nouveautés sérieuses en fait de spiritisme, lévitation, communication de pensées, extériorisation de sensibilité et autres bizarreries transcendantes du même genre.

L'âme de l'homme, par J. Guibert, supérieur de l'Ecole des Carmes.

Mahomet et son œuvre, par M. Gondal, professeur d'apologétique et d'histoire au Séminaire Saint Sulpice.

Etudes sur la pluralité des mondes habités et le dogme de l'Incarnation. — II. Soleils et Terres célestes. — III. Les Humanités astrales et l'Incarnation de Dieu sur la terre, par le P. Ortolan, O. M. I.

L'Au-delà ou la vie future d'après la science et la foi, par M. Laxenaire, professeur de philosophie au Grand Séminaire de Saint-Dié.

Les causes de l'incrédulité. Pourquoi y a-t-il des hommes qui ne professent aucune religion ? par M. Guyot, curé de Gérardmer.

Certitudes scientifiques et certitudes philosophiques, par le P. de la Barre, S. J., professeur de dogme à l'Institut catholique de Paris.

Tous ces opuscules font partie de la nouvelle collection *Science et Religion*, annoncée dans notre numéro du 23 décembre 1897 (opuscules de 64 p. in-12, 0 fr. 60, Paris, Bloud et Barral). Quelques-uns sont d'abord très facile et seraient très utiles à propager même dans les milieux populaires : par exemple, les *Causes de l'incrédulité*, de M. Guyot, ou l'*Au-delà*, de M. Laxenaire. D'autres jettent, sur les problèmes les plus ardus de la philosophie, des clartés intenses : par exemple, les *Certitudes*, du P. de la Barre.

Nous aimons peu le *Mahomet* de M. Gondal ; et nous ne saurions admettre que l'auteur semble faire siennes des appréciations comme celles-ci :

« L'Islamisme doit *préparer à la civilisation* les peuples les plus avancés dans la barbarie, et notamment les Africains. Ces peuples qu'il fallait amener du fétichisme au monothéisme, *avaient besoin* dans leur degré inférieur de culture, dans leur sensualisme brutal, *de cette transition* ou d'une transition analogue pour arriver au christianisme. »

Ou encore, ce jugement d'un philosophe protestant qui, nous parlant de « la pureté de la morale » de Mahomet, ajoute que « l'on a pu sans paradoxe prendre l'Islam pour une *forme inférieure de christianisme* accommodée aux besoins et à la taille de peuplades sémitiques d'une demi-culture... S'il veut revivre, il doit se réformer ; ... il faut qu'il achève de dépouiller sa vieille nature, et reçoive une *nouvelle effusion de l'esprit chrétien*. Il ne deviendra universel qu'autant qu'il se rapprochera du principe moral du christianisme *pour n'être plus qu'un*, à la fin, *avec lui*. »

C'est sur ces lignes que se termine l'étude de M. Gondal. Nous le regrettons. Ce sont des idées que nous avons exposées déjà et discutées (*Ami* 1897, p. 305 sqq.). Un de nos plus éminents correspondants nous a écrit de Mésopotamie que notre indignation était trop contenue encore : que dira-t-il si les lignes de M. Gondal lui tombent sous les yeux ?

Directoire pratique du jeune confesseur, par A. Ciolli, traduit de l'italien par l'abbé Mazoyer. — 2 vol. in-12, compacts, de chacun 400 pages. — Paris, Retaux, 1898. — Prix : 7 fr.

L'ouvrage du chanoine Ciolli dont nous annonçons la traduction française est depuis longtemps connu et estimé en Italie, où il a déjà eu quatre éditions en moins de quinze ans. Non moins célèbre est aussi le *Commentaire des censures* du même auteur, déjà traduit aussi en français, et que nous aurions aimé voir ajouté comme leur complément naturel à ces deux volumes du *Directoire*.

Ce *Directoire* est en réalité un traité complet de la Pénitence, accommodé aux nécessités et besoins pratiques du ministère, ou encore, plus simplement, un « Manuel des confesseurs. »

Après avoir rappelé brièvement les principes généraux qu'enseigne la théologie morale sur la nature de la Pénitence, sa matière, sa forme, les obligations du confesseur et les défauts les plus graves qui peuvent se rencontrer quant à la validité, l'intégrité et la sainteté du sacrement, l'auteur entre immédiatement dans le développement pratique de tous les cas les plus ordinaires dont la solution peut rendre grand service à tous ceux qui sont appelés à exercer le ministère du confessionnal.

Le plan suivi est fort simple. Il consiste à prendre à part, pour en faire une étude séparée, toutes les catégories de pénitents auxquels on peut avoir affaire et dont la confession présente des difficultés spéciales. C'est

ainsi qu'on nous donne *trente-cinq* chapitres différents concernant successivement la *Direction* des occasionnaires, des récidivistes, des personnes pieuses, des visionnaires, des possédés, des scrupuleux, des mourants, des enfants, des femmes, des ecclésiastiques, des religieux, des fiancés, des époux, des parents, des magistrats, des accusés, des infidèles ; la *Direction* relative aux superstitions, aux vœux, au scandale, à la coopération, à la luxure, aux contrats, à la restitution, aux mauvaises lectures, etc., etc. Nous ne pouvons tout énumérer.

L'ouvrage enfin se termine par une série fort utile de renseignements pratiques relatifs : au jubilé, aux pouvoirs de la Pénitencerie, des Ordinaires et des Réguliers, aux tribunaux ecclésiastiques, aux degrés de parenté, etc.

Faire cette simple énumération, après avoir rappelé la haute valeur du théologien qu'est le chanoine Ciolli, c'est suffisamment recommander aux confesseurs le *Directoire pratique*, qui convient d'ailleurs, en dépit de son titre, aussi bien aux vieux qu'aux jeunes confesseurs.

Peut-être pourrait-on reprocher à l'auteur de n'avoir pas toujours assez tenu compte de la probabilité de certaines opinions contraires à celles qu'il adopte, sans fournir d'ailleurs aucune preuve, dans une formule un peu sèche, un peu brève, et d'une concision qui, bien qu'excusable dans un simple manuel, ne laisse pas que de causer parfois au lecteur quelque ennui, au moins au lecteur qui serait tenté d'en savoir plus long.

Les références aussi sont trop rares, et Dieu sait s'il est bon d'en mettre dans un ouvrage de ce genre, où il y a tant de matières à controverse et par conséquent tant besoin d'indiquer, au moins sous forme de renvois aux sources, les motifs du choix auquel on a cru devoir s'arrêter parmi les opinions qui se partagent le monde des moralistes.

Notons aussi que la typographie est trop serrée, de caractère menu, sans alinéas ni divisions suffisamment multipliées, ce qui rend la lecture un peu laborieuse.

Mais ces critiques, fort légères en somme, n'empêchent point le *Directoire* d'être un ouvrage manuel et pratique d'une très grande utilité pour tous les prêtres du ministère qui y trouveront l'occasion de repasser sans peine, en français, leur théologie morale et de se mettre en mesure d'aborder avec plus de sûreté de conscience la très délicate besogne du confessionnal.

Direction pour rassurer dans leurs doutes les âmes timorées, *et Direction pratique et morale pour vivre chrétiennement,* par le P. Quadrupani, Barnabite. — Un vol. in-16 carré de XVI-320 p., 2 fr. — Paris, Téqui.

Réédition et traduction nouvelle d'un opuscule célèbre depuis un siècle en Italie. Ce n'est pas un traité en forme ; on n'y trouvera pas les développements ordinaires à ces sortes d'ouvrages, mais une série de conseils qui dans leur ensemble embrassent tous les points de la vie chrétienne. Ces petits alinéas en disent souvent plus que de longs chapitres. Ce sera un excellent memento de spiritualité, toujours clair et précis, tendre et vivant.

Chers Enfants. Livre de poche des premiers communiants, par l'abbé Girard. — Un vol. in-32 de 480 p., 1 fr. 25. — Paris, Delhomme.

De l'Evangélisation des hommes. A nos vénérés confrères dans le sacerdoce, par un ancien aumônier de Patronage d'apprentis, supérieur du petit-séminaire de Notre-Dame de Richemont (Charente). — In-32 de 64 p., 0 fr. 15. — Lille, Maison Saint-Joseph.

I. Les ouvrages consacrés à la première communion sont toujours assurés du succès. La preuve en est précisément leur multiplicité. Celui-ci se distingue de beaucoup d'autres par la vigueur et la virilité du ton. Cent pages de prières variées ; le reste, c'est une cinquantaine de chapitres faits de conseils précis, nets, carrément et rondement appliqués, entrecoupés, à chaque page, de traits vigoureux, eux aussi, toujours frappants, on dirait souvent presque militaires. On reconnaît ici l'auteur du *Livre de poche du soldat*.

II. On fait tout pour les enfants en France. Fait on assez pour les hommes ? Ce n'est pas l'avis de l'auteur de *l'Evangélisation des hommes*. La petite brochure aurait eu le droit de prendre pour devise : *Res, non verba*. Elle pose nettement la question, j'allais dire l'acte d'accusation : « Le clergé de France ne remplit pas son devoir vis à vis des hommes au temps présent. » Et elle dit nettement aussi, non pas tout ce qu'il y aurait à faire (ceci est chose trop variable avec les milieux), du moins elle donne une foule d'indications précieuses, fruit, non pas de conjectures en l'air, mais d'expériences faites.

La vie publique du Sauveur. Méditations du P. Avancin, revues par Zollner, traduites par L. Crolet, curé des Cordeliers à Lons-le-Saulnier. — Un vol. in-18 de 670 p., 1 fr. 50. — Lons-le-Saulnier, C. Martin.

Le P. Avancini, jésuite autrichien, s'était fait un nom dans l'enseignement de la théologie scolastique au XVIIᵉ siècle (1612-1686). La postérité admire en lui surtout l'auteur des méditations sur la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ces méditations n'ont cessé de faire les délices des âmes pieuses, et des communautés religieuses surtout. Avec le tome III, consacré à la vie publique de Jésus-Christ, M. Crolet achève heureusement l'édition pratique qu'il en a entreprise, édition remaniée, allégée de ce qui sentait la subtilité et l'affectation, enrichie de développements nouveaux puisés aux meilleures sources (P. du Pont, Ludolphe le Chartreux, etc.).

De Lons-le-Saulnier (même librairie), on nous adresse encore trois bonnes petites brochures de propagande :

Prières usuelles, manuel de l'enfant chrétien, grand in-32 de 64 p., 0 fr. 15 (prières pour la confession et la communion, psaumes des vêpres et des complies, principales hymnes et proses) ;

Offices de la semaine sainte, abrégés pour les enfants, gr. in-32 de 64 p., 0 fr. 20 ;

Douze méditations pour une retraite, gr. in-32 de 64 p., 0 fr. 15 (simple et bon).

Parfums et Souvenirs littéraires et religieux, *Lectures spirituelles des Enfants de Marie*, par le P. H. Faure, S. M. — Un vol. gr. in-12 de 420 p. elzév., ornements et vignettes, 3 fr. 50, *franco* 4 fr. — Paris, Haton.

Excellent choix de lectures pieuses et reposantes. Ce sont surtout des légendes pleines de poésie et de fraîcheur, de grâce tranquille et de piété profonde. La forme en est toujours très soignée : et ce livre fournirait de délicieux modèles de narrations à nos jeunes humanistes.

Révélations de la Sœur de la Nativité, *religieuse converse franciscaine*. — Sixième édition, 2 vol. in-12 de 376 et 366 p., 5 fr. — Paris, Périsse (Bourguet-Calas, successeur).

On ne cherchera point dans ces deux volumes un recueil de prophéties plus ou moins frelatées comme il y en a malheureusement trop. La Sœur de la Nativité est morte en odeur de sainteté à Fougères, en 1798. Sur l'ordre de son directeur elle a écrit elle-même son histoire, l'histoire de ses premières années, de sa vocation, de sa vie religieuse. Elle y a ajouté toutes les lumières extraordinaires qu'elle a reçues de Notre-Seigneur directement, sur Dieu, sur l'Incarnation, sur la Passion, sur la Résurrection, sur les derniers temps du monde et le jugement général, sur le Purgatoire, le Paradis, l'Enfer, sur l'Eglise, sur le sacrement de Pénitence, etc. C'est un livre de saine piété et de doctrine sûre que ces *Révélations* ; c'est aussi une excellente Vie de Religieuse, vie fort simple, et écrite fort simplement. — En appendice, les éditeurs ont ajouté le secret de la Salette.

Le mois des Roses *ou le Rosaire médité pendant le mois de Marie*, par le P. Fages. — Un vol. in-16 de 240 p., papier de luxe, 2 fr. — Paris, Téqui.

Sous ce titre gracieux, le P. Fages, des Frères-Prêcheurs, auteur de l'*Histoire de saint Vincent Ferrier*, vient d'écrire trente et une méditations sur le Rosaire, dans une langue bien française, bien vivante, ennemie du verbiage, point ennemie du trait et du mot à l'emporte-pièce.

La piété qu'il nous prêche repose tout entière sur l'intelligence et l'amour de la souffrance, en telle façon que le *Mois des Roses* pourrait s'appeler tout aussi bien le *Mois des Epines*, si l'auteur, pénétrant jusqu'à la source du Mystère, n'avait su en tirer le charme divin qui transforme en douceur leur âpreté naturelle.

Pascal. Pensées. Edition classique par M. l'abbé Margival, agrégé de l'Université, ancien maître de conférences à l'Institut catholique de Paris. — Un vol. in-12 de LXI-420 p,, 3 fr. 25. — Paris, Poussielgue.

Les auteurs d'éditions classiques ont sur d'autres un grand avantage : c'est qu'on lit leurs préfaces. Celle de M. Margival est longue. Elle expose, avec méthode et clarté, tout ce que la critique moderne sait de la Vie et des Œuvres de Pascal, tout ce que l'on pouvait attendre d'un agrégé de l'Université. Elle ne répond pas aussi bien aux exigences d'une édition que son frontispice dédie aux maisons d'éducation chrétienne. Un panégyrique de Pascal est toujours dangereux pour de jeunes intelligences, et d'ailleurs nécessairement faux en soi. « Ame altérée de sainteté, affamée de martyre » : que dirait-on de plus pour saint Paul ? On nous célèbre « l'atmosphère morale où Pascal vécut ses dernières années » (les Arnauld, Nicole, Saci, etc.). On fait, sous une forme oratoire qui n'a l'air qu'à demi sincère, des réserves d'ailleurs insuffisantes sur le fond des *Provinciales*, et l'on se répand ensuite, sur la « forme, » en éloges pompeux qui, somme toute, finissent par porter sur le fond lui-même :

« Ce n'est pas à tort qu'on a prononcé à propos de telle lettre le nom de Platon, à propos de telle autre celui de Démosthène, et qu'à presque toutes les pages on ne peut s'empêcher d'évoquer le souvenir de Molière. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que *cette variété infinie de beautés d'expression ne tient à nulle autre cause qu'à la richesse même et à la fécondité des idées :* dangers du formalisme religieux et en même temps de ce qu'on peut appeler le mauvais goût en piété, fondement du droit de punir et plus généralement de la justice sociale, définition de la vertu chrétienne, rapports de la foi et de la science, théorie de la corruption de notre nature et de la nécessité pour l'homme d'un secours divin, réduction hardie de la morale évangélique ou plutôt de toute morale au triomphe de la grâce sur la concupiscence, autant de vastes problèmes *que nul n'a plus profondément creusés que Pascal, et qui font apparaître l'étroit rapport des* Provinciales *au livre des* Pensées. C'est dire ce qui en fait la valeur unique pour qui cherche à bien connaître son *Apologie de la religion...* » (p. xv).

Et cette *Apologie* éclipse toutes celles qui ont précédé : « Voie neuve et originale, qui de l'analyse des besoins inexplorés de la conscience conclut, *avec une rigueur que l'apologétique n'avait pas encore connue*, à la nécessité de la religion et particulièrement du christianisme » (voir, sur la méthode d'immanence en apologétique, *Ami* 1897, p. 163-166) ; — « méthode décisive, qui ne laisse rien de douteux dans l'esprit et qui met l'apologiste chrétien *bien au-dessus des dialecticiens d'école* qui s'efforcent avec une louable diligence de réfuter une objection, puis une autre, puis une autre encore, comme *cette bonne paysanne de la légende* essayant de repousser la marée montante avec son balai. » — Pas gentil pour l' « Ecole, » M. Margival. Cela nous fit songer de certain article que le jeune maître publiait voilà deux ans sur Richard Simon, et où il ne manque aucune occasion de bien marquer le mépris qu'il professe pour les opinions des vieilles gens et son allégresse d'en faire litière... M. Margival n'était point qualifié, par ses travaux antérieurs, pour parler Pascal et théologie à nos rhétoriciens. Un peu plus de docilité à « l'Ecole, » et nous mettrons un peu plus de précision dans notre langage, et nous n'écrirons point, par exemple, à propos de la notion du péché : « Tandis que l'Ecole y voit (dans le péché) en général une tache plus ou moins profonde (?) qu'effacent le baptême ou l'absolution, Jansénius et Pascal l'aperçoivent toujours subsistant au fond de l'âme par les tendances, par les désirs, par le fond indestructible de corruption et de concupiscence qu'il y a laissé. » L'Ecole n'a point vu cela ?

Pour la disposition des *Pensées*, M. Margival suit l'ordre de l'édition Havet, et l'améliore par une répartition judicieuse des fragments groupés sous les articles XXIV-XXV. On pourra trouver qu'il traite un peu cavalièrement l'édition Michaut, qui est plus qu'une « simple curiosité bibliographique. » M. Michaut, de l'Université catholique de Fribourg (Suisse), nous a donné, en 1896, les « PENSÉES DE PASCAL *disposées suivant l'ordre du cahier autographe* » (in-4° de LXXXVII-473 p., Fribourg, librairie de l'Université), avec une foule de notes qui nous permettent de reconstituer, pour ainsi dire, les différents états de la pensée de Pascal : brouillons successifs, corrections, etc. Il est intéressant, par exemple, de remarquer avec M. Michaut que telle ou telle pensée est précédée d'une petite croix sur le manuscrit original. Ce que Pascal nous a confessé une seule fois, à la fin de la fameuse règle des partis, à savoir qu'il « s'est mis à genoux avant et après le discours qui ravit son interlocuteur, » il le faisait donc souvent, — ces signes de croix réitérés en sont la preuve, — et nous sommes ainsi avertis qu'il ne faut pas juger en philosophes de passages qui étaient dans la pensée de leur auteur *des actes de religion*.

Nouveau Manuel complet et pratique d'instruction religieuse, à l'usage des maisons d'éducation, par M. l'abbé Poey, aumônier, ancien professeur. — 2e édition. — Cours moyen, 1 vol. compact de 800 pages, broché 4 fr. — Cours supérieur, 1 vol. compact de 540 pages, broché 3 fr. — Société de Saint-Augustin, Desclée, Lille.

La première édition de ce Manuel, que nous annoncions dès le 7 février 1895, a été enlevée en moins de deux ans. Pour un ouvrage de ce genre, c'est incontestablement un succès peu commun. Nous devons tout de suite ajouter que si le Manuel de M. l'abbé Poey jouit d'un pareil succès, c'est qu'il est de tous points recommandable.

Dans le premier volume ou *Cours moyen*, l'auteur expose successivement avec clarté et méthode, en procédant par questions et par réponses expliquées, les divers points de la doctrine catholique : vérités dogmatiques (symbole), et vérités morales (commandements, vertus, prière, liturgie, sacrements). Des images, des comparaisons saisissantes, des traits nombreux empruntés à l'Ecriture et à l'histoire, courts, judicieusement choisis et intercalés dans la leçon même, mais en caractères différents, viennent heureusement réveiller l'attention, mettre en lumière la vérité enseignée et la fixer pour toujours dans l'intelligence et la mémoire. Grâce à ce procédé, il devient très facile d'embrasser d'un coup d'œil et de grouper 1° l'explication littérale, 2° les faits historiques, comparaisons, paraboles, 3° les conclusions pratiques. A noter particulièrement dans ce premier volume les leçons sur des questions nouvelles ou jusqu'ici trop superficiellement traitées, comme l'hypnotisme, l'explication des principales prières de l'office divin, les œuvres et dévotions catholiques de notre temps.

Le deuxième volume ou *Cours supérieur* mérite encore, croyons-nous, plus d'attention que le précédent, parce qu'il est plus moderne, plus actuel, plus approprié aux besoins de notre époque. Nous l'avons déjà remarqué, M. l'abbé Poey a su y réunir, dans un cadre élémentaire et complet à la fois, toutes les preuves de la religion catholique, et les principes de solution à tous les grands problèmes qui préoccupent aujourd'hui et qui ne cesseront de préoccuper les esprits sérieux. Nous signalons tout spécialement à l'attention les thèses sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, le Pape et les questions politiques, les harmonies de la science et de la foi, la question sociale, et dans la deuxième édition,

la science et les grands problèmes de l'humanité (d'après M. Brunetière : la faillite de la science). Et dans ces délicates questions, l'exposition demeure toujours aussi claire, aussi rapide, aussi précise, la méthode toujours aussi logique et aussi rigoureuse.

L'ouvrage de M. l'abbé Poey réalise ainsi pleinement le but que s'est proposé l'auteur : c'est un véritable *Manuel classique*. Disons plutôt qu'il dépasse ce but et que, bien qu'il soit principalement destiné aux maisons d'éducation, nous le croyons appelé aussi à rendre de réels services au clergé des paroisses. A notre humble avis, MM. les curés le consulteront avec utilité pour préparer leurs catéchismes et leurs instructions paroissiales, d'où l'apologétique contemporaine ne saurait être totalement exclue.

Nous répondrons certainement au désir de l'auteur, si nous lui indiquons, en terminant, quelques améliorations à apporter à son travail ; si nous lui demandons, par exemple, une définition plus théologique et plus complète du mariage (il n'eût pas été inutile de mentionner, dans la définition même, puisque c'est là l'essence du mariage, le lien ou l'union indissoluble qu'il crée et établit entre les époux) ; si nous lui réclamons encore quelques preuves de la nécessité de l'Eglise, avant de parler des notes de la véritable Eglise et d'en faire l'application (car, si l'Eglise fondée par Jésus-Christ était une société libre et purement facultative, s'il n'était pas rigoureusement nécessaire d'en devenir membre pour opérer son salut, à quoi bon nous enquérir davantage, à quoi bon rechercher où et quelle est la véritable Eglise?).

Toutefois, ces critiques de détail n'infirment en rien la valeur du remarquable ouvrage de M. l'abbé Poey. Nous ne pouvons que souscrire, à notre tour, aux appréciations si flatteuses qu'a reçues l'auteur ; et nous souhaitons bien sincèrement à son *Manuel* de parvenir rapidement à sa troisième édition. Tout le monde y gagnera.

La Religion chrétienne. Précis raisonné par l'abbé Petiteau, licencié en théologie, vicaire à la cathédrale d'Angers. — Un vol. in-18 de 532 p., relié tranches rouges, 3 fr. -- Paris Charles Amat.

Ce *Précis* est excellent. Il n'y a pas, sous ce format, de manuel de religion aussi fort et aussi solide. L'auteur l'intitule, en sous-titre : *Simples notes*. Mais ces notes valent mieux que maint Traité. La première partie (*Fondements de la Religion*, p. 13-173) est un admirable canevas d'apologétique. Et dans la seconde partie (*Exposé de la Religion*) on trouve réellement tout. — Nous recommandons très vivement ce petit volume.

Cours complet de Droit canonique et de jurisprudence canonico-civile. Partie fondamentale ou Traité des principes du droit canonique. Par l'abbé Duballet, chanoine honoraire, docteur en théologie et en droit canonique, licencié en droit civil. — Tome II. In-8 de 650 pages. — Librairie H. Oudin, 10, rue de Mézières, Paris.

Nous avons signalé l'an dernier le premier et le treizième volume de ce grand ouvrage qui en comptera quinze. Celui qui paraît aujourd'hui est consacré à l'étude des *rapports de l'Eglise et de l'Etat*. Nous n'étonnerons personne en disant que c'est le plus important de tout le cours et en même temps le plus difficile, sinon à raison de l'érudition, du moins à cause des matières épineuses à traiter. Ailleurs on pourra juger davantage de la science de M. Duballet, ici c'est son esprit, ses tendances, ses préférences que l'on saisit sur le vif. C'est dire que nous avons étudié avec la plus grande attention les doctrines exposées par l'auteur, et que nous les avons en quelque sorte disséquées. Partout nous avons été heureux de rencontrer, exposée sans réticence comme sans détour, la doctrine donnée par Pie IX et Léon XIII dans leurs magnifiques Encycliques, et enseignée à Rome surtout par Mgr Cavagnis. On pourra d'ailleurs en juger par le résumé assez développé que nous en donnons. On verra que l'auteur n'a évité aucune des questions qui agitent le monde moderne, et que, tout en reconnaissant ce qu'il y a de bien dans l'état actuel de la société, il ne craint pas d'en condamner les erreurs. Quelques-unes de ces questions, à cause de leur intérêt, méritent plus qu'un résumé ; nous y reviendrons à loisir, sûrs de faire plaisir à nos lecteurs. Et cela d'autant plus volontiers que nous sommes en parfaite communauté d'idées avec les principes émis par M. Duballet dans ce second volume, et que nous faisons des vœux sincères pour son succès.

C'est un livre à faire méditer à tous ceux qui, mêlés aux affaires, s'occupent de politique. Voilà où il faudrait puiser ses inspirations, plutôt que dans la Déclaration de 1682 ou les Articles organiques.

Chapitre I[er]. NOTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

I. ERREURS TOUCHANT LA SOCIÉTÉ CIVILE. — Il y a quatre erreurs principales au sujet de la nature, de l'origine et de la fin de la société civile :

a) Celle de Rousseau qui place dans le consentement libre des individus l'unique principe de la société ; — *b*) celle qui demande que la société soit constituée sans tenir compte de la religion ou du moins en plaçant toutes les religions sur le même pied ; — *c*) celle qui prétend que la société civile ne tend d'aucune manière à Dieu et à sa gloire ; — *d*) celle qui, exagérant outre mesure le pouvoir de l'Etat, le donne comme la source unique de tous les droits.

II. ORIGINE, NATURE ET FIN DE LA SOCIÉTÉ CIVILE. — 1° La société civile a son *origine* dans la volonté de Dieu et la nature même de l'homme, qui ne saurait atteindre son développement parfait, en règle ordinaire, dans la solitude. Dieu a créé la famille ; les familles se sont unies pour pourvoir plus facilement à leurs besoins : de là la société.

2° La société civile est une société : — *a*) *naturelle*, parce que sa constitution essentielle est imposée par la nature ; — *b*) *nécessaire*, pour le parfait développement de l'espèce humaine, à cause de l'insuffisance de la société domestique ; — *c*) *parfaite*, parce qu'elle possède tous les moyens d'atteindre son but ; — *d*) *organique*, parce que ses membres jouissent chacun d'une vie propre, bien que dépendante du corps entier ; — *e*) *inégale*, parce que tous les membres n'ont pas des droits égaux, comme cela existe pour le père et les enfants, qui sont entre eux dans un rapport de subordination.

3° La société civile a une double *fin* : — *a*) la fin *dernière*, qui est Dieu ; — *b*) la fin *prochaine*, qui est la *félicité naturelle* des hommes par l'ordre extérieur, en garantissant à chaque membre la possession et l'exercice de ses droits et en l'aidant au développement de ses forces physiques, morales et intellectuelles. Le rôle de l'Etat dans cette seconde mission n'est que *secondaire* et *supplétoire* : il laisse à l'individu et à la famille le soin de l'*initiative*.

III. DU POUVOIR SOCIAL. — 1° *Le pouvoir social*, enseigne l'Eglise, *émane de Dieu*, et non pas du consentement de la multitude, comme le disent les rationalistes.

En règle ordinaire, Dieu ne désigne pas directement les dépositaires de l'autorité ; le choix émane parfois du peuple, d'autres fois, des événements.

— Comment se fait la transmission du pouvoir ? Une théorie soutenue par saint Thomas, par tous les scolastiques, par les Pères de l'Eglise, et plus récemment par Bellarmin et Suarez, est d'avis que Dieu communique le pouvoir civil à la société, qui le transmet par un consentement, exprès ou tacite, au sujet qui doit gouverner. D'autres, au contraire, prétendent que Dieu transmet immédiatement le pouvoir. Deux jésuites, les PP. Hammerstein et Liberatore, soutiennent cette opinion, qui a la faveur des gallicans et des parlementaires. L'Eglise n'a rien décidé à ce sujet ; aussi l'auteur préfère, avec M. Moulart, la doctrine commune de la communication médiate, qui se concilie, dit-il, mieux avec les faits de l'histoire.

Nous ferons toutefois remarquer à l'auteur que Léon XIII, dans son Encyclique *Immortale Dei*, s'est prononcé dans un sens favorable à cette opinion, en disant que les hommes ne font que désigner le sujet du pouvoir et que c'est Dieu qui lui donne l'autorité souveraine.

2° *Sujet du pouvoir civil*. — C'est ce qu'on appelle la forme du gouvernement. Il y a *a*) la forme *monarchique* ; — *b*) la *polyarchie*, qui se subdivise en *aristocratie* et en *démocratie* ; — *c*) les formes mixtes.

L'Eglise n'a de préférence pour aucune, elle s'accommode de celles qui sont justes.

Comment désigner le sujet du pouvoir? — Quand il y a un titre en faveur d'une famille ou d'un individu, il faut le respecter. En l'absence de titre, c'est au peuple à nommer le dépositaire du pouvoir. Il peut le désigner d'une manière définitive, comme aussi il peut garder par devers lui la souveraineté et n'en déléguer que l'exercice.

3° *Fonctions et limites du pouvoir civil. a*) Ses fonctions sont au nombre de trois : les fonctions législative, exécutive, et judiciaire. *b*) Il a certainement des limites. Il peut régler ce qui est nécessaire à l'existence et à la conservation et au développement de la société, à la sauvegarde des droits des individus et des familles ; mais il est limité par le droit naturel et divin, par les restrictions inscrites dans la constitution, par les droits des individus, des familles et des associations naturelles qui existent au sein de la société civile.

4° *Des gouvernements illégitimes.* Défense de les aider dans l'acte qui renverse le légitime possesseur ; obligation même de résister. Le fait accompli ne confère aucun droit ; mais si le pouvoir vient à être libre soit par la renonciation ou la mort sans héritier du légitime possesseur, la nation peut confirmer l'usurpateur.

Quand il est impossible moralement pour un temps de rétablir l'ancien régime, le bien public exige que l'usurpateur exerce *provisoirement* les fonctions du pouvoir ; mais si l'impossibilité morale est permanente, le pouvoir possédé de fait par l'usurpateur constitue une nécessité publique, et il devient par là légitime détenteur de l'autorité sociale, en vertu de la *prescription quasi naturelle.*

Si l'usurpateur s'oppose seul au rétablissement du légitime possesseur, on doit lui obéir pour les choses utiles à l'administration du bien public, mais on ne peut *per se* concourir d'aucune manière à des mesures ayant pour but d'empêcher le retour du prince légitime.

Chapitre II. Rapports des deux sociétés d'après le plan divin

I. Origine et distinction des deux sociétés. — 1° Les deux sociétés viennent également de Dieu, mais d'une manière différente. Dieu lui-même a réglé la constitution de l'Eglise et il laisse aux hommes le soin d'organiser la société civile. 2° Les deux sociétés sont distinctes par leur but, l'Eglise poursuivant le bien surnaturel et l'Etat le bien temporel, leurs lois, leurs chefs, etc.

II. Indépendance et souveraineté des deux puissances. — 1° Chacune des deux puissances est souveraine et *indépendante dans la sphère de ses attributions respectives.* Inutile d'en apporter les preuves pour l'Eglise. Le cardinal Antonelli déclarait en 1870, au nonce de France, que les affaires politiques sont du ressort du pouvoir temporel, *sans dépendance aucune d'une autre autorité.*

2° Cette indépendance consiste dans la liberté réciproque, la non-sujétion d'un pouvoir à l'autre dans tous les objets qui constituent son domaine spécial.

III. Attributions respectives des deux sociétés. — 1° *Erreurs à ce sujet.* Elles sont fort nombreuses depuis le protestantisme jusqu'au libéralisme en passant par le gallicanisme.

2° *Vrais principes de délimitation. a*) Dans les questions d'ordre purement temporel, l'Eglise par elle-même n'a pas à intervenir directement ; conséquemment les choses purement temporelles sont de la compétence de l'Etat.

b) Le gouvernement civil ne peut absolument rien par lui-même dans les questions d'ordre spirituel ; tout ce qui est d'ordre spirituel par sa nature ou sa destination appartient exclusivement à l'Eglise.

c) Dans le conflit entre l'Eglise et l'Etat, c'est-à-dire entre le temporel et le spirituel, ce dernier doit prévaloir ; c'est à l'Eglise qu'il appartient de déterminer avec autorité ce qui est ou ce qui n'est pas de sa compétence, de corriger et d'annuler les lois en opposition avec ses prescriptions ; le devoir de l'Etat est de respecter ce jugement.

d) Dans la délimitation de la sphère propre à chacune de ces deux sociétés, il faut tenir religieusement compte des relations de fait établies entre elles, parce que ces relations peuvent donner naissance, pour l'Eglise et pour l'Etat, à des droits de nature différente. Il s'agit ici des mutuelles concessions que l'Eglise et l'Etat peuvent se faire explicitement ou tacitement.

3° *Des matières mixtes. a*) Il y a les choses mixtes *par elles-mêmes.* Ce sont les choses sur lesquelles les deux pouvoirs peuvent exercer séparément une action réelle en vertu du bien commun, comme la répression de l'hérésie, et celles qui se rapportent à la fin de l'une et l'autre société, comme le mariage. Or en ces matières : 1° les effets temporels inséparables de la chose spirituelle sont du ressort exclusif de l'Eglise ; 2° mais les effets purement temporels qui découlent des choses spirituelles avec lesquelles ils n'ont aucune connexion nécessaire sont du ressort de l'Etat, qui ne peut toutefois faire abstraction des lois de l'Eglise sur ces mêmes matières.

b) Il y a les choses mixtes *à titre accidentel*, comme la présentation des évêques par le gouvernement civil. Pour toutes ces choses, on suit le droit coutumier et le droit historique, qui s'était développé sur la base du droit divin et du droit naturel et trouvait son expression complète et dans le droit canon et dans le droit civil de l'époque.

L'Eglise, remarque M. Duballet, a toujours été fidèle à respecter les droits de l'Etat ; mais, malgré les Concordats eux-mêmes, elle n'a pas toujours à se réjouir de la réciprocité de la part des gouvernements.

« En France, dit-il, les *Articles organiques* publiés en même temps que le Concordat de 1801 ont paralysé les heureux effets que cette convention était destinée à produire et mis à néant les garanties de liberté qui y étaient accordées à l'Eglise.

« Et depuis cette époque, que de lois restrictives des droits et des libertés du pouvoir spirituel, lois conservées et aggravées par les divers gouvernements qui ont présidé aux destinées de la France !

« Depuis quinze ans, l'Etat, exploité par les francs-maçons, les juifs et les apostats, façonne des lois pour expulser l'Eglise de toutes les sphères de la vie sociale. Avec un art infernal, il la dépouille, non seulement de tous privilèges et concessions, mais encore de tous ses droits et de toutes ses libertés.

« L'instruction religieuse ne figure plus ni dans les examens, ni dans les programmes officiels ; la prière est supprimée dans les écoles ; le Christ proscrit ; les enfants ne peuvent plus voir au-dessus du maître, l'image sacrée du Dieu rédempteur...

« Le caractère sacré du mariage est effacé de la loi et de la famille livrée à la dissolution du divorce.

« La porte de l'Eglise est interdite au soldat, et la porte de la caserne au prêtre.

« Les évêques élus par les ennemis de l'Eglise ; leur administration en échec ; à leur mort, le palais épiscopal livré aux administrateurs civils ; les vacances savamment prolongées, le recrutement du sacerdoce sans faveur au budget et entravé par la loi militaire ; les religieux expulsés de leur domicile et chassés des écoles ; les biens des congrégations soumis à des impôts arbitraires ; une loi d'association qui promet la ruine des institutions monastiques, etc., autant de mesures contraires à la liberté de l'Eglise. »

Dans cette situation et en présence du droit civil qui nous régit, que faut-il faire ? L'auteur emprunte à Benoît XIV la règle de conduite à suivre. Voici les conseils encore pleins d'actualité que le savant Pontife donnait aux évêques de son temps :

« Puis donc qu'il faut désespérer de voir la puissance séculière se renfermer dans les limites anciennes de sa sphère, il y aurait imprudence pour un évêque de vouloir par des mesures arrêtées dans son synode diocésain, revendiquer toute la juridiction que lui reconnaissait autrefois le *droit commun.* Il tenterait l'impossible, et il s'attirerait la malveillance du Souverain, sans aucune utilité pour l'Eglise. C'est pourquoi il satisfera pleinement aux devoirs de sa charge, qu'il en soit bien persuadé, s'il veille avec soin sur ces trois points :

« D'abord, qu'il ne permette jamais à la puissance séculière de s'attribuer des droits sur les choses sacrées, c'est-à-dire qu'il ne la laisse jamais s'immiscer dans les matières de la première catégorie, à savoir, les choses purement spirituelles et purement ecclésiastiques.

« Ensuite, qu'il veille à ce que le magistrat laïque ne s'attribue pas aussi les parties de la juridiction ecclésiastique qui sont jusqu'ici restées intactes. Car si l'évêque n'y met immédiatement obstacle, il les perdra infailliblement petit à petit. Parce que, cependant, les magistrats inférieurs n'agissent d'ordinaire que sous

l'influence et avec l'autorité de l'administration supérieure, l'évêque de son côté n'agira, même en ce cas, qu'avec beaucoup de prudence, de tact et de circonspection.

« Enfin, si par privilège ou par coutume légitime, les limites de la puissance ecclésiastique se trouvaient, sur l'un ou l'autre point, étendues au-delà du *droit commun*, ce qui est très rare aujourd'hui, nous le savons, l'évêque fera en sorte de ne pas les laisser restreindre par son insouciance ou sa connivence [1]. »

4° *Attributions respectives de l'Eglise et de l'Etat, provenant de faits légitimes.* — Outre les attributions respectives qui découlent de la nature des deux sociétés civile et religieuse, il peut exister et il existe de fait des attributions *accidentelles* émanant de faits légitimes. Or, ces faits peuvent être des concessions mutuelles, des conventions spéciales comme en contiennent les concordats, ou des acquisitions proprement dites à titre légitime.

Ces concessions sont *expresses, tacites, présumées.* L'auteur examine l'étendue que peuvent avoir ces concessions de part et d'autre ainsi que leur durée. Puis il passe en revue, l'histoire en main, les principales concessions que l'Eglise et les Etats se sont faites dans le cours des siècles.

IV. Position respective des deux pouvoirs au point de vue de la prééminence et de la subordination. — On peut faire trois hypothèses .

1° *Egalité parfaite des deux puissances.* Suivant certains théologiens, les deux puissances sont sur le même pied. Le pouvoir civil jouit d'une indépendance entière. Le prince comme personne privée est soumis à l'Eglise, mais non dans les actes de son gouvernement. Le pape peut donner des conseils, mais n'a pas le droit d'intervenir par des ordonnances dans les affaires de l'ordre civil ; en aucun cas il ne peut délier du serment de fidélité. Cette doctrine, inventée par les protestants, n'a été admise par le clergé de France qu'en 1615. La Sorbonne en fit profession solennelle en 1663, et l'Assemblée de 1682 en forma un des articles de sa *Déclaration.* Inutile de rapporter la longue réfutation consacrée à cette erreur.

2° *Subordination de l'Eglise à l'Etat*. Elle a été affirmée par les jurisconsultes et les parlementaires gallicans ; c'est le dogme souverain de nos législateurs modernes. Inutile encore d'entrer dans des détails qu'on connait bien.

3° *Subordination de l'Etat à l'Eglise*. C'est la doctrine enseignée par l'Eglise entière et elle ne supporte aucune objection sérieuse. L'intérêt de la question consiste dans la nature de cette prééminence. Trois opinions sont en présence :

a) Pouvoir direct. Le pape en sa qualité de vicaire de Jésus-Christ est, de droit divin, roi et seigneur de toute la terre ; la puissance du glaive temporel lui appartient aussi bien que celle du glaive spirituel. Retenant pour lui, par un ordre formel, le pouvoir spirituel, il délègue aux princes le pouvoir temporel. Les rois lui sont soumis comme les évêques ; il les institue et les détrône suivant qu'il le juge bon ou mauvais, pour le plus grand bien du monde chrétien. — Ce sentiment a pour lui surtout les anciens canonistes, et au moment où il prit naissance, le pouvoir des papes sur l'ordre temporel et politique était un fait consacré par le droit des nations chrétiennes.

M. Duballet rejette ce pouvoir direct, comme le fait d'ailleurs M. Perriot dans son *Traité de l'Eglise*, p. 495.

b) Pouvoir directif. L'Eglise peut déterminer à tous, sociétés et individus, par voie d'autorité, les obligations que leur impose la loi divine, naturelle ou positive, et les confirmer au besoin par les censures ecclésiastiques. — C'est l'opinion de Bossuet, Fleury, Frayssinous, de la Luzerne, et peut-être de Fénelon, dont la pensée n'est pas clairement exprimée.

Sans doute ce pouvoir appartient à l'Eglise ; mais elle revendique davantage.

c) Pouvoir indirect. Les deux sociétés sont parfaites, distinctes et indépendantes ; mais la société civile est subordonnée à la société religieuse, en ce sens que, *si le salut des âmes l'exige, mais seulement dans ce cas*, le pape peut disposer des choses temporelles, abroger une loi malgré l'opposition du prince, prononcer sur les différends temporels, disposer des biens de la société et des individus dans la mesure du nécessaire et déposer les rois eux-mêmes. En cas de conflit entre la loi religieuse et la loi politique, c'est la loi ecclésiastique qui doit prévaloir et l'emporter.

Ce pouvoir s'appelle *indirect*, parce que l'objet premier ou *direct* de la puissance du pape ce sont les choses spirituelles, et qu'elle ne s'étend aux choses temporelles que d'une manière secondaire, *indirecte*.

M. Duballet le dit encore *accidentel*, parce qu'on n'en use qu'en certains cas, tandis que M. Perriot le veut *ordinaire*, parce qu'il découle nécessairement de la primauté. Ce sont des différences de mots qui ne changent rien aux idées.

L'auteur, d'accord avec saint Thomas, Bellarmin, Suarez, Tarquini, Liberatore, et tous les canonistes de l'école romaine, préconise le pouvoir indirect, dont, dans de longues pages, il expose l'étendue dans le sens le plus favorable à l'Eglise, au moyen de preuves irréfutables.

d) Explication du pouvoir des papes au moyen age dans les choses de l'ordre civil et politique. L'Histoire de l'Eglise démontre amplement que les papes au moyen âge ont agi comme juges et arbitres suprêmes dans les querelles entre les princes et leurs sujets et des princes entre eux.

Les gallicans ont cherché dans le droit public de l'époque l'explication de ce fait. « Nous croyons pouvoir affirmer, dit l'auteur, que le droit public du moyen âge n'était ni la cause, ni le fondement du pouvoir pontifical. Les papes trouvaient évidemment dans la constitution chrétienne de la société civile, un terrain propice à l'exercice de leur autorité sur les princes comme sur leurs sujets, mais le pouvoir lui-même reposait sur un principe *permanent, divin*, et non sur le droit public de l'époque, qui en facilitait seulement l'exercice. L'hypothèse du droit public, comme moyen de justifier la conduite des papes, est une hypothèse : 1° *arbitraire ;* 2° *inutile* pour la fin proposée ; 3° *dangereuse*, et, par suite inacceptable...

« Nous pouvons donc légitimement conclure que les Souverains Pontifes, dans l'exercice du pouvoir indirect, ont agi, non en vertu d'un droit accidentel, transitoire, consacré par la constitution des nations chrétiennes et puisant son origine dans l'union de l'Eglise et de l'Etat ou du droit humain ; mais en vertu d'une faculté *essentielle et permanente, inhérente à la nature de la société religieuse*, c'est-à-dire en vertu du *droit divin* qui leur permet d'employer à l'égard d'un pécheur public et contumace les monitions, les censures, l'excommunication ; c'est d'ailleurs un droit naturel inhérent au droit de légitime défense confié au Pontife romain, pasteur suprême de l'Eglise, l'autorisant à chasser les loups qui s'efforcent de ravager le troupeau du Seigneur et à employer dans ce but la force armée qui, vu le zèle des peuples de cette époque, était un moyen favorable au but que poursuit l'Eglise militante...

« Malgré le changement opéré dans les conditions sociales, le droit considéré en lui-même est demeuré ce qu'il était autrefois. L'exercice du droit dépend des conditions sociales. Au moyen âge, les conditions sociales, c'est-à-dire l'union intime de l'Eglise et de l'Etat en autorisaient pleinement l'exercice. A notre époque, au contraire, cette prérogative inhérente à la primauté du pontife pourrait difficilement passer en actes. Loin de contribuer à la gloire et à la prospérité de l'Eglise, elle deviendrait parfois un instrument de ruine.

« Néanmoins, nos temps, malgré la haine des ennemis de l'Eglise, ne laissent pas que de nous présenter deux faits frappants de l'intervention du chef de l'Eglise dans les choses temporelles, ou de l'exercice proprement dit du pouvoir indirect. Qui ne se souvient du septennat militaire proposé il y a quelques années en Allemagne ? Que fit le Saint-Siège en cette circonstance ? Il conseilla aux députés catholiques de ne point y mettre opposition et de l'appuyer de leur vote ; et cela dans le but de mettre un terme à la persécution religieuse en ce pays et de favoriser la paix de l'Europe.

« Le second fait qu'on peut à juste titre alléguer, est l'intervention de Léon XIII dans les questions de politique intérieure concernant la forme gouvernementale et l'adoption de la République en France.

« Dans l'un et l'autre cas, il s'agit de questions d'ordre politique et temporel ; néanmoins le pape intervient comme chef de l'Eglise pour imposer aux catholiques une ligne de conduite dictée par la gloire de Dieu, le bien de l'Eglise et le salut des âmes.

[1] *De Synodo diœces.*, lib. IX, cap. IX, nn. 12 et 13.

« Les ennemis de l'Eglise, des hommes aveuglés par l'ignorance et les préjugés politiques, ont trouvé qu'une telle intervention dans nos démêlés politiques était inopportune. Hélas ! ce qui est inopportun, c'est leur résistance aux directions pontificales, résistance funeste à leurs propres intérêts, plus funeste encore au bien de l'Eglise et au salut des âmes. Qu'enseigne le grand Pontife préposé au gouvernement de la société religieuse, sinon la doctrine des docteurs et des publicistes chrétiens ? S'il intervient, ce n'est pas pour favoriser tel ou tel parti, telle ou telle forme gouvernementale. Dans la direction qu'il donne aux catholiques, Léon XIII ne se laisse guider que par le bien de l'Eglise, société suprême, à laquelle en définitive tout doit se rapporter, et par le salut des âmes dont il a la garde suprême. C'est cette doctrine qu'il vient d'exposer en termes non équivoques dans sa lettre à Mgr Mathieu, archevêque de Toulouse. »

V. Union et séparation des deux puissances. — Les deux puissances sont souveraines dans leur sphère respective ; malgré cela, il y a de droit divin entre elles union et harmonie, et toutes deux doivent associer leurs efforts pour concourir dans le plus parfait accord à l'accomplissement de leur œuvre commune, le gouvernement du monde.

L'union est donc la condition vraie, normale, naturelle, nécessaire des deux sociétés, tandis que leur séparation constitue une situation fausse, irrégulière, anormale, divisant ce qui doit être uni, brisant l'ordre et l'harmonie que Dieu a imprimés à toutes ses œuvres.

VI. Situation juridique de l'Eglise catholique dans les principaux pays. — L'auteur examine ici la situation juridique de la société religieuse dans les principaux pays, d'après un rapport présenté au congrès des jurisconsultes catholiques de 1881, par M. Théry, avocat à Lille. Cette question est très intéressante et nous y reviendrons.

Chapitre III. Réalisation pratique des rapports de l'Eglise et de l'Etat

I. Rapport de l'Eglise avec les infidèles. — La question est étudiée à quatre points de vue : 1° la conversion des adultes infidèles ; — 2° le baptême des enfants infidèles soit avant, soit après l'âge de raison ; — 3° l'éducation des enfants baptisés des infidèles : c'est ici que se trouve étudiée à fond la fameuse affaire Mortara ; — 4° la tolérance de l'Eglise à l'égard des juifs, avec les règles déterminant les rapports des chrétiens avec le peuple déicide.

II. Position de l'Eglise vis-a-vis des hérétiques, des schismatiques et des apostats. — Après quelques notions générales sur l'apostasie, le schisme, l'hérésie, et la pénalité de l'Eglise, l'auteur explique les droits de l'Eglise sur les hérétiques et les schismatiques.

III. L'Eglise et les libertés modernes. — L'Eglise et : 1° la liberté humaine et la liberté civile ; — 2° le progrès et la civilisation ; — 3° la tolérance et le libéralisme ; — 4° la liberté des cultes dans l'individu et la société ; — 5° la liberté de conscience ; — 6° la liberté de la presse. Toutes ces questions actuelles et brûlantes sont étudiées avec le plus grand soin et résolues au moyen des documents pontificaux les plus récents. Elles mériteraient un article spécial.

IV. Mission des laïques dans la société moderne. — L'état abandonnant officiellement l'Eglise, il en résulte pour les laïques des devoirs multiples qui rentrent dans ce que l'on appelle l'*action catholique*. Après quelques notions générales, l'auteur examine : 1° les devoirs des catholiques dans l'Etat séparé de l'Eglise par négation et par l'influence du libéralisme moderne ; — 2° l'obligation pour les laïques d'intervenir dans la vie municipale, administrative et politique, d'après la doctrine de Mgr Cavagnis, de Mgr Parisis et de Léon XIII ; — 3° les obligations spéciales du journalisme, son rôle, son importance et les règles de sagesse et de prudence qui doivent le diriger en matière religieuse et politique.

Appendices. — Ils sont au nombre de cinq et donnent en latin et en français : 1° le *Syllabus* ; — 2° les lettres de Léon XIII : *a*) sur l'origine du pouvoir civil ; *b*) sur la constitution chrétienne des Etats ; *c*) aux archevêques, évêques et au clergé français ; *d*) sur la liberté humaine.

La S. Congrégation du Concile, par l'abbé R. Parayre. — Un vol. in-8° de 420 p. — Paris, Lethielleux, 1897. — Prix : 5 fr.

Monographie qui vient à son heure et sera bien accueillie du clergé, toujours exposé à avoir, plus ou moins directement, des relations contentieuses avec la Congrégation du Concile ; utile aussi pour ceux qui, en dehors de cette préoccupation d'ordre pratique, tiendraient à se rendre compte du fonctionnement de cette maîtresse Congrégation, spécialement chargée de tout ce qui se rapporte à l'interprétation et à l'application des décrets du Concile de Trente.

On connaît peu, ou mal, les Congrégations romaines en France. Stremler et Bouix avaient déjà commencé à nous en donner de bonnes descriptions. Grimaldi, qui a eu grand tort de se faire mettre à l'index, nous avait initié mieux encore à cette vie intime et très particulière du monde romain des cardinaux et des Congrégations.

M. Parayre nous rend un nouveau et très signalé service en prenant à part, pour en faire une étude très détaillée, théorique et pratique tout à la fois, la sacrée Congrégation du Concile. L'ayant vue de près, alors qu'il était à Rome membre du *Studio*, il avait qualité pour en parler avec compétence, et le rédacteur du présent compte rendu, qui a, lui aussi, passé par Rome et par le *Studio*, est heureux de le féliciter de la sincérité, de l'érudition et de l'exactitude de son travail, et très particulièrement de la bonne bibliographie dont il a eu l'heureuse pensée de le faire précéder.

Donnons les titres généraux de l'ouvrage ; il en vaut la peine.

Livre I. — Histoire de la Congrégation.
Livre II. — Sa procédure.
Livre III. — Son autorité.

En plus, trois appendices, offrant des textes de documents relatifs 1° à la procédure matrimoniale, 2° au règlement du *Studio*, 3° aux honoraires du défenseur du lien.

C'est un livre bien fait. Pas de longueurs. De bonnes tables, des exemples bien choisis ; beaucoup de renseignements sur « la marche à suivre, » et partout un esprit pratique très remarquable.

Nous nous permettons respectueusement de le recommander à tous les secrétaires d'évêchés, aux vicaires généraux, aux professeurs de droit canonique et autres gens appelés par leurs fonctions ou pour raison accidentelle à traiter quelque affaire avec la Congrégation du Concile.

Souhaitons que l'auteur nous donne une continuation de cette étude en rédigeant de bonnes monographies du même genre sur la Congrégation des Evêques et Réguliers, le Saint-Office, la Pénitencerie, etc.

L'Index. *Commentaire de la Constitution* « Officiorum », par l'abbé Péries, ancien professeur de droit canonique à la Faculté de Théologie de Washington, vicaire à la Sainte-Trinité, secrétaire général de l'Académie de Droit canonique. Avec une préface de M. le chanoine Pillet, professeur de Droit canonique et doyen de la Faculté de Théologie de Lille. — Un vol. in-12. — Paris, Roger et Chernoviz. — Prix : 2 fr. 50.

La Constitution « Officiorum » a modifié les règles de l'Index pour les adapter aux circonstances présentes ; elle les a classées dans un ordre très simple, fort avantageux à l'étude, de nature à permettre d'en saisir facilement l'ensemble et les parties. Mais, pour en comprendre les détails, il est bon d'avoir à son aide la science des canonistes.

Certaines dispositions ne se comprennent bien que par l'histoire qui s'y rattache ; pour d'autres, il est bon que le sens des expressions soit fixé conformément à la doctrine canonique ; on trouve aussi des lumières précieuses pour une exacte interprétation dans la comparaison des textes anciens et du texte nouveau ; enfin dans l'application, il y a lieu de tenir compte des principes formulés par les meilleurs canonistes, reçus dans la pratique et mis en relief par les actes des Congrégations romaines.

Voilà ce qui explique comment, depuis la publication de la Constitution « Officiorum », il a déjà paru un cer-

tain nombre de commentaires destinés à en bien faire comprendre le sens. L'*Ami du Clergé* n'a pas été des derniers à publier sur ce sujet une étude ayant pour but de faire ressortir les modifications introduites dans les règles anciennes par la Constitution nouvelle.

Dans son Commentaire, où l'on sent le canoniste savant et sûr, M. l'abbé Péries prend la Constitution nouvelle article par article; et selon que le texte lui-même le suggère, il y adapte les notions historiques, dogmatiques, canoniques, pratiques qui en développent la pensée.

Guidé par l'ordre même de la Constitution pontificale, il partage son travail en deux parties dont l'une, *Historique de l'Index*, expose quelle a été la discipline de l'Eglise dans les temps anciens et les temps modernes. Dans la seconde partie, *Décrets généraux*, il commente chacun des articles de la Constitution, fixant le sens exact et l'extension des termes employés.

Nous signalons particulièrement la dissertation sur la Congrégation de l'Index, dont le fonctionnement est décrit en détail, et un projet de formation en chaque diocèse d'une commission de l'Index.

Les félicitations que l'auteur a reçues du cardinal Steinhuber, préfet de la S. C. de l'Index, et du cardinal Satolli, délégué pontifical aux Etats-Unis à l'époque où M. l'abbé Péries professait le droit canonique à Washington, sont la meilleure recommandation pour son nouvel ouvrage.

Les lecteurs de l'*Ami du Clergé* qui suivent avec intérêt le travail en cours de publication sur *les causes disciplinaires et criminelles des clercs*, savent quelle est la valeur des travaux canoniques de M. l'abbé Péries. Ils feront bon accueil à son *Index*.

Nouvelle méthode pratique pour la recherche des empêchements de consanguinité, par F. Deshayes, prof. au séminaire du Mans. — Une broch. in-8°, avec figures et tableau synoptique. — Paris, Berche, 1898. — Prix : 1 fr.

L'*Ami* a déjà présenté à ses lecteurs avec éloges, l'an dernier, cette très intéressante et pratique *Méthode* pour la recherche des empêchements dirimants de parenté. En moins d'un an, une première édition a été épuisée, ce qui confirme heureusement les prévisions de succès que nous avions émises à propos de ce nouveau travail du savant canoniste, M. le chanoine Deshayes, l'auteur bien connu du *Memento juris*.

Cette seconde édition a été beaucoup augmentée et, dans plusieurs de ses parties, totalement refondue. Les explications sont plus détaillées, éclairées par de nouvelles figures schématiques très nettes, qui rendent infiniment plus facile l'intelligence de l'opuscule.

On avait fait observer à l'auteur, non sans raison à notre avis, que son texte était parfois trop condensé, et, à cause de cela, un peu difficile à saisir, à première lecture, pour les profanes qui ne sont pas, comme lui, passés maîtres dans l'art de débrouiller les arcanes de la législation canonique du mariage. Il a tenu compte de l'avis, et nous présente cette fois une rédaction modifiée, absolument aisée à suivre, susceptible d'être tout de suite bien comprise du premier lecteur venu.

Qui ne sait que la recherche des empêchements de consanguinité offre parfois au curé, souvent même, de très grosses difficultés, surtout quand il y a, comme on dit en langue canonique, parenté *multiple ?*

Qui ne sait aussi que l'omission, même très involontaire, d'un seul empêchement qu'on n'a pas su découvrir, rend le mariage absolument nul, et à revalider ?

Avec la très sûre *Méthode* de M. Deshayes, plus d'inquiétude ! Aucun empêchement ne peut échapper à travers les mailles serrées de son filet, dont la manœuvre, en somme, est extrêmement simple et rapide, automatique même, pour peu qu'on ait, une fois seulement, fait exactement une bonne application pratique des *Règles* qui dominent tout le travail et dirigeraient même un aveugle dans son exécution.

C'est donc un nouveau service rendu au clergé paroissial, et dont l'auteur sera une fois de plus remercié par ceux qui ont pu déjà prendre confiance en sa compétence canonique par la lecture du *Memento*.

Annuaire pontifical catholique, par Mgr Albert Battandier. — In-12 de 380 pages. — Paris, Maison de la Bonne Presse, 8, rue François Ier. — Prix : 3 fr. 50, port en sus.

L'idée est complètement nouvelle et elle a été réalisée par des procédés qui sont absolument neufs, bien qu'il y ait quelques points de rapprochement entre cette publication et l'*Almanach Hachette*.

Ce volume, en effet, contient dans ses 380 pages à deux colonnes compactes toute une mine de renseignements qui ont coûté bien du temps à recueillir et à ordonner. Depuis l'historique des sièges épiscopaux dans la liste des évêchés, jusqu'aux dernières réponses des Congrégations romaines pendant l'année 1897, tout a été l'objet de consciencieuses recherches, qui n'étaient possibles qu'à Rome et avec l'expérience de personnes ayant longtemps vécu dans la Ville Eternelle. On y trouve sur les Congrégations romaines des données patiemment ramassées et qu'on ne trouve guère que là. Des illustrations nombreuses tirées toutes de documents authentiques et très bien gravées, sont, non seulement le commentaire autorisé du texte, mais indispensables pour le bien comprendre.

Il est clair, en effet, qu'on ne peut saisir la différence de l'écriture des bulles, si on n'en a des photographies sous les yeux. Toutes les descriptions des sceaux de plomb des Papes, ne vaudront pas leur reproduction par un dessin. Comment se rendre bien compte, d'un seul coup d'œil, de l'importance numérique de tous les fidèles des diverses religions ? Une grande gravure le fait saisir sans qu'il soit même nécessaire de lire le texte. Vous avez affaire aux chancelleries romaines : vous trouvez un plan qui vous guide aux divers bureaux et, à la fin du volume, un formulaire vous permet de faire vous-même vos demandes et vous donne à ce sujet toutes les indications nécessaires.

En un mot, avec cette publication qui commence sa première année d'existence, le lecteur a un concept clair et net de l'administration de l'Eglise, des différents rouages qui la composent et de la façon dont ces rouages correspondent à ses besoins.

C'est donc un code pratique de la vie ecclésiastique mis sous la forme d'*Annuaire*. Il restera *Annuaire*, parce qu'il paraîtra chaque année sous la même élégante couverture ; mais il apportera chaque année de nouvelles observations et de nouveaux renseignements.

Nous souscrivons pleinement à ces remarques empruntées à la *Croix* de Paris. Les éloges qu'elles renferment sont tout à fait mérités, et nous sommes heureux d'en féliciter Mgr Battandier.

Vie de Léon XIII, tertiaire franciscain, et recueil complet de ses actes en faveur du tiers ordre de Saint-François, par le P. Norbert, franciscain. — In-12 de 340 p. — Se trouve à l'Imprimerie Franciscaine, route de Clamart, 16, Vanves, près Paris. — 1894.

Nous avons donné en 1897 un abrégé complet de cet ouvrage fait par les Franciscains, et reproduisant les paroles importantes de chaque acte : nous n'insisterons donc pas aujourd'hui.

Les Religieuses franciscaines. Notices sur les diverses Congrégations de Sœurs du tiers ordre régulier de Saint-François établies actuellement en France, avec divers appendices. — Ouvrage illustré, approuvé par le ministre général de l'Ordre de Saint-François, par le P. Norbert, franciscain. — In-12 de 480 pages. — Paris, librairie Poussielgue, rue Cassette, 15. — 1897.

Après quelques notions générales sur l'origine, la nature, la règle et les constitutions, les saintes patronnes et les fondatrices du tiers ordre régulier de Saint-François, l'auteur aborde l'histoire de la restauration du tiers ordre régulier en France.

Il nous donne d'intéressants détails au sujet du mouvement des Ordres religieux et des Congrégations à vœux simples depuis le commencement de ce siècle. Citons quelques passages intéressants :

« De 1802 à 1814, au moment de la Restauration, on comptait déjà en France 1533 congrégations ou communautés définitivement autorisées, et 691 qui existaient en vertu d'autorisations provisoires. Ainsi, en 12 ans, 2224 maisons religieuses de femmes avaient été fondées.

« Actuellement la France possède un peu plus de 1200 congrégations d'hommes et de femmes, qui comptent à peu près 30.000 religieux, dont 2000 contemplatifs, et 130.000 religieuses, dont 4000 contemplatives. Ils instruisent deux millions d'enfants... la moitié des enfants de France.

« De plus, les religieux et religieuses donnent leurs soins à 104.000 malades et vieillards, recueillent plus de 60.000 orphelins, ouvrent des maisons de préservation ou de réhabilitation à plus de 12.000 personnes ; gardent des milliers d'aliénés, élèvent des milliers d'aveugles et de sourds-muets. C'est un total de plus de 200.000 personnes assistées par les communautés religieuses.

« On compte dans les missions 1300 religieuses du Bon-Pasteur, 1700 religieuses franciscaines du tiers ordre, 3800 religieuses des diverses congrégations de Saint-Joseph, 200 religieuses de Saint-Charles, 250 de Saint-Paul de Chartres, 1180 de Saint-Joseph de Cluny, dont près de 700 dans nos seules colonies, où, avec les Sœurs de Chartres et celles de Saint-Vincent de Paul, elles soignent des milliers de malades dans une centaine d'hôpitaux.

« Au sortir de la Révolution, les religieuses franciscaines furent des premières à suivre le mouvement de résurrection catholique et à reformer leurs anciennes communautés... Avec les années, leur nombre s'accrut de telle sorte qu'on compte actuellement en France une cinquantaine de Congrégations diverses de religieuses franciscaines du tiers ordre, possédant plus de 400 couvents habités par plus de 7300 Sœurs. »

Ce sont ces diverses Congrégations franciscaines et leurs œuvres que le P. Norbert veut faire connaître. Le sujet en vaut la peine. Divers Appendices nous révèlent l'état actuel de la famille Franciscaine dans le monde entier. La conclusion qu'on en tire, c'est que, si le XIIIe siècle a acclamé saint François d'Assise, le XIXe lui a été encore plus dévoué.

La parfaite tertiaire de saint François d'Assise. Recueil de conférences pour l'année de noviciat, par une tertiaire, maîtresse des novices. Cinquième édition, 1897. — Prix : broché, 1 fr. 25 ; cartonné, 1 fr. 50 ; par la poste, 0 fr. 45 en plus. — Clermont-Ferrand, imprimerie Malleval.

Ce livre renferme douze conférences, une pour chaque mois de l'année. L'auteur y passe en revue la règle complète du tiers ordre franciscain, de manière à la faire comprendre et aimer aux novices. Ces instructions, simples mais doctrinales, peuvent servir de lectures pour toutes les fraternités, aux jours des conférences mensuelles. Elles sont approuvées par Mgr l'évêque de Valence et par les supérieurs de l'Ordre.

La Russie et l'union des Eglises, par C. Tondini de Quarenghi. — Un vol. in-12 de 180 p. — Paris, Lethielleux. — Prix : 2 fr. 50.

Etude très *curieuse*, c'est le mot juste, et qui ne manquera pas d'intéresser énormément les « curieux » d'histoire et de diplomatie qui voudraient connaître les dessous de la question religieuse en Russie. Le sujet était scabreux. L'auteur le donne assez à entendre, par ses « sous-entendus ; » car il y a chez lui beaucoup à lire et à deviner entre les lignes.

Dans quelle mesure la diplomatie pontificale à l'égard des *Uniates* et de la conservation de leurs anciens rites, est-elle responsable de la quasi-impossibilité actuelle de la réunion des églises russes orthodoxes avec le Saint-Siège et l'église latine ? Si vous tenez à le savoir, lisez cet opuscule. Vous y apprendrez des détails extrêmement intéressants, et parfaitement ignorés chez nous, sur la caractéristique très spéciale de l'horreur absolue et quasi instinctive que professent les orthodoxes pour toute idée d'union avec l'église de Rome. Et si la conclusion qui se dégage de cette étude d'un diplomate « bien informé » et très capable de juger la question sur bonnes références, est un peu mélancolique, elle ne laisse pas cependant de laisser une petite porte ouverte à l'espérance de l'avenir, mais à la condition que cette fois, en haut lieu, on ait la prudente et la patiente habileté de porter le remède là où a été et où reste toujours le vrai mal, la vraie cause profonde, nullement dogmatique, de l'antipathie séculaire de la Russie orthodoxe vis-à-vis du Saint-Siège et du catholicisme de rite latin.

Les directions pontificales, politiques et sociales, par L. Dehon, supérieur des Prêtres du Sacré-Cœur de Jésus. — Un vol. in-12 de XII-236 p., 3 fr. — Paris, Bloud et Barral.

Mgr d'Hulst député, par l'abbé Em. Cavé, du clergé de Paris. — Un vol. in-12 de 278 p., 3 fr. 50. — Paris, Poussielgue.

I. — On peut parler des « Directions pontificales » sans faire de journalisme ni de polémique. Si la polémique est devenue nécessaire, ce n'est pas en tous cas la faute du P. Dehon ni de ses amis. Le Pape a parlé avec une admirable clarté ; et c'est précisément parce que sa parole était trop claire, que tant de gens s'en sont trouvés offusqués et ont éprouvé le besoin d'en obscurcir l'éclat sous l'amas de leurs arguties. Et, depuis les grandes Encycliques, que d'indications de détail ont été données ! Brefs, approbations, audiences privées, réceptions solennelles, etc. Chacun sait où vont les encouragements du Pape, et où ils ne vont pas, — où vont au contraire ses blâmes formels. Chacun le sait, et si quelques-uns l'ont oublié, le P. Dehon vient le leur rappeler avec une inépuisable plénitude de témoignages. L'Eglise avait un besoin urgent d'un enseignement positif sur les conditions morales de la vie politique et économique : Léon XIII le lui a donné ; il l'a donné, à l'usage non pas seulement des pasteurs, mais aussi des fidèles. Il veut que sa doctrine soit exposée au peuple ; et, pour s'aider dans cette exposition, on chercherait en vain des pages écrites avec plus de netteté, plus de simplicité, plus de fermeté tranquille et d'autorité que le présent volume du P. Dehon.

II. — Avec le P. Dehon, nous étions en pleine actualité. Avec *Mgr d'Hulst député*, nous commençons presque à faire voile vers le pays de l'archéologie. C'est par dévouement que Mgr d'Hulst accepta le mandat de député, « pour essayer de refaire (à Brest), disait-il, l'union entre catholiques royalistes et catholiques ralliés, » pour « retarder de quelques années, — jusqu'à sa mort, — nous dit son nouvel introducteur, M. Cavé, la scission si profonde qui divise aujourd'hui la catholique troisième circonscription de Brest... » Ici nous sortons du terrain archéologique... Hâtons-nous d'y rentrer, et de dire qu'on trouvera dans ce volume, après trente-cinq pages d'introduction, le recueil des plus remarquables discours de Mgr d'Hulst à la Chambre des députés. Signalons en particulier ceux qui touchent aux questions d'enseignement : c'est un terrain où Mgr d'Hulst s'est toujours senti maître, et absolument chez lui.

Catéchisme social, par le P. Dehon, supérieur des Prêtres du Sacré-Cœur. — Un vol. in-12 de XII-312 p. — Paris, Bloud et Barral. — Prix : 2 fr. 50.

L'enseignement chrétien comprend tout ce qu'il importe à l'homme de connaître pour atteindre dans l'autre vie sa fin dernière, et dans celle-ci la fin immédiate qui répond à sa nature et à ses destinées : l'acquisition des biens spirituels et, dans la mesure possible, du bien-être temporel.

Cet enseignement est condensé dans les catéchismes, dans les manuels d'instruction religieuse à l'usage des adolescents, dans les manuels théologiques destinés à former les élèves du sanctuaire. Il embrasse toutes les questions religieuses, dogmatiques et morales qui sont de tous les temps. Mais il est juste que celles qui ont une plus grande actualité soient aussi l'objet d'une étude

plus spéciale. Et, si les manuels rédigés pour des époques antérieures laissent dans l'ombre certains côtés de la vérité religieuse qu'il importe de connaître à notre temps, il est nécessaire que ces manuels soient complétés par des travaux qui mettent les vérités actuelles à la portée de toutes les intelligences.

Personne ne niera que les questions sociales n'aient actuellement une importance exceptionnelle, et qu'il ne soit fort utile d'en avoir, d'une manière catéchistique, la solution conforme aux enseignements de l'Eglise.

Le *Catéchisme social* du T. R. P. Dehon répond à ce besoin du moment. Il présente, dans une forme concise et vraiment catéchistique, tout ce qu'il importe au chrétien de savoir sur les principes chrétiens dans l'ordre social et politique, dans l'ordre économique, sur les devoirs sociaux des différentes classes de citoyens; et il termine par un sommaire apologétique de l'histoire sociale de l'Eglise.

La fin de l'homme et de la société, le rôle de la famille, l'origine et la constitution de l'Etat, l'Eglise et ses droits, puis toutes les grandes lignes de l'organisation sociale, tel est l'objet des vingt-deux chapitres de la première partie.

La seconde est un cours complet d'économie sociale : travail, salaire, épargne, richesse, propriété, capital, crédit, banque, bourse, spéculation, usure, industrie, commerce, hérédité, coopération.

Viennent ensuite, dans la troisième partie, les devoirs sociaux du prêtre, du citoyen, de l'électeur, des classes dirigeantes, des chefs de famille, des patrons, des ouvriers, des fils de famille, des propriétaires, des maîtres de maison, des commerçants, des magistrats, des militaires, des capitalistes et rentiers, des actionnaires, des ingénieurs, des écrivains catholiques. Cette partie se termine par un chapitre sur la charité et l'aumône.

La quatrième est un tableau à grands traits de ce que l'Eglise a réussi à faire pour le bien social aux différentes époques de son histoire : la transformation du monde romain, l'éducation des barbares, les grandes luttes de l'Eglise à l'époque féodale, l'apogée de son action sociale au moyen âge, le déclin commençant avec les légistes et s'accentuant avec le protestantisme et la révolution, enfin le réveil puissamment secondé par Léon XIII.

Rien n'est plus capable de recommander l'ouvrage que cette rapide énumération des sujets traités, si ce n'est la compétence de l'auteur, auquel nous devons déjà un *Manuel social chrétien* et un ouvrage sur les *Directions pontificales politiques et sociales*. Nous louons tout particulièrement la mesure qu'il a constamment gardée dans l'exposé de ces intéressantes questions.

Le T. R. P. Dehon offre son travail aux chrétiens de bonne volonté, aux grands jeunes gens, aux prêtres qui ont à enseigner la morale sociale concurremment avec la morale privée. Ces derniers y trouveront un memento qui leur sera fort utile, et ceux qui voudront développer leurs études pourront recourir aux ouvrages indiqués comme étant à consulter sur chaque sujet.

Histoire de l'éducation des Princes dans la Maison des Bourbons de France, par H. Druon. — Deux beaux vol. in-8° cavalier, de LXXX-364 et 506 p. — Paris, Lethielleux, 1898. — Prix : 16 francs.

Ç'a été toujours un moment vraiment solennel dans l'existence de la nation française que celui où ses princes entraient dans la vie. Quel était le cérémonial en usage pour leur naissance? A qui était confiée la garde de leur première enfance? Plus tard, quel était le système d'éducation adopté pour eux? Où étaient pris ceux qui devaient les diriger? Outre les divers personnages auxquels était remis ce ministère, comment se partageaient les fonctions et les attributions? A quelles études, à quelle discipline étaient soumis leurs élèves? Voilà ce qu'a recherché l'auteur de ces deux volumes, avec un grand luxe de détails et d'érudition historique puisée aux meilleures sources.

C'est là sans doute se renfermer dans un coin de l'histoire; mais, assurément, ce coin valait la peine d'être exploré.

D'ailleurs, après l'exposé général des règles et des habitudes ordinairement suivies, n'est-il pas curieux, en entrant dans le détail de chaque éducation particulière, d'examiner ce qu'annonçaient l'enfance et l'adolescence de chaque prince, et ce qu'a été son âge mur; quelle part, dans la conduite de sa vie, doit être imputée à ses penchants naturels ou à l'action de ses maîtres; quelle influence, bonne ou mauvaise, ont exercée ces gouverneurs et ces précepteurs de rois futurs, qui passent devant nous dans ces deux volumes? Faut-il, et dans quelle mesure, leur faire honneur des vertus, ou les rendre responsables des vices de ceux qu'ils ont eus à former? Tout autant de questions résolues solidement et d'une manière fort intéressante dans l'ouvrage de M. Druon.

Le centre du travail est naturellement consacré à l'éducation du Grand Dauphin et du duc de Bourgogne, et dominé par les deux noms de Fénelon et de Bossuet. Mais l'auteur ne laisse pas d'apporter dans toute son œuvre le même scrupule historique, quand il nous révèle successivement l'enfance campagnarde de Henri IV, l'enfance morose de Louis XIII, l'enfance délaissée, et presque débraillée, de Louis XIV, l'enfance adulée de Louis XV, l'enfance claquemurée de Louis XVI et de ses frères.

En somme, très curieux livre, dont la lecture intéressera particulièrement les érudits soucieux de connaître exactement certains « dessous » fort instructifs de l'histoire de la monarchie française depuis Henri IV.

Etudes critiques et littéraires, par A. Blampignon, professeur honoraire à la Sorbonne. — Un vol. in-12 de 490 p., 3 fr. 50. — Paris, Téqui.

M. l'abbé Blampignon a été l'une des meilleures et surtout des plus aimables illustrations de la Sorbonne théologique dans la seconde moitié de ce siècle. Avec lui on est toujours sûr de se promener sans fatigue à travers un monde d'idées solides et d'aperçus ingénieux. Dans ce volume de souvenirs, c'est le mouvement philosophique du siècle qui passe sous nos yeux, au hasard presque de la causerie : universitaires et cartésiens, matérialistes et gens de sentiment, hagiographie et exégèse allemande, science et rhétorique ; tout cela présenté avec autant de grâce, de naturel, de bonhomie que l'exquis récit qui a pour titre *Deux missionnaires*, ou encore la biographie du « *Comte Beugnot ou un homme d'esprit.* »

Vie du cardinal Manning, par l'abbé Hemmer. — Un vol. in-8° de LXXIII-494 pages. — Chez Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris. — 5 francs.

C'était un livre attendu. Nous avions bien *Le cardinal Manning et son action sociale*, par l'abbé Lemire, jolie étude, mais ne montrant qu'un côté de cette belle figure ; les biographies anglaises du cardinal par MM. Hutlon et Gasquet, surtout sa biographie en allemand de Mgr Bellesheim, chanoine d'Aix-la-Chapelle, signalée par M. Louis Pastor comme un modèle du genre. Mais l'ouvrage de M. Edmond Sheridan Purcell, *Life of cardinal Manning*, en deux lourds volumes in-8°, qui a excité tant de colères et de protestations, notamment de la part de M. Francis de Pressensé, nous avait un peu déroutés et presque scandalisés. M. l'abbé Hemmer a utilisé tous ces travaux, puisé à toutes ces sources, et c'est un soulagement que de lire le jugement qu'il porte sur l'œuvre d'ailleurs maladroite de Purcell, dont le cardinal Vaughan avait dit : « C'est presque un crime. » Bien que M. Purcell, suivant le mot spirituel de Gladstone, « n'ait rien voulu laisser pour le jugement dernier, » et qu'il ait publié nombre de billets inutiles, de détails vulgaires, il a cru « faire œuvre d'honnête homme. » Il a pu manquer de jugement ou d'à propos, conclut M. Hemmer, mais il n'a pas voulu trahir la mémoire d'un homme « qui le traitait en ami. » Aussi bien, malgré tout, la figure du cardinal n'en sort pas amoindrie, et après la lecture de Purcell ces paroles du cardinal Vaughan demeurent entièrement vraies : « De tous les hommes que j'ai connus, personne plus que Manning ne me parut plus possédé par la tendance continuelle vers tout ce qu'il y a de plus élevé, de plus noble, de plus pur. C'était en lui un élan passionné et constant vers le bien et le vrai, et

cela sans effort ; parce que cette passion fortifiée par l'habitude était devenue l'inclination naturelle de sa vie. Il ne vivait que pour Dieu et pour le salut des âmes. »

Aujourd'hui que la question du catholicisme en Angleterre passionne toute âme qui aime l'Eglise de Jésus-Christ, le livre de M. l'abbé Hemmer est indispensable à quiconque veut avoir une idée exacte de la situation, des causes qui ont amené ce mouvement de renaissance catholique, des obstacles à vaincre, des préjugés presque insurmontables à renverser. L'âme anglaise est extrêmement complexe; Taine prétend qu'elle ne conclut jamais, et pourtant le sens pratique anglais est proverbial. L'étude des premiers siècles de l'Eglise a ramené Newman à l'Eglise romaine ; mais les ritualistes, qui sont les plus rapprochés de nous, s'obstinent à enseigner que « les Eglises latine, grecque et anglicane sont trois branches légitimes de la véritable Eglise. » Ils se font de l'Eglise de Jésus-Christ une conception anglaise, en quelque sorte constitutionnelle, recherchant l'*union*, plus que l'*unité*, et consentant volontiers à considérer le Pape comme primat d'honneur des diverses Eglises nationales, autonomes et indépendantes, mais rien de plus. C'est déjà un pas en avant sans doute, car depuis Henri VIII le pape a été par système honni, injurié, conspué en Angleterre; le mot « papiste » y a joué le rôle du mot *clérical* en France, sauf qu'il dure depuis trois siècles qui l'ont chargé de toute la haine, de tout le mépris populaire. Mais qu'il y a loin du mouvement des conversions individuelles au mouvement général dans la nation anglaise! Léon XIII leur a tendu la main, dans sa magistrale Encyclique *ad Anglos* et les Anglais ont été flattés de cette sollicitude, charmés de sa haute condescendance. Puis est venue la question des ordinations anglicanes, définitivement tranchée, qui a refroidi l'enthousiasme et arrêté l'élan de plusieurs. On sait que le Souverain Pontife désirait vivement pouvoir se prononcer pour la validité des ordres anglicans et témoigner ainsi aux membres de la Haute-Eglise son désir sincère de paix et de conciliation. Mais il ne pouvait rendre valide ce qui ne l'est pas. Convaincu par une étude approfondie que la *forme* suivant l'ordinal d'Edouard VI était nulle, il préféra décider cette grave question, prenant sur lui l'odieux, afin de léguer une tâche plus facile à ses successeurs qui trouveront au moins la place nette.

Les âmes de bonne foi sont nombreuses en Angleterre, pensait le cardinal Manning, et lui-même fut une de ces âmes-là. Très intéressante la vie de cet homme qui était la raison même, porté plutôt vers les questions politiques et économiques, et que des revers de fortune poussent vers la religion, aux ordres, puis dans le rectorat de Lavington où il débute par le roman de son mariage. Esprit réservé, il aime et admire Newman, mais ne le suit que de loin. Il est Anglais, il a tous les préjugés de sa nation contre Rome, et tandis que Newman maudit Henri VIII et Cranmer, lui il demeure plein de vénération pour les initiateurs de la réforme anglicane. La conversion de Newman ne l'ébranle point et il dit à Mme Lockart qui lui annonce que son fils s'est fait catholique : « J'aimerais mieux suivre le convoi d'un ami vers la tombe que d'apprendre qu'il a fait un tel pas. » Deux choses l'éclairent : l'étude des premiers conciles, et la dépendance où se trouve l'Eglise anglicane de l'autorité royale. Le docteur Hampden nommé professeur à Oxford par la reine, puis évêque d'Heresford, malgré son rationalisme avéré, enfin le révérend Cornélius Gorhain pourvu d'une charge dans le diocèse d'Exeter bien qu'il niât la régénération spirituelle de l'homme dans le baptême, et investi de son bénéfice malgré l'évêque Philpots, ces deux faits énormes dessillèrent les yeux de Manning, alors archidiacre de Chichester. Quand Pie IX rétablit, le 29 septembre 1850, la hiérarchie en Angleterre, l'archidiacre se sépare de son clergé, réuni pour protester contre cette intrusion du « papisme, » et le 8 décembre il quitte Lavington pour jamais. Au mois de mars suivant il entre dans l'église St-Georges et y récite pour la première fois le *Je vous salue Marie*. Dès 1849 d'ailleurs il écrivait cette profession de foi intime : « Je crois en une Eglise catholique... et en ce qu'elle enseigne. Je crois que l'Eglise dite anglicane est un membre de cette unique Eglise. Comme telle je lui donne mon adhésion. Si je ne croyais pas ainsi, je me soumettrais à l'Eglise romaine. »

Le jour où il cessa de « croire ainsi » il se fit catholique, et sa conversion causa presque autant d'émoi en Angleterre que celle de Newman.

Il serait trop long d'entrer dans les détails même des chapitres les plus importants du livre de M. l'abbé Hemmer. Tout est à lire et à retenir. Nous y renvoyons nos lecteurs. Ils verront comment Manning, l'homme de confiance du cardinal Wiseman à qui il succéda, fut aussi l'homme de confiance de Pie IX et le diplomate du concile ; ses brouilles avec Newman, — ces deux hommes avaient les tempéraments les plus opposés, l'un étant un homme d'action, l'autre plutôt penseur, un mystique, — ses luttes sociales, ses théories sur le droit au travail, sa sollicitude pour les classes ouvrières, son intervention victorieuse dans la grève des docks en 1889 où il réussit à réconcilier les ouvriers et les patrons, enfin son immense popularité, prix et récompense d'injures sans nom et de travaux inouïs. Sa mort, arrivée en même temps que celle du duc de Clarence, le 14 janvier 1892, mit en deuil toute l'Angleterre, et le mieux pleuré ne fut pas le petit-fils de la reine Victoria.

Manuel d'agriculture moderne, *à l'usage de la petite et moyenne culture,* par de Grangeverne, cultivateur. — Un vol. in-8 de VIII-372 p., 4 fr. — Lyon, Vitte.

Leçons d'agriculture et d'horticulture, par les Frères des Ecoles chrétiennes. — Un vol. in-12 de VIII-406 p., cartonné 3 fr. — Tours, Mame.

Manuel d'agriculture et de viticulture, *avec des notions d'horticulture et de sylviculture,* illustré de nombreuses gravures, à l'usage des écoles primaires, par F. T. D. — Un vol. in-12 de 264 p., cartonné 1 fr. 25. — Lyon, Vitte.

On a fait un bien spirituel immense à la population ouvrière, en s'occupant de ses intérêts matériels. Pourquoi le même procédé ne réussirait-il pas vis-à-vis de nos populations agricoles ? Nous le disions déjà l'autre jour, à propos du *Droit français,* de M. Larcher ; et c'est une idée qui fait son chemin. Voir, par exemple, *Papes et Paysans,* de Gabriel Ardant ; la Revue *Les Jardins ouvriers* (Dunkerque), la *Démocratie chrétienne* (Lille), etc. Il faut ne rester étranger à rien de ce qui intéresse nos gens ; et c'est pourquoi nous vous recommandons la lecture du *Manuel* de Grangeverne. C'est un guide admirablement clair, simple, pratique, à la portée de tout le monde, intéressant pour tout le monde. Ce serait un livre excellent à lire non pas seulement pour vous, mais pour ceux de vos paroissiens qui apportent quelque intelligence dans la culture, qui désirent se tenir au courant des procédés nouveaux, etc.

Les *Leçons* des Frères des Écoles chrétiennes sont plus élémentaires, et s'adressent surtout à des enfants de 12 à 15 ans. Comme elles viennent des Frères, il est clair qu'on ne veut pas les introduire dans nos écoles communales ; mais vous devez, vous, leur faire une place, et une place d'honneur, dans votre bibliothèque paroissiale. C'est la perfection du livre classique : gravures multipliées, résumés à la fin de chaque leçon, exercices, expériences, etc. Cela vous donne envie d'être agriculteur, et c'est une envie assez précieuse pour que tout le monde s'occupe de la propager.

Elémentaire aussi, le nouveau Manuel des FF. Maristes. Il est moins complet que le précédent, embrasse moins de choses ; il est rédigé surtout en vue de la vallée du Rhône et du midi de la France en général. Si les principes généraux sont les mêmes à enseigner partout, il n'est pas douteux que dans telle contrée on doit insister sur les cultures qui y sont plus spécialement développées. D'où la part très large faite à la vigne dans un manuel rédigé au cœur des pays vignobles. Il y a toute une série de chapitres qui constituent un vrai traité de viticulture, résumant fidèlement les dernières données de la science. — Un excellent chapitre final aussi sur l'association. Comprendre dans l'enseignement agricole des leçons sur les bienfaits de la mutualité, de la coopération, de la prévoyance, de l'assistance, n'est-ce pas un signe des temps, plein de promesses pour l'avenir ?

Nouvelle Méthode élémentaire de l'accompagnement du plain-chant *d'après les principes de l'école traditionnelle, à l'usage du clergé, des Séminaires et des Maîtrises*, par l'abbé Em. Brune, professeur au Petit Séminaire de Nozeroy (Jura). — Chez l'auteur, et librairie Haton, Paris. — Un beau vol. in-4°. — Prix : 3 fr. 75.

M. l'abbé Em. Brune vient de donner une nouvelle édition de sa méthode de l'accompagnement du plain-chant, qu'il a refondue et augmentée. Il l'avait déjà améliorée pour la seconde édition ; il y a fait encore pour la nouvelle quelques modifications, principalement dans la partie qui traite de la modalité.

Si les questions encore pendantes sur la manière de comprendre et d'interpréter les mélodies neumatiques reçoivent une solution plus complète ou font au moins quelque progrès, je ne doute pas qu'il n'y apporte plus tard encore les améliorations que pourra suggérer une connaissance plus parfaite de cette belle langue musicale.

Une fausse conception des mélodies, qui attribuait à chaque note un rôle en quelque sorte indépendant et qui avait son expression parfaite dans le martelage à notes égales, pouvait faire trouver parfait un genre d'accompagnement qui attribuait aussi à chacune un accord distinct. On est revenu de cette fausse et barbare conception du chant ecclésiastique ; on reconnaît, avec la plus complète certitude, que les mélodies chargées de notes se composent de groupes dont chacun a son unité propre et dans lesquels certaines notes n'ont qu'une importance secondaire par rapport à d'autres qui jouent le rôle principal. De cette constatation, nos meilleurs organistes ont tiré cette conséquence naturelle : que le système d'accompagnement devait être modifié de manière à réserver l'accord important aux notes principales et à traiter les autres comme notes de passage ou d'ornement, comme appoggiatures ou anticipations.

C'est ainsi que l'entendent tous ceux qui sont au courant de la question du chant.

Mais tous ne s'accordent pas sur la manière de réaliser ce perfectionnement dans l'accompagnement, parce que tous n'ont pas la même manière de concevoir le groupement des notes qui composent les mélodies, ni la même manière de pratiquer l'harmonie.

Je laisse de côté les systèmes qui soumettent les mélodies sacrées aux exigences de la mesure musicale moderne. Ces systèmes sont purement arbitraires et on ne peut les appuyer ni sur les mélodies elles-mêmes, ni sur l'autorité des anciens auteurs. Sans doute, le rythme du plain-chant doit réaliser les conditions essentielles du rythme pris en général, et de bons écrivains le disent. Mais c'est un anachronisme, pour ne rien dire de plus, que de soumettre les mélodies du plain-chant aux lois d'une espèce de rythme que leurs auteurs ne connaissaient certainement pas. Le rythme du plain-chant, sans cesser d'être rythme, a des allures plus libres. Il ne saurait s'accommoder des mesures régulières de la musique moderne. Tous ceux qui ont essayé de le soumettre à des lois rigoureuses, ont contribué à prouver par l'absurde la fausseté de l'idée qu'ils ont suivie.

D'autres ont ouvert une meilleure voie. Se basant sur les principes généraux du rythme, sur la succession harmonieuse des notes principales et sur les données primordiales qui expliquent le lien qu'ont avec ces notes les notes secondaires, ils ont essayé de conserver aux unes et aux autres dans l'harmonie les rôles respectifs qu'elles ont dans la mélodie.

Le meilleur travail paru jusqu'ici en ce genre est celui du P. Lhoumeau (*Rythme, exécution et accompagnement du chant grégorien*. Chez l'auteur à Saint-Laurent-sur-Sèvre, Vendée ; Lille, Desclée ; Grenoble, Baratier et Dardelet.)

Si tout n'est pas incontestable dans les applications, du moins les principes sont excellents. Les études continuées dans ce sens conduiront à de bons résultats.

Mais l'ouvrage du P. Lhoumeau suppose des connaissances que ne peuvent avoir des débutants.

M. l'abbé Em. Brune a fait une méthode élémentaire. Il commence par les premières données sur l'accompagnement, les accords en général, l'accord parfait et ses différentes positions, la succession régulière des accords, les renversements, les cadences, la transposition, puis deux appendices sur la tonalité et les altérations dans la mélodie et dans l'harmonie.

Après avoir préparé son élève par cette étude nécessaire de l'*accompagnement syllabique* où chaque note du chant reçoit son accord, il traite, dans la seconde partie, de l'*accompagnement avec notes mélodiques* dans lequel les notes, quand plusieurs sont unies sur une même syllabe, ne sont pas accompagnées une à une, mais par groupes. En faisant dépendre l'harmonie de la nature de chaque groupe et de la manière dont il s'exécute dans la mélodie, l'auteur se place sur le véritable terrain ; mais son étude est trop sommaire, et la règle générale qu'il pose de regarder comme note principale la première note du groupe est, à mon avis, trop peu fondée, et, le fût-elle assez, sujette à trop d'exceptions pour que cette partie de son travail puisse être regardée comme définitive.

Ce qui nous manque encore, c'est une notion plus approfondie de la composition des groupes neumatiques. J'ai déjà exposé sur ce sujet quelques idées, que je crois justes et que j'espère compléter, dans les *Notes pour servir à l'étude du plain-chant* que l'*Ami du Clergé* publie de temps en temps. (V. Notes x, xi, xv, xvi, *Ami du Clergé* 1894, p. 445, 643 ; 1896, p. 782 ; 1897, p. 831).

Quand nous serons bien fixés à cet égard, la science de l'harmonie appliquée à l'accompagnement du plain-chant aura fait un grand pas.

La troisième partie de la Méthode offre des *Exercices modèles* dans tous les tons du plain-chant ; la série des exercices pour chaque ton est précédée de notices indiquant les particularités harmoniques qui le concernent.

Ici encore, je crois qu'une étude plus approfondie de la modalité de chaque ton aurait quelque peu modifié les accompagnements adoptés. On pourrait, je pense, tirer bon parti des notes i, ii, iii, v, vi, dans l'*Ami du Clergé*, 1893, p. 28, 56, 73, 168, 200.

Il ne me paraît pas admissible dans le 1er ton et dans le 2e, qu'on altère le *do* inférieur dans le chant lui-même quand il s'y rencontre à la cadence finale, à plus forte raison dans le cours d'une phrase.

Le *fa* dièze dans le troisième ton me paraît un contre-sens, parce qu'il établit une tonalité tout autre que celle qui lui appartient. Certains *si* bémols dans le troisième et dans le quatrième ton ne me semblent pas mieux justifiés, pour la même raison.

Il y a aussi abus dans l'usage du *fa* dièze dans les pièces du septième et du huitième ton, surtout quand le *fa* naturel se trouve très accusé dans toute la phrase ou même dans toute la strophe, comme dans l'hymne *Fortem virili pectore*, p. 107.

Ces réserves ou ces critiques ne m'empêchent pas de trouver que les accompagnements donnés en exemples, qu'ils soient de l'auteur ou d'autres maîtres auxquels il les emprunte, sont très intéressants et très agréables à entendre, et que l'ouvrage tout entier ne soit un excellent manuel à étudier.

Cantiques choisis. *Accompagnements orgue ou harmonium*, par MM. les abbés Brune. — Un vol. gr. in-8. — Chez les auteurs, et librairie Haton, Paris. — Prix : 5 fr.

MM. les abbés Brune nous ont donné il y a sept ans un recueil de *Cantiques choisis*, et vraiment de choix, qu'ils ont ensuite augmenté. Nous en avons annoncé et recommandé l'année dernière la deuxième édition.

Ils viennent de publier un volume contenant l'accompagnement des cantiques de leur recueil, l'accompagnement seul ; les paroles des premières strophes sont imprimées au-dessus de la portée pour permettre à l'organiste de suivre les voix sans difficulté.

Ces accompagnements sont nécessaires à ceux qui se servent du recueil. A ceux qui ne le connaissent pas ils offrent un excellent recueil de pièces d'orgue et ils leur feront désirer le recueil lui-même, dont ils leur feront apprécier la valeur musicale et l'excellent caractère.

Petit traité de Psalmodie, par les Bénédictins de Solesmes. — In-18 de 40 p. — Prix, 0 fr. 30 ; franco, 0 fr. 35. — Imprimerie Saint-Pierre, à Solesmes, par Sablé (Sarthe).

Psaumes notés des Vêpres et de l'Office *pour tous les dimanches et fêtes doubles*. — In-18 de 160 p. — Prix, broché, 0 fr. 75. — Même librairie.

Le même, *avec le Petit traité de Psalmodie*. — Prix, broché, 0 fr. 95. — Même librairie.

Ces deux opuscules rendront à tous les chantres de grands services, en leur faisant connaître les règles d'une bonne psalmodie et en leur en mettant sous les yeux l'application.

Les auteurs ont conservé ce qu'il y a de vraiment justifié dans la règle qui veut que l'élévation de la voix, dans les médiantes et les terminaisons, coïncide avec l'accent du texte. Ils ont sagement rejeté les exagérations dans lesquelles tombent ceux qui, appliquant cette règle avec une trop grande rigueur, jettent les chantres dans d'inextricables et injustifiables difficultés. Rien de plus pratique et en même temps rien de mieux fondé et de plus artistique.

Nous voyons avec plaisir qu'ils admettent l'élévation de la voix sur la dernière syllabe des mots à terminaison dactylique ; par exemple, sur *num* dans le verset : Laudate Domi*num* de cœlis. La brève *mi* qui précède cette syllabe permet de donner à *num* un accent secondaire qui suffit à porter l'accent mélodique.

Vie de saint Martin, par René des Chesnais. — Un vol. in-12 de 224 p., 1 fr. — Tours, Louis Dubois, rue Gambetta, 10.

Excellente vie populaire de saint Martin ; tableau clair, vivant, chaud, d'un apostolat qui s'est étendu d'un bout du monde romain à l'autre. — Voilà des vies de saints comme il nous en faudrait beaucoup à propager dans le peuple, des vies d'un bon marché surprenant : papier fort, belle typographie, couverture historiée, huit photogravures hors texte, etc.

Vie de Françoys Cagnin, jésuite (1546-1617), par le P. Pierre Bullioud, publiée par Guillet-Brossette. — Plaquette gr. in 8 de 72 p., 2 fr. — Lyon, Vitte.

Cette *Vie* est une page intéressante d'histoire locale lyonnaise et une belle page d'édification pour tous. De marchand lyonnais devenu coadjuteur dans la Compagnie de Jésus, François Cagnin y mena une vie obscure, mais d'un admirable dévouement et d'une austérité de saint. La Compagnie rappelle tous les ans son souvenir au jour anniversaire de sa mort, l'offrant à tous comme un modèle de parfait religieux. Sa *Vie*, écrite quelques années après sa mort par le P. Bullioud, a été retrouvée à la Bibliothèque de Lyon (mss. 780 et 1354) et éditée avec une conscience digne d'éloges.

Fleurs historiques. — *Une fille de Henri IV*, par P. Delattre. — Un vol in-12 de 340 p., 3 fr. — Paris, Téqui.

La princesse dont on retrace ici la douloureuse histoire n'est autre que Henriette-Marie de France, épouse de Charles I^er^, roi d'Angleterre. La vie de cette reine, fille, sœur et mère de rois, qui paya de tant d'infortunes quelques courts moments de bonheur vrai, est trop connue pour qu'il soit besoin d'analyser le livre. C'est un récit attachant autant qu'instructif, à la fois solidement documenté et dégagé de toute érudition encombrante. L'auteur semble s'être souvenu constamment des paroles de Bossuet : « Elle avait un cœur qui surpassait sa naissance... Douce, familière, agréable autant que ferme et vigoureuse... Jamais on n'a douté de sa parole, ni désespéré de sa clémence. » — Excellent livre pour bibliothèques paroissiales. Il ne faut pas se nourrir uniquement d'œuvres d'imagination ; et nous applaudirons toujours à la publication, sous une forme aimable et simple, de vies vraiment vécues, comme *Olga Nylander*, ou *Prédestinée*, ou *Berthe Bizot*.

L'Art chrétien en Italie et ses merveilles, par Prosper Fontaine. — Tome I : Gênes, Pise, Rome, gr. in-8 de 410 p., 4 fr. 50 ; — t. II, Naples, Florence, Venise, etc., gr. in-8 de 366 p., 4 fr. 50. — Lyon, Vitte.

Aux bords du Tibre, par le vicomte O. de Poli. — Un vol. in-12 de 335 p., 3 fr. — Paris, Delhomme.

I. — M. Fontaine vient de rendre le plus grand service aux collaborateurs chargés des renseignements bibliographiques à l'*Ami du Clergé*. Que de fois on nous demande, sur l'Italie et l'art italien, des ouvrages à portée de notre jeunesse cultivée ! Et chaque fois c'est un nouvel embarras pour nous. Les ouvrages sur l'Italie artistique abondent, mais trop savants, trop exclusivement « artistiques », trop imprégnés d'esprit païen, souvent aussi illustrés avec trop peu de retenue. M. Fontaine est à la fois un artiste et un chrétien vigoureux. Ses deux volumes, sous forme de souvenirs de voyage, seront une excellente introduction à l'étude de l'art italien. Et encore, est-ce vraiment introduction qu'il faut dire ? C'est en tous cas une introduction dont beaucoup peuvent se contenter. — L'illustration (similiphotogravures) est magnifique, un peu trop clairsemée seulement.

II. — Ce sont des souvenirs de Rome que nous offre M. Oscar de Poli, ou plutôt c'est une poignée de récits des plus variés, tour à tour piquants et poignants, et toujours prestement écrits. Lire, par exemple, l'*Honneur chrétien*, les *Rois de la montagne*, les *Diables du Colisée*, *Frère Timothée*. Très bon ouvrage pour bibliothèques paroissiales et autres.

Le peuplement français de la Tunisie, par Jules Saurin. (Extrait de la *Revue de Paris*). 39 pages in-8°. — Paris, Challamel, 12, rue Jacob.

Il ne suffit pas d'occuper un pays militairement, il faut le coloniser. M. Jules Saurin, qui connaît à fond sa Tunisie, trouve que le meilleur moyen de coloniser ce pays, c'est d'y établir des familles françaises d'ouvriers et de métayers, et d'appeler de ce côté des capitaux qui permettent à la petite culture de mettre le sol en valeur. Il y a là un débouché avantageux à tant de familles qui, en France, peuvent à peine se procurer le nécessaire.

Laïcisé, par Olivier des Armoises. — Un vol. in-12 de 286 p., 3 fr. — Paris, H. Gautier.

Le portrait de la chambre rouge, par Pierre d'Arley. — Un vol. in-12 de 302 p., 3 fr. — Paris, H. Gautier.

Vers la Lumière, par la marquise de Moussac. — Un vol in-12 de 400 p., 3 fr. — Paris, Téqui.

L'ambition de Jeanne, par Mme Chéron de la Bruyère. — Un vol. in-12 de 284 p., 3 fr., *franco* 3 fr. 50. — Paris, Haton.

Ange gardien, par Marguerite Levray. — Un vol. in-12 de 284 p., 3 fr., *franco* 3 fr. 50. — Paris, Haton.

Tous d'après nature ! Histoires du temps présent, par Jean des Tourelles. — Un vol. in-12 de 332 p., illustrations d'Albert Boutle, 2 fr. 50. — Paris, Lecoffre.

Les Sauveteurs de l'Asphalte ; — Marthe de Bellesmont, par la comtesse de Beaurepaire de Louvagny. — 2 vol. in-12 à 2 fr. l'un. — Paris, Téqui, nouvelle édition.

Tout ceci, ce sont œuvres d'imagination, pour *Bibliothèques paroissiales*, œuvres toujours inoffensives, intéressantes, et, ce qui en fait surtout le prix, pénétrées d'esprit chrétien et traversées de grandes leçons religieuses.

Laïcisé nous dit les fruits de la laïcisation : c'est la mise en roman du célèbre article de M. Fouillée dans

la *Revue des Deux Mondes*. Il nous dit aussi ce qu'il faut de dévouement à un prêtre admirable pour réparer, et combien incomplètement, les maux d'une éducation sans Dieu, pour remettre un peu de sens moral au cœur d'un jeune dévoyé. — Des scènes terrifiantes, à donner des cauchemars aux imaginations frêles.

Le Portrait de la chambre rouge ...*Bien d'autrui ne retiendras*. Quelle terrible chose qu'une fortune mal acquise et les remords vengeurs qui poursuivent jusqu'au moment de la mort ! et combien un vif sentiment de la justice est chose précieuse dans l'éducation !

Vers la lumière ! Toute épouse chrétienne a pour mission de sanctifier son mari. Ici c'est le contraire qui arrive : machine en arrière, comme dans l'histoire du Marseillais. C'est la femme qui est sanctifiée par l'homme ; c'est une jeune fille, élevée dans une profonde incrédulité, que son fiancé (en espérance) ramène doucement à la lumière. Et je sais quantité de femmes, trop étrangères aux petites industries de l'apostolat domestique, qui pourraient prendre modèle sur ce jeune homme. — Bon livre à faire lire, surtout dans les classes cultivées.

Jeanne... O fortunatos nimium ! Une bonne paysanne ; éducation au-dessus de sa condition ; on dédaigne la campagne ; on se fait institutrice chez un banquier ; on épouse un baron ; puis, c'est la ruine... on est tout heureuse de retrouver le bonheur au village, entre sa mère et son frère.

Ange gardien. Heureux les pères à qui la Providence envoie un ange gardien, une fille bien-aimée, pour les relever de la ruine morale et matérielle ! Ce récit est signé de Marguerite Levray, une de nos plus aimables écrivains pour jeunesse.

Tous d'après nature ! avec préface de Pierre l'Ermite, cela suffit. Lisez-moi ça ! Et les caricatures ! dignes de Chapuzot. Ils ont bien de l'esprit, ces Parisiens !

Tout de même, il ne faut pas toujours rire. L'esprit amuse ; avec un peu de cœur, il devient charmant. Un peu trop d'esprit gouailleur peut-être, dans Jean des Tourelles ! Lisez-moi, après cela, pour rétablir l'équilibre, *Sauveteurs de l'Asphalte* (réimpression), et surtout *Marthe de Bellesmont*, splendide tableau de conversion.

Labrador et Anticosti, journal de voyage, par l'abbé Huard. — Un joli vol. in-8 illustré, de xv-505 pages. — Paris, Roger. — Prix : 10 fr. (pour les abonnés de l'*Ami du Clergé*, par faveur spéciale, envoi du volume franco contre un mandat-poste de 8 fr. 50, à l'auteur, à Chicoutimi, prov. de Québec, Canada).

Il ne manque point chez nous, dans le clergé et ailleurs, de gens qui s'intéressent aux choses du Canada, cette vieille terre française, aujourd'hui encore si profondément attachée, par ses mœurs et sa foi autant que par les liens de la reconnaissance, à la mère patrie.

M. Huard a fait en touriste et en savant tout à la fois, une excursion en règle sur le côté Nord du bas Saint-Laurent, ancienne partie du Labrador actuel, et qu'il persiste, non sans raison, à appeler Labrador quand même. L'île d'Anticosti a été aussi l'objet d'une exploration détaillée.

L'auteur nous donne ses notes de voyage, et il faut l'en remercier. Pour les habitants du Canada et de la province de Québec elle-même, ce sera une véritable découverte, tant cette *côte Nord*, si curieuse, si pittoresque, si intéressante à parcourir sous tous points de de vue, était ignorée, jusqu'ici, comme pays lointain, presque entièrement inexploré.

Le lecteur suivra avec plaisir les marches et contremarches du savant auteur à travers les étonnantes merveilles géographiques, ethnologiques, voire scientifiques et artistiques, qui l'ont à si juste titre enchanté dans son voyage au Labrador-Nord et à Anticosti.

De nombreuses illustrations, sur clichés photographiques, rendent plus agréables encore ces pages fort bien écrites et admirablement typographiées. Avis aux amateurs d'américanisme, de géographie et de récits de voyages. Voilà, pour tout le monde, un bon livre de saine lecture, attrayante et instructive.

Les Français aux colonies, par le commandant Sarzeau. — Un vol. in-8 de 400 p., avec 8 portraits. — 5 fr., *franco* 5 fr. 50. — Paris, Bloud et Barral.

Le duc d'Aumale. *Le prince, le soldat, l'historien*, par le commandant Grandin, avec introduction de S. E. le cardinal Perraud. — Un vol. gr. in-8 de XII-382 p., orné d'un portrait et d'un autographe. — 4 fr., *franco* 5 fr. — Paris, Haton.

Ce sont des bouts d'épopée que nos soldats vont écrire au loin, de la pointe de leur épée ; et l'on sent un souffle épique traverser ces vaillantes pages du commandant Sarzeau, qui nous emporte tour à tour au Sénégal, au Soudan, au Dahomey, à Madagascar, en Tunisie. Voilà la vraie France, celle dont il faut chanter la gloire et dresser la fière auréole, au-dessus des bassesses et des vilenies de politiciens qui ont l'insatiable fureur de ravaler tout. Et qui sait si l'œuvre coloniale du XIX[e] siècle ne prendra pas des proportions épiques aux yeux de nos petits-fils ? Un rayon de la Croix sur tout cela, et l'épopée est faite. Le cycle carolingien n'a certes pas eu moins de misères que notre temps ; il a eu jusqu'à son Dreyfus : ce qui n'a pas empêché l'épée croisée de Charlemagne de briller d'un éclat incomparable aux yeux des générations chevaleresques du moyen âge. Le moyen âge a été chevaleresque parce qu'il a su comprendre et sentir les belles et nobles pages de la France de Charlemagne. Des livres comme ceux du commandant Sarzeau et du commandant Grandin sont bien faits pour inspirer à nos fils les mêmes ardeurs, les mêmes admirations.

Le commandant Grandin n'est pas un inconnu pour nos lecteurs, ni pour personne. Son nouveau volume peut se passer de toute recommandation, et se présente de lui-même, comme le lui dit si délicatement le cardinal Perraud dans sa lettre-préface. Et le duc d'Aumale est de la glorieuse phalange des héros dont il faut ardemment contempler l'image au musée de nos gloires nationales et chrétiennes. *Abstulit magnificos meos Dominus de medio mei... electos meos...*

Notions élémentaires de typographie et de librairie *à l'usage des auteurs*, par E. V. — Brochure in-8 de 72 p. — 1 fr. 25, net 1 fr. — Lyon, Vitte.

Le nombre des auteurs allant toujours croissant, et leur inexpérience aussi, le présent volume sera le bienvenu. Nous ne parlons pas ici de cette inexpérience littéraire ou scientifique dont la critique est passée à l'état de lieu commun. C'est uniquement d'inexpérience typographique qu'il s'agit. Quand un débutant veut traiter avec l'imprimeur ou l'éditeur, trop souvent il ne sait pas le premier mot de la question. C'est à quoi les *Notions* se proposent de remédier. On y trouvera, sous une forme concise et avec exemples à l'appui, tout ce qu'il importe de connaître sur le choix des caractères, la préparation des manuscrits, la correction des épreuves, l'illustration et l'impression des volumes, le choix d'un éditeur, la mise en vente et le lancement des livres, la propriété littéraire, l'*imprimatur*, etc., etc. De magnifiques spécimens de gravures, de similigravures d'après nature, de similigravures d'après photographie ou d'après aquarelle, de photogravures, de chromophotogravures, etc.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Une veuve, vendeuse de journaux, bons et mauvais, refuse de vendre uniquement les bons journaux :

1° Parce qu'elle ne pourrait autrement élever sa nombreuse famille ;

2° Parce qu'un autre prendrait son commerce ;

3° Parce qu'elle propage les bons aussi bien que les mauvais et qu'un autre pourrait faire plus mal qu'elle ;

4° Parce que les mauvais journaux lui rapportent plus que les bons.

Certains confesseurs l'absolvent, d'autres lui refusent l'absolution. *Quid?*

Comment traiter en confession les lecteurs des mauvais journaux ? Peut-on leur donner l'absolution ?

R. — Plusieurs fois déjà nous avons traité ces questions de vente et de lecture des mauvais journaux.

La vente est une coopération à une œuvre mauvaise, qui est la diffusion des mauvais journaux. La gravité plus ou moins grande de la coopération vient surtout de ce qu'elle est plus ou moins prochaine et efficace. Elle peut être diminuée par des raisons de nécessité qui la rendraient plus ou moins volontaire. Celles que met en avant la vendeuse de mauvais journaux ne sont pas toutes dénuées de valeur.

Si elle vend indistinctement des journaux bons et mauvais, seulement parce qu'elle ne pourrait d'une autre manière pourvoir aux besoins de sa nombreuse famille, elle est moins coupable que si elle n'était pas soumise à cette impérieuse nécessité. De ce qu'une autre personne vendrait à sa place ces mêmes journaux mauvais, si elle-même renonçait à les vendre, il s'ensuit encore que le mal devant persévérer, sa coopération ne devrait pas être jugée nécessaire et perdrait de son efficacité.

Mais ces raisons suffisent-elles à excuser la coopération de notre vendeuse? Nous ne pensons pas. Elle peut sans doute par d'autres moyens entretenir et élever ses enfants. Puis, il ne faut pas faire le mal, même en vue d'un bien. De plus, de ce qu'une autre personne consentirait à pécher comme elle en vendant ces mauvais journaux, il ne s'ensuit point qu'elle ne pèche pas.

Donc, s'il s'agit de journaux certainement mauvais, hostiles à la religion, contraires aux bonnes mœurs, il n'est pas permis de les vendre et de coopérer ainsi prochainement à leur diffusion, parce que c'est coopérer à la perte des âmes.

Quant à la lecture des mauvais journaux, qui est pour les lecteurs une occasion prochaine de pécher contre la foi ou les mœurs, il est évident qu'elle ne peut être permise, et il faut prescrire aux pénitents d'y renoncer, même sous peine de refus de l'absolution.

Q. — Peut-on enseigner d'une manière positive que la *poule d'eau* puisse être mangée un jour maigre ?

R. — Les oiseaux aquatiques sont regardés généralement comme compris dans la défense de manger de la chair les jours d'abstinence.

Les *poules d'eau* font-elles exception à la règle commune ? Beaucoup le disent, parce qu'elle vivent dans l'eau et ont chair de poisson. Ce sentiment paraît confirmé par une décision romaine, en date du 22 février 1804, permettant aux religieux de l'ordre des Mineurs de Saint-François-de-Paule, auxquels l'usage de la viande est interdit, d'user librement de ce genre de nourriture. Les termes de la concession indiquent cependant qu'il s'agit d'une grâce, *pro gratia*, et par conséquent d'une dispense. Ce qui fait que cet indult ne pourrait se transformer en une permission générale qui vaudrait pour tous, *nisi consuetudo regionis accedat.* (Lehmkuhl).

La coutume du lieu, du diocèse, doit donc ici être prise en considération. « Circa abstinentiam, dit saint Thomas, diversæ consuetudines existunt apud diversos, quas quisque observare debet, secundum morem eorum inter quos conversatur. » (P. 2, q. 147, art. 3).

Del Vecchio, chanoine de l'église cathédrale de Novare, dit : « Consuetudine satis firmata fulicæ apud nos absque peccandi formidine comeduntur in diebus abstinentiæ. » Et cela, ajoute-t-il, malgré les récentes décisions de la Pénitencerie qui ne les permettent pas aux Chartreux dans quelques régions.

S'il s'agit de la France, nous citerons Bouvier : « Apud nos *gallinulæ aquaticæ* eduntur, non vero anates feri » (canards sauvages). Sans doute, il parle de la coutume de son diocèse ; mais cette coutume peut bien n'être pas particulière au diocèse du Mans, et s'étendre aux autres diocèses, ce qui nous paraît très probable.

Q. — Il y a quelques jours, j'assistais à une discussion dont voici l'objet :

Les prêtres d'une paroisse, voulant mettre fin à une danse mauvaise, se sont concertés pour refuser l'absolution à toute personne qui aurait pris part à cette danse. Un confrère proteste, et déclare que lui ne tiendrait pas compte d'une pareille mesure et donnerait l'absolution à la personne par ailleurs bien disposée, mais lui refuserait la communion.

Que pense l'*Ami* de cette mesure ? Un curé peut-il la prendre et la proposer à ses vicaires? Le confrère qui refuse de s'y soumettre agit-il sagement ?

R. — La question peut être considérée à un double point de vue :

1° Au point de vue de la danse elle-même, il convient d'appliquer les principes que nous avons plus d'une fois exposés. Le péril prochain de péché grave n'étant pas le même pour tous ceux qui y prennent part, il y a lieu de distinguer, et de ne pas accorder ou refuser l'absolution indistinctement à tous. Le confesseur doit juger le cas particulier de son pénitent, et ne pas formuler son

jugement avant de l'avoir entendu. Là-dessus nous en avons dit assez.

2° Au point de vue des circonstances extrinsèques, il pourrait en aller autrement. S'il s'agit d'introduire la danse dans une localité, ou si la danse étant déjà en possession on voulait introduire une danse essentiellement mauvaise, ou encore si par un acte de sévérité on avait l'espoir fondé de faire tomber la danse, on pourrait et on devrait recourir à la mesure générale préconisée par les confrères. Les personnes qui dans les conditions susdites voudraient introduire la danse, ou une danse mauvaise, ou s'opposeraient à la cessation du désordre, ne seraient pas dignes de l'absolution, parce qu'elles se rendraient coupables en tout cas d'un grave scandale.

De là un curé peut prendre contre la danse une mesure générale et la proposer à ses vicaires, à raison de circonstances extrinsèques, mais non pas absolument et indépendamment de ces circonstances. Et le confrère dissident n'avait pas tort, à ne considérer que la danse elle-même comme occasion de péché.

Q. — 1° Lorsqu'un pénitent s'accuse d'avoir dit des imprécations au prochain, est-il nécessaire de lui demander si l'objet des imprécations a été une matière grave ou légère ?

2° Si le pénitent, avec ses imprécations qui ont pour objet un mal temporel, avait d'autres imprécations qui ont pour objet un mal spirituel, par exemple la damnation éternelle, est-il suffisant de s'accuser en général d'avoir désiré du mal ?

R. — Le pénitent doit déclarer avec l'objet du péché, les circonstances qui en changent l'espèce théologique, en faisant que de véniel il devient mortel, et celles qui en changent l'espèce proprement dite. D'où :

Ad I. Quand le pénitent accuse des imprécations contre le prochain, le confesseur devra demander quel motif, quel sentiment les a fait proférer. Si c'est un mouvement plus ou moins irréfléchi d'impatience ou d'emportement, le péché peut n'être pas grave. Il en serait autrement si ces imprécations procédaient d'un sentiment de haine. De plus il importe évidemment tout d'abord de connaître la gravité de la matière, parce que de là dépend la gravité du péché.

Ad II. Les biens de l'ordre temporel étant spécifiquement distincts des biens spirituels, le péché qui consiste à priver ou à vouloir priver le prochain des biens temporels, est distinct de celui qui porte atteinte, en fait ou en désir, aux biens spirituels. Donc le pénitent qui aurait dans ses imprécations souhaité la damnation éternelle du prochain devrait spécifier l'objet de ce souhait diabolique.

Q. — Au tribunal de la pénitence on doit croire le pénitent. En confession, X... raconte qu'il est soigné dans une maison de santé, qu'il a parfois des crises, mais qu'il a aussi de longs moments de lucidité ; il y a longtemps qu'il ne s'est confessé ; il dit une longue série de fautes très graves et un peu extravagantes. Jusqu'à quel point faut-il croire ce personnage ? Peut-on lui donner l'absolution ? *Absolute vel sub conditione?* X... parait tout à fait en possession de lui-même durant tout le temps de la confession.

R. — Nous ne voyons pas pourquoi ce malade ne pourrait être absous. Dès lors qu'il dit avoir de longs intervalles de lucidité, et qu'il a l'esprit assez lucide pour bien faire sa confession, rien ne s'oppose du côté de la maladie à ce qu'il soit disposé à recevoir le sacrement de pénitence. C'est au confesseur, du reste, à juger de son état présent.

Il y a plus. Précisément parce que le pénitent n'est pas toujours *sui compos*, il faut profiter des intervalles lucides pour le disposer à la réception des sacrements. Et quand même il y aurait lieu de douter qu'il fût complètement en possession de lui-même ou qu'il fût bien disposé, il faudrait encore l'absoudre sous condition après avoir fait le possible pour compléter ses dispositions.

L'affirmation du pénitent qui se dit présentement en possession de ses facultés, jointe à la clarté de ses accusations et de ses réponses, suffit à donner au confesseur une certitude suffisante. S'il lui reste quelque doute, il peut mettre la condition.

LITURGIE

Q. — Dans quelle mesure oblige le propre de la congrégation dirigeante d'un séminaire, non pour les membres de cette congrégation, mais pour les élèves de ce séminaire ayant reçu les ordres sacrés ?

Prière à l'excellent *Ami* de documenter sa réponse.

Nous faisons remarquer en particulier que le propre de Saint-Sulpice porte en tête : *Proprium Seminarii Sancti Sulpitii*, et non « des séminaires suivant la règle de Saint-Sulpice. »

Que penser de la raison, en faveur de l'opinion négative, que la Congrégation de Saint-Sulpice n'a reçu pour son propre, du pape, qu'une approbation verbale et non écrite ?

Cela suffit-il, et l'obligation de dire l'office propre de Saint-Sulpice pour un élève d'un séminaire sulpicien en est-elle amoindrie?

R. — Notre correspondant est-il bien sûr que l'ordo du séminaire de Saint-Sulpice est obligatoire pour tous les élèves du séminaire? Nous ne voudrions pas le nier, mais s'il en est ainsi, c'est que les membres dirigeant le séminaire auront obtenu un privilège spécial. Le titre de l'ordo ne prouve rien, car le mot : *Proprium Seminarii Sancti Sulpitii*, signifie que le propre de l'ordo s'étend à toute la Congrégation qui a pour titre : *Congrégation du séminaire de Saint-Sulpice*. Il est donc inutile de se demander si ce propre est permis ou obligatoire pour les autres séminaires dirigés par MM. les sulpiciens. Tous les élèves de ces séminaires doivent suivre l'ordo de leur diocèse, ou celui du diocèse dans lequel ils se trou-